

LE TEMPS

Marché de l'art

Profession, courtier: dans les coulisses d'une activité confidentielle **Page 25**

Consommation

Les textiles à bas prix ont un coût humain: une femme témoigne **Page 23**

Economie & Finance

La séparation des activités bancaires à risque recalée à Berne **Page 15**

Jeudi 13 mars 2014 | N° 4854

MÉDIA SUISSE DE RÉFÉRENCE

CHF 3.50, France €2.70

Convertir les bunkers en coffres-forts de données

L'ancien bunker du commandement de l'armée suisse, construit dans la roche uranaise après la Seconde Guerre mondiale, a été transformé en coffre-fort numérique où dorment les données sensibles des acteurs clés de l'économie suisse et étrangère. C'est l'entreprise Del-talis, autrefois spécialisée dans la conservation d'objets d'art, qui a eu l'idée de cette reconversion. La demande pour ce type



de stockage dans des endroits particulièrement protégés et discrets a fortement augmenté depuis les révélations sur l'envie de l'espionnage de la NSA. Un tiers de la surface de l'ancien abri militaire d'Attinghausen, qui se déploie sur 15 000 m², 1500 mètres sous la montagne, est désormais occupé par les serveurs informatiques d'une vingtaine de clients. Reportage. **► Pages 2, 10**

Blanchiment: Berne gèle 800 millions de francs

► Justice La fille du leader ouzbek est soupçonnée de corruption

C'est un montant record que la justice suisse a séquestré pour soupçon de blanchiment d'argent. Plus de 800 millions de francs appartenant à Gulnara Karimova, l'une des filles du dirigeant de l'Ouzbékistan, ont été gelés par les autorités. Long-

temps, Gulnara Karimova était protégée par l'immunité diplomatique. L'ambassadrice de l'Ouzbékistan auprès des organisations internationales à Genève a toutefois quitté ses fonctions à la fin de l'été dernier. C'est alors que le Ministère public de la Con-

fédération a ouvert une enquête la visant. Elle est soupçonnée d'actes présumés illicites sur le marché des télécommunications en Ouzbékistan. Cette affaire de corruption impliquerait l'opérateur suédois TeliaSonera. Elle a des ramifications dans plusieurs

pays, dont la France et les Etats-Unis. C'est l'alerte d'une banque genevoise qui a déclenché l'enquête. La révélation de cette mise sous séquestre intervient alors que le climat politique en Ouzbékistan est de plus en plus tendu à l'approche d'élections. **► Page 3**

L'essentiel

Zooms

Qui donc a créé le bitcoin? Newsweek a-t-il démasqué l'inventeur de la crypto-monnaie? Bien sûr que oui, dit la rédaction. Bien sûr que non, disent les internautes: la chronique de Jonas Pulver. **Page 2**

International

L'islam selon Nedim Gürsel Nedim Gürsel s'inquiète de l'hégémonie du discours religieux en Turquie. Interview avec l'écrivain, qui risque la prison pour *Les Filles d'Allah*. **Page 5**

Suisse

SSR: une redevance élargie Le Conseil national accepte l'instauration de la redevance universelle. Mais le débat a révélé des dissensions à propos de l'assujettissement des entreprises. **Page 7**

Sciences

De l'eau dans un diamant Des chercheurs ont décelé de l'eau dans un diamant. Cette découverte, une première, révèle que les profondeurs terrestres contiendraient autant d'eau que les mers et les océans. **Page 14**

François, une année de pontificat pour réformer et faire rayonner l'Eglise



Au jour du premier anniversaire de son élection, François est en retraite spirituelle près de Rome. Retour sur une année qui a vu se révéler un leader charismatique mais aussi une «personne normale», une sorte de curé du village mondial. Et coup de projecteur sur les chantiers qu'il a lancés, au risque de déplaire à quelques anciens du Palais. ► Pages 26, 27

PUBLICITÉ

SUPERFAST A MINDSET
SUPERFAST POWER CONTROL

Chopard

Editorial

Le flegme qui laisse béantes les incertitudes

Par Denis Masmejan

On ne sait trop si c'est à la sobriété traditionnelle des débats du Conseil des Etats ou à d'autres causes, plus profondes, qu'il faut attribuer le flegme – pour ne pas dire l'indifférence – avec lequel la Chambre des cantons a approuvé, mercredi, un tournant majeur pour la place financière.

C'est avec aussi peu d'effets de manches que possible que les sénateurs ont donné leur aval à l'inscription dans la loi suisse du délit de blanchiment de fraude fiscale. Notion incongrue en terre helvétique jusqu'il y a peu, mais imposée à nos légistes par le Groupe d'action financière

(GAFI) – émanation intergouvernementale réunissant des intérêts divers mais dont la Suisse ne peut se permettre d'ignorer les injonctions.

Pour la place financière, les recommandations du GAFI précipitent les mutations en cours. En transformant le client non déclaré en blanchisseur potentiel d'argent sale, elles vont accélérer, si besoin était encore, les évolutions déjà entreprises vers le modèle de l'argent propre.

Certes, les normes du GAFI laissent une marge de manœuvre aux Etats membres. C'est à eux qu'incombe de définir ce qu'ils entendent par «infractions fiscales graves», les seules dont le GAFI exige qu'elles tom-

bent sous le coup des dispositions contre le blanchiment.

Le Conseil fédéral a choisi d'exploiter cette marge sinon au maximum, du moins en plaçant délibérément la barre assez haut. Le Conseil des Etats l'a rehaussée encore un peu, en portant de 200 000 à 300 000 francs le seuil des impôts qui doivent avoir été indûment économisés pour que les dispositions sur le blanchiment interviennent.

Au risque de voir la Suisse, un jour, contrainte d'en rabattre sous la pression internationale? De ce choix et des incertitudes qu'il comporte, comme des conséquences considérables que l'adaptation aux normes du GAFI entraîne pour les banques, le

Conseil des Etats n'a guère débattu. Il a préféré s'affronter sur le dilemme, plus parlant sans doute mais plus anecdotique, des paiements en espèces pour les ventes de plus de 100 000 francs, que le gouvernement propose d'interdire.

C'est pourtant bien dans la rupture historique induite par le texte proposé que se situe la question essentielle, avec ses corollaires. Car personne ne sait très bien ni comment les banques s'y prendront pour appliquer le nouveau dispositif, ni si celui-ci aura encore une pertinence le jour où l'échange automatique sera devenu la norme. A cela, il faudra bien trouver la réponse. Et vite. **► Page 6**

Le Temps

Pl. de Cornavin 3, CP 2570, 1211 Genève 2
Tél. +4122 888 58 58
Fax +4122 888 58 59

www.letempsarchives.ch

Collections historiques intégrales:
Journal de Genève, Gazette de
Lausanne et Le Nouveau Quotidien

Index

Avis de décès 21, 22
Bourses et changes 22

Fonds 18, 20, 22

Téléphones utiles 21
Toute la météo 14

Pour vous abonner:

www.letemps.ch/abos
00 8000 155 91 92
(appel gratuit)



Sur Internet

Une charte mondiale pour un Internet libre

Tim Berners-Lee, celui qui a créé le système connu sous le sigle «www», lance une campagne pour élaborer une déclaration universelle des droits des internautes. Il rêve d'un espace numérique libre et ouvert, critiquant la censure des gouvernements et la fragmentation des lois. Utopiste? «Ce n'est pas naïf de croire que l'on peut avoir cela, mais c'est naïf de croire que l'on peut rester les bras croisés et l'obtenir», a-t-il fustigé. A lire en Multimédia.

Vu sur le Web

La septième vidéo de Catherine Cocharde revient sur la sordide affaire Tonya Harding à travers le documentaire *The Price of Gold*. Ou comment le physique des sportives importe davantage aux sponsors que leurs résultats. Sans oublier cette courageuse porteuse de Google Glass, agressée dans un bar ou un jeune anarchiste de 13 ans à l'accent bien marqué. A voir en Multimédia.

En images

Berkin Elvan, 15 ans, était plongé dans le coma depuis de longs mois après avoir reçu en pleine tête une grenade lacrymogène lancée par la police antiémeute. Sa mort a relancé le mouvement anti-Erdogan en Turquie. Tous les matins, *Le Temps* revient en photos sur un événement qui fait l'actualité. A consulter en page d'accueil.

Revue de presse



Ils deviennent fous: c'est le sentiment qui prédomine lorsque l'on se penche trois secondes sur ce qu'il sera bientôt convenu d'appeler le scandale des écoutes Sarkozy. Ils, en l'espèce, ce sont les socialistes en poste au gouvernement et qui, depuis deux jours, vont de mensonge en démenti. **Christiane Taubira** a-t-elle dit la vérité? La question passionne les médias français. Toutes nos revues de presse sont à lire en Opinions.

L'ACTUALITÉ EN CONTINU

>> Sur notre site:
www.letemps.ch

Post-modem

«Newsweek», le bitcoin et la mort de l'Auteur



Jonas Pulver

C'est l'histoire d'une phrase dont on ne sait pas si elle a été dite comme ça par un homme dont on ne sait pas s'il est l'auteur d'une invention dont on ne sait au fond pas grand-chose. C'est l'histoire d'une phrase sur la base de laquelle un magazine déchu – *Newsweek* – a décidé de faire sa première une après quatorze mois d'arrêt de publication, pour tenter de renaître de ses cendres (de papier). C'est l'histoire d'une phrase qui en dit long sur l'état d'un certain journalisme à l'ancienne, sur l'effritement de la réputation rédactionnelle, et sur la puissance du lecteur 2.0.

Cette phrase, la voici: «Je ne suis plus impliqué là-dedans, d'autres ont repris les choses en charge.» Qui parle? Dorian Satoshi Nakamoto, un ingénieur de 64 ans vivant en Californie, que *Newsweek* a désigné, au terme d'une investigation «de fond», comme le créateur de la mystérieuse crypto-monnaie bitcoin. A qui s'adresse-t-il? A l'investigatrice Leah Goodman (@truth-ea-

ter sur Twitter...), emblème de l'équipe du *Newsweek* nouvelle formule. Et puis? Dorian Nakamoto, qui porte le même nom que la ou les personnes qui ont ficelé anonymement le protocole algorithmique du bitcoin, s'est défendu en long et en large d'être celui que l'on croit, affirmant qu'il parlait de son implication dans le monde professionnel.

La suite relève du choc générationnel. D'un côté, *Newsweek* invoque un faisceau de preuves suffisantes, connues de la rédaction, «un pistolet encore fumant», tablant sur la force de sa marque et l'autorité de son nom. De l'autre côté, des internautes sceptiques, prompts à mettre au défi les arguments avancés par Leah Goodman, particulièrement dans les poches geeks et libertaires qui gravitent autour de la plateforme Reddit. Ici, un magazine qui conçoit encore l'audience en termes de lectorat généraliste peu informé, friand de prophéties sans équivoque. Là, un public spécialisé, chatouilleux et techniquement

pointu (parfois plus que l'enquêteuse), pour qui la réputation d'un grand titre n'est qu'un vestige du siècle dernier.

Que les pratiques du journalisme soient mises à l'épreuve par des audiences de plus en plus participatives n'est pas nouveau. L'Investiga-

Qui est le créateur du bitcoin? Ou plutôt, qui veut vraiment le savoir?

teur-Auteur que l'on croit sur parole est en état de décès clinique. Néanmoins, la une de *Newsweek* traduit un nouveau franchissement. Que s'est dit le comité éditorial du magazine? Que le bitcoin n'intéresse en réalité qu'un public confiné (et donc peu bruyant), mais que c'est un sujet rajeunissant et porteur de visibilité (notamment à cause de la faillite récente de plusieurs platefor-

mes d'échange). Double erreur stratégique. Les aficionados du bitcoin ont su affûter un buzz suffisant pour décapiter la crédibilité de l'enquête mais, surtout, leur réaction a montré que la volonté de savoir revendiquée par *Newsweek* ne leur correspond pas. Au contraire, ils se sont insurgés que soient étalés sur la place publique l'identité et le lieu de vie d'un retraité sans histoires.

Internet change la structure des audiences, mais il transforme aussi, dans certaines zones, le principe essentiel aux médias de la vérité éclatante et de la lumière faite. Démasquer le vrai Satoshi Nakamoto au mieux indiffère, au pire agresse la génération de lecteurs concernés. L'inventeur s'est donné la mort, vive les utilisateurs, point. Mieux vaut s'en rappeler avant de brandir des révélations (tendancieuses) au nez de communautés qui construisent leurs valeurs autour de l'anonymat, de la dispersion et de la décentralisation.

En 1992, les gardes-fortifications craignent pour leur emploi

Les gardes-forts sortent de leurs trous

«Véritable symbole de la «neutralité armée» helvétique, le corps des gardes-fortifications (GF) fête ses 50 ans dans la tourmente. Même les éléments naturels s'en sont mêlés: le 1er avril dernier à Andermatt, la «fête centrale» de cette troupe professionnelle a été sérieusement perturbée par des avalanches. Longuement coupée du monde, une bonne partie des 1450 GF a été empêchée de participer à la manifestation.

La mésaventure était cruelle pour ces hommes qui doivent faire face aux récents bouleversements géostratégiques. C'est en effet leurs emplois qui sont en jeu dans le cadre de la réflexion engagée par le Département militaire fédéral (DMF) avec le plan directeur Armée 95. Selon cette nouvelle conception, «les forts d'artillerie, dispendieux en coût et en personnel, seront liquidés dès le début de la réalisation d'Armée 95». Le nouveau dispositif de fortifications nécessitera des effectifs minimaux. «Pour l'instant, on en est là. Nous ne savons pas à quelle sauce nous serons digérés», commente un garde-fortification sans grade. [...]

Pour sa part, l'arrondissement de fortifications 13 – qui s'étend des environs de Zermatt à La Tour-de-Peilz – emploie 191 personnes,

ARCHIVES HISTORIQUES

>> Sur Internet

www.letempsarchives.ch



«On dit souvent chez nous que les GF sont cent, qu'ils ont du travail pour huitante et qu'ils le font à quarante»

qui entretiennent un millier d'ouvrages de toutes dimensions. «La masse salariale annuelle s'élève à 12 millions de francs», souligne le major Alexandre Morisod, commandant de l'arrondissement depuis une année. [...]

Dans le seul corps des GF, une soixantaine de postes ont été supprimés depuis le début des années 70. En outre, le récent déplacement du bureau d'étude du génie et des fortifications, qui employait plusieurs dizaines de personnes, a particulièrement marqué les élus de Saint-Maurice. «Dorénavant, prévient donc le président Duroux, nous exigerons que les compensations économiques aient lieu dans les faits et pas seulement dans les rapports.»

A Saint-Maurice et dans les communes voisines, on s'inquiète d'autant plus de la suite des événements que la productivité des GF n'a jamais cessé d'alimenter les plaisanteries. Entendu au guichet d'un office communal de la région: «On dit souvent chez nous que les GF sont cent, qu'ils ont du travail pour huitante et qu'ils le font à quarante.»

«C'est vrai, concède le major Morisod, le temps que les GF mettaient à accomplir leurs tâches n'était jusqu'ici pas tellement

compté. Mais cela est en train de changer. Désormais tout est quantifié, et nous appliquons à nos activités la logique de l'économie privée. Sur cette voie, nous sommes à la recherche d'un nouveau profil.»

Sous l'impulsion du plan directeur Armée 95, et comme tous les autres corps militaires, les GF dressent le catalogue des missions qu'ils sont susceptibles d'accomplir. Que cela soit à Saint-Maurice ou à l'état-major de Berne, leurs responsables font preuve d'un bel optimisme: «Nous ne nourrissons aucune inquiétude. Nous sommes un noyau de professionnels qui n'aura aucune peine à satisfaire le credo d'Armée 95: moins de graisse, plus de muscle.» [...]

Conclusion du président Duroux: «Avec le climat antimilitariste qui monte aujourd'hui, l'habitude qu'a notre population de côtoyer l'armée est particulièrement précieuse pour le DMF. Mais cet équilibre est fragile. Si l'apport économique des militaires venait à évoluer défavorablement, l'attitude de notre région à l'égard de l'armée changerait inévitablement.» **Daniel Audetat** LE NOUVEAU QUOTIDIEN, 18 AVRIL 1992

► Des coffres-forts numériques dans les abris militaires: page 10

Le mot nouveau

Dyslipidémie

Anomalie quantitative ou qualitative des lipides sanguins, principalement le cholestérol et les triglycérides.

Mot entré dans le Petit Larousse illustré en 2011.

Le français évolue et avec lui les dictionnaires. Chaque jeudi, *Le Temps* présente un mot, une expression, une féminisation nouvellement entrés dans le Petit Larousse illustré. www.larousse.fr

GRAND THÉÂTRE GENEVE

CO-ACCUEIL DU FESTIVAL ARCHIPEL 2014 ET DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE
PRODUCTION DE LA RUHRTRIENNALE
COPRODUCTION ENSEMBLE MUSIKFABRIK / HOLLAND FESTIVAL / LINCOLN CENTER FESTIVAL

THÉÂTRE MUSICAL EN 2 ACTES

DELUSION OF THE FURY

HARRY PARTCH

MISE EN SCÈNE
HEINER GOEBBELS

ENSEMBLE MUSIKFABRIK

SAISON 1314

28 | 29.03.2014

WWW.GENEVEOPERA.CH
+41(0)22 322 5050

LE TEMPS
MÉDIA SUISSE DE RÉFÉRENCE



YVES FORESTIER/GETTY

Gulnara Karimova, aux premiers jours d'une purge qui viserait à l'écartier du pouvoir en Ouzbékistan. TACHKENT, 24 OCTOBRE 2013

La justice suisse vise Gulnara Karimova

> Enquête La fille du chef de l'Etat ouzbek est rattrapée par une enquête sur une affaire de soupçons de blanchiment et de corruption impliquant le groupe TeliaSonera

> 800 millions de francs ont été gelés, du jamais-vu

> Pays-Bas, Etats-Unis et Norvège enquêtent en parallèle sur un autre cas: VimpelCom

Valère Gogniat et Pierre-Alexandre Sallier

A Cologny, sa villa nichée dans une allée surplombant le Léman a été désertée. Sur l'autre rive du lac, aux Nations unies, personne ne la remplace au poste de représentante permanente de l'Ouzbékistan, vacant depuis l'été dernier. Présentée comme le personnage le plus influent de son pays après son père, Islam Karimov, elle est crainte ou haïe par la population. «Round run» est l'un des titres de son dernier album – interprété en anglais et intitulé *Googoosha*, son nom de scène.

Depuis six mois, la justice fédérale suisse veut entendre Gulnara Karimova. Le Ministère public de la Confédération (MPC) a révélé mercredi qu'il l'avait mise sous enquête le 16 septembre dernier. Elle est soupçonnée de «blanchiment d'argent». Cette affaire en rejoint une autre, avec cette fois des soupçons de corruption: la multinationale scandinave TeliaSonera aurait versé des pots-de-vin à l'Etat ouzbek, il y a huit ans. L'argent aurait atterri dans les coffres d'une banque suisse.

Cette annonce d'une enquête visant directement une proche du chef de l'Etat coïncide avec la mobilisation, mercredi, des Pays-Bas, des Etats-Unis et de la Norvège sur une affaire connexe. Autant d'éléments qui marquent un tournant dans une enquête ouverte au début de l'été 2012 par Berne. «Les conditions d'une inculpation n'étaient pas remplies auparavant, notamment en raison de l'immunité dont

bénéficiait Gulnara Karimova», a déclaré mardi au *Temps* le procureur général Michael Lauber.

La perquisition ordonnée dans sa villa de Cologny à la fin août 2013 – après son départ de Suisse – aurait permis d'accumuler des éléments «décisifs», selon un proche de l'enquête. Le montant des avoirs gelé par les autorités dans ce dossier dépasse les 800 millions de francs. Ce qui en fait la plus importante affaire de blanchiment jamais instruite en Suisse. Sur cette somme, environ 500 millions représenteraient des pots-de-vin que l'opérateur suédois TeliaSonera est soupçonné d'avoir versé, entre 2007 et 2010, pour conquérir le marché de la téléphonie en Ouzbékistan, a appris *Le Temps*. Le reste est principalement constitué de «valeurs patrimoniales» – titres de propriété, bijoux, or – appartenant à la fille de celui qui dirigeait déjà le pays du temps de l'URSS.

Les avocats qui, en Suisse, défendent les intérêts de Gulnara Karimova – mais aussi les sociétés qui lui sont liées, ses associés ou la République d'Ouzbékistan – ont toujours refusé de confirmer ne serait-ce que leur participation à une bataille juridique largement restée dans l'ombre, et qui est déjà remontée jusqu'au Tribunal pénal fédéral. La

défense de ce personnage central du pouvoir ouzbek est rendue d'autant plus délicate que la situation politique à Tachkent semble avoir basculé à l'automne 2013. «Nous n'avons plus de contacts, nous ne recevons plus de nouvelles ni d'instructions», déplorent deux avocats de sociétés liées à celle qui fut longtemps considérée comme la main invisible tenant des pans entiers de l'économie ouzbèke.

L'affaire prend une ampleur internationale. Berne envoie des commissions rogatoires à plus de dix pays

Dix-huit mois après l'inculpation de quatre ressortissants ouzbeks de l'entourage de Gulnara Karimova, la justice fédérale s'attaque donc au premier cercle du pouvoir de ce pays d'Asie centrale. Toute l'affaire est partie de Berne début juillet 2012. Et non de Stockholm, première capitale concernée par ce qui pourrait apparaître comme une vaste affaire internationale de cor-

ruption. Ce serait en effet l'alerte de la banque Lombard Odier – voyant l'un de ses riches clients disparaître après avoir été condamné par un tribunal ouzbek – qui aurait déclenché une enquête sur des soupçons de blanchiment. Le nom de trois ou quatre autres banques suisses apparaît rapidement dans l'enquête. Des centaines de millions de francs sont gelés à titre préventif. Deux hommes de paille sont arrêtés à Genève, alors qu'ils tentent d'exfiltrer des valeurs. Le lien avec le géant scandinave des télécommunications n'est établi que par la suite, vers la fin de l'été 2012. «Formellement, la justice suédoise n'a embrayé avec sa procédure qu'en septembre», relève un proche de l'enquête.

Au fil des mois, l'affaire prend une ampleur internationale. Berne envoie des commissions rogatoires à plus de dix pays. Des perquisitions sont ainsi demandées à la justice française, qui finit par ouvrir sa propre enquête. Des propriétés de Gulnara Karimova en Ile-de-France ou sur la Côte d'Azur sont saisies. Des procureurs sont maintenant mobilisés aux Pays-Bas. En Norvège. Et aux Etats-Unis. «Chacun a des visées différentes dans cette affaire», souffle un bon connaisseur du dossier.

Aucune commission rogatoire n'a en revanche été envoyée à Tachkent. Et pour cause. Alors que s'échafaude la succession d'un Islam Karimov affaibli – des élections sont agendées en 2015 –, la situation politique a basculé dans la confusion. Longtemps intouchable, la fille du septuagénaire à la tête du pays serait assignée à résidence depuis le 17 février, poursuivie pour «escroquerie». Jusque-là hyperconnectée à Internet, l'héritière de 42 ans ne donne plus signe de vie. Comme la dizaine de ses proches – notamment sa «confidente», Gayane Avakian, sous enquête en Suisse pour son rôle dans des transferts des fonds liés à TeliaSonera – apparemment incarcérés par les «services» ouzbeks.

Interrogé sur le parallèle entre le début de cette purge visant Gulnara Karimova et son inculpation par la Suisse, un proche de l'enquête lève les bras. Parle de «coïncidence». Et assure ne pas se formaliser au sujet des interrogations pouvant voir le jour sur l'instrumentalisation de la justice. Cette source relève que, «crise politique ou pas», il y a de toute façon «toujours des intérêts» prêts à influencer une enquête dans laquelle plus de 800 millions sont en jeu.

VimpelCom, l'autre multinationale de l'affaire

> Pays-Bas et Norvège fouillent les liens ouzbeks du groupe de télécoms

Situé à Amsterdam, le siège de VimpelCom, groupe russe de télécommunications contrôlé par l'oligarque Mikhaïl Fridman – via sa galaxie financière Alfa Group – a été perquisitionné mardi par la police néerlandaise. Les autorités américaines sont également mobilisées, en raison de la cotation à

New York de cet opérateur très actif dans les ex-républiques soviétiques: la SEC – le gendarme de la bourse – a sommé VimpelCom de lui fournir une série de pièces dans le cadre d'une enquête sur ses activités en Ouzbékistan.

Oslo s'intéresse à Telenor

Dans un communiqué publié mardi, la direction indique son intention de «pleinement coopérer avec l'enquête». Contacté, un porte-parole refuse d'en dire plus.

Dans son rapport annuel, VimpelCom avertissait il y a un an de la «possibilité de poursuites civiles ou pénales» en raison de ses liens avec Takilant, une société-écran au cœur de l'affaire ouzbèke à laquelle est mêlé son concurrent TeliaSonera. «Nous avons travaillé avec Takilant dans le passé pour obtenir une fréquence», prévenait alors VimpelCom, qui s'est implanté en Ouzbékistan en 2006, via l'acquisition de deux opérateurs pour 260 millions de dollars.

La justice norvégienne a été appelée à la rescousse, l'opérateur national Telenor étant copropriétaire de VimpelCom. Contactée par *Le Temps*, la responsable de l'Okokrim – la brigade d'enquête financière – confirme «aider les autorités étrangères», suite à des commissions rogatoires reçues de Berne et d'Amsterdam. «Nous avons présenté mardi à Telenor l'ordre de produire des documents en lien avec ces enquêtes en Suisse et aux Pays-Bas», ajoute-t-elle. **P.-A. S.**

Tachkent, entre purge et rumeurs de putsch

> La fille du président serait la cible d'une vaste lutte de pouvoir

Un climat délétère règne dans la capitale ouzbèke. «Apparemment, [le président] Karimov interdit maintenant à tous les officiels de quitter le pays sans son feu vert», témoignait lundi encore un exilé politique. Les pressions con-

tre Gulnara Karimova se sont multipliées depuis septembre. Point de départ, les distances prises par sa sœur Lola, exilée à Los Angeles, sur l'antenne de la BBC. La situation a véritablement basculé mi-février, avec l'inculpation par le procureur général d'Ouzbékistan – jusque-là impensable – d'une dizaine de ses proches.

Le 17 février, son domicile aurait même été l'objet d'un raid

des forces spéciales. Ses proches y auraient été arrêtés. Parmi ces derniers, sa «confidente», Gayane Avakian, administratrice d'une de ses sociétés-écrans. Egalement arrêtée, Ekaterina Klyueva, autre femme de paille. Celui qui est présenté comme son «boy-friend», Rustam Madumarov, aurait été frappé. Assignée à résidence, Gulnara Karimova aurait elle aussi été battue, selon le site *Uznews.net*.

Les observateurs se perdent en conjectures. Se demandant dans quelle mesure le président Karimov, âgé de 76 ans, est informé. Ou s'il est doublé par un putsch de la jeune garde des services secrets. «A mesure que [les élections de] 2015 approche, la situation va devenir plus chaude», prévenait Gulnara Karimova, presciente, dans les colonnes du quotidien turc *Hürriyet* en décembre. **V.G. et P.-A. S.**

22 mois d'enquête

Fin juin 2012. Lombard Odier avertit le bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS). La banque genevoise juge l'un de ses clients suspect: ce dernier a disparu après avoir été condamné par un tribunal ouzbek.

4 juillet. Le MROS transmet le dossier au Ministère public de la Confédération (MPC), qui ouvre une enquête contre quatre ressortissants ouzbeks. A ce stade, Gulnara Karimova n'est pas visée.

30 juillet. Deux ressortissants ouzbeks sont arrêtés à Genève. Plus de 800 millions de francs sont gelés dans différentes banques, notamment genevoises.

Septembre. La Suède ouvre une enquête sur son opérateur de télécoms TeliaSonera pour corruption. Les pots-de-vin qu'aurait versés l'opérateur à l'Ouzbékistan se trouveraient dans les coffres de banques suisses.

12 octobre. L'Ouzbékistan envoie une lettre au *Temps*, renvoyant toute la responsabilité de l'affaire sur le client de la banque genevoise.

18 octobre. Les deux détenus ouzbeks sont relâchés contre caution.

Mars 2013. La France ouvre sa propre enquête.

18 juin. Suite à des demandes du MPC, des perquisitions ont lieu dans les propriétés françaises de Gulnara Karimova.

9 juillet. Gulnara Karimova quitte son poste de représentante permanente de l'Ouzbékistan à l'ONU à Genève. Elle perd de fait l'immunité diplomatique.

Fin août. Des perquisitions sont menées dans la villa de Gulnara Karimova à Cologny.

16 septembre. La Suisse met Gulnara Karimova sous enquête.

17 février 2014. Les forces spéciales ouzbèkes font irruption chez Gulnara Karimova à Tachkent. Depuis lors, elle ne communique plus via Twitter, comme elle en avait l'habitude. **V.G. et P.-A. S.**

Écoutes de Sarkozy: gouvernement fragilisé

> **France** Les affaires qui auraient dû embarrasser la droite fragilisent l'exécutif

> **Christiane Taubira** refuse de démissionner

Joëlle Meskens PARIS

Non, Christiane Taubira ne démissionnera pas. La droite n'aura pas la tête de son ennemie jurée, celle qui après avoir porté la loi sur le mariage pour tous s'appête à faire adopter une réforme pénale jugée trop laxiste. Fait rarissime, à la sortie du Conseil des ministres, la garde des Sceaux a elle-même mis les points sur les «i» mercredi. Elle a renvoyé les «parangons de vertu» à leurs affaires. Jurant n'avoir commis aucune faute dans l'affaire dite des écoutes, elle assure bénéficier toujours du soutien de l'Élysée.

Le vent a pourtant spectaculairement tourné. La tempête qui se-

couait l'UMP en général et Nicolas Sarkozy en particulier est revenue comme un boomerang déstabiliser la gauche. Mardi, invité du journal de 20 heures de France 2, le premier ministre Jean-Marc Ayrault a reconnu qu'il savait que l'ancien président avait été placé sur écoute. La veille, la ministre de la Justice avait pourtant soutenu le contraire sur TF1... Un couac de plus pour un gouvernement qui les a déjà collec-

tionnés. Christiane Taubira admet à présent qu'elle avait été informée de la mise sur écoute de Nicolas Sarkozy le 26 février dernier, lorsqu'une information judiciaire pour «trafic d'influence» avait été ouverte. Elle n'avait toutefois pas jugé utile, précise-t-elle, d'en informer le président de la République. Il n'était pas question «d'embêter François Hollande avec ça». Quant au ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, lui aussi mis sur la sellette par la droite, il jure toujours dur comme fer qu'il n'a appris ces affaires d'écoutes qu'en lisant la presse la semaine dernière.

Plausible? L'UMP n'en croit rien et demande une commission d'en-

quête parlementaire. Mais la majorité campe sur ses positions: sous la présidence de François Hollande, l'exécutif laisse travailler la justice en toute indépendance, dit-on. N'était-ce pas là précisément une promesse du candidat socialiste lorsqu'il avait promis «de changements»?

Avant les municipales, la droite accuse la gauche de chercher à la décrédibiliser

«Quand on est emmerdé par une affaire, il faut susciter une affaire dans l'affaire!» disait Charles Pasqua. Le conseil de l'ancien parrain de la droite, qui s'y connaissait en casseroles judiciaires, aurait-il été parfaitement retenu par son camp?

Depuis quinze jours, les ennuis s'accumulent dans le jardin de l'UMP. Une première affaire avait éclaboussé le président du parti, Jean-François Copé. *Le Point* l'accusait d'avoir favorisé, durant la dernière campagne présidentielle de

2012, une société d'organisation d'événements dirigée par des proches. Convoquant les médias pour une «déclaration solennelle» et dénoncer une «chasse à l'homme» sans rien dire toutefois sur le fond, Jean-François Copé avait botté en touche.

Puis est venu le tour de Nicolas Sarkozy, doublement frappé. Plusieurs médias publiaient la semaine dernière des enregistrements de conversations captés à son insu par son ancien conseiller en communication, le très controversé Patrick Buisson. Mais à peine l'ancien locataire de l'Élysée se remettait-il de cette fureur qu'éclatait déjà un nouveau scandale. *Le Monde* révélait vendredi que le dictaphone de son ancienne éminence grise n'était pas seul à tourner. Les grandes oreilles de la justice aussi étaient branchées. Depuis près d'un an, Nicolas Sarkozy était écouté par les juges enquêtant sur un soupçon de financement occulte de sa campagne présidentielle de 2007 par feu le colonel libyen Mouammar Kadhafi. Dans le cadre de ces écoutes, les enquêteurs avaient même entendu autre chose que ce qu'ils recherchaient. Ils avaient saisi des

conversations entre Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog laissant penser que les deux hommes cherchaient à corrompre un magistrat de la Cour de cassation. Pour tenter d'obtenir des infos dans le cadre de l'affaire Bettencourt, ils lui auraient promis d'encourager sa candidature à une promotion à Monaco...

A dix jours des élections municipales, cette succession d'affaires fait pour le moins tache. La droite accuse son adversaire de chercher à la décrédibiliser pour la priver d'une éventuelle «vague bleue». Mais la gauche pourrait subir le retour de bâton. Déjà guettée par un vote sanction alors que le gouvernement est ultra-impopulaire, la gauche pourrait décourager ses électeurs de se déplacer si elle ne sort pas rapidement de l'embaras. Mais comment? Par une intervention de François Hollande? Les propres amis du président ne sont pas forcément chauds, qui se souviennent encore de son allocution catastrophique, à l'automne dernier, lors de l'affaire Léonarda. La gauche doit à nouveau affronter le reproche d'amateurisme.

Salve massive de roquettes vers Israël

> **Proche-Orient** Riposte promise

AFP

Le groupe radical palestinien Djihad islamique a tiré mercredi une cinquantaine de roquettes sur Israël en représailles à la mort de trois de ses combattants dans un raid israélien la veille. L'armée israélienne a affirmé que le Hamas était «responsable des attaques venant de la bande de Gaza». Aucun blessé n'a été signalé dans l'immédiat.

«Le Djihad islamique ne souhaitait pas une escalade, mais Israël a commis de nombreuses violations de la trêve, au point de renier son engagement de cesser sa politique d'assassinats», a déclaré un porte-parole du mouvement en référence à la reprise des liquidations depuis le début de l'année.

Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a menacé d'une riposte ferme à cette salve.

La CIA aurait piraté les ordinateurs d'une commission du Sénat

> **Etats-Unis** Les sénateurs enquêtaient sur les programmes d'interrogatoire «renforcé» de l'agence de renseignement

Quand Dianne Feinstein, la sénatrice de Californie, présidente de la Commission du renseignement, a fini son discours, après trente-huit minutes d'une intervention solennelle, debout, dans la chambre du Sénat, son collègue Patrick Leahy, 73 ans, ancien procureur, président de la Commission des affaires judiciaires, s'est approché du micro. «En quarante ans au Sénat, a-t-il proclamé, j'ai entendu des milliers de discours. Je n'en vois pas un, d'aucun membre d'aucun parti, qui ait été aussi important que celui-ci.» Patrick Leahy a rappelé qu'il avait été l'un des sénateurs qui avaient voté pour la création de la Commission Church, formée en 1975 pour faire la lumière sur les excès de l'Agence centrale de renseignement (CIA) après le Watergate. «Nous sommes censés être la conscience du pays, a-t-il insisté. Dianne Feinstein s'est adressée à notre conscience.»

Effet d'une bombe

La sénatrice – une figure de la politique américaine – a accusé la CIA d'avoir enfreint la loi pour empêcher la diffusion d'un rapport révélant l'ampleur de la torture infligée aux accusés des attentats du 11 septembre 2001. Des agents se sont infiltrés à plusieurs reprises –



Dianne Feinstein. Une personnalité influente du Parti démocrate.

la dernière en janvier – dans les ordinateurs utilisés par les membres de la Commission du renseignement enquêtant sur les programmes d'interrogatoire «renforcé» mis en place sous George W. Bush. Un millier de pages ont été soustraites. «La fouille opérée par la CIA pourrait bien avoir violé le principe de séparation des pouvoirs inscrit dans la Constitution américaine, y compris la liberté d'expression et de débat», a dénoncé Dianne Feinstein.

Le discours a fait l'effet d'une bombe. Agée de 80 ans, Dianne Feinstein est l'une des personnalités les plus influentes du Parti démocrate et une amie de Barack

Obama, qu'elle a soutenu depuis les débuts. A la Commission du renseignement, elle a la réputation d'une «dure». Après les révélations d'Edward Snowden, elle a pris la défense de l'Agence nationale de la sécurité (NSA), et continué à soutenir la pratique de la collecte de masse des données. Qu'elle ait choisi d'embarrasser le camp du président, qui se retrouve à défendre la tentative de la CIA pour étouffer les égarements de l'époque Bush, est le signe que la guerre est engagée entre le pouvoir législatif, qui tient à exercer sa mission constitutionnelle de supervision, et les agences de renseignement.

«La CIA a peur que les interrogatoires soient rendus publics, a résumé le sénateur démocrate Ron Wyden. Mais les Américains ont le droit de savoir.»

La sénatrice Feinstein a livré une accumulation de détails sans précédent dans une instance qui a le culte du secret. Elle a cité le résultat de ses conversations avec l'ancien conseiller du président à l'antiterrorisme et actuel directeur de la CIA John Brennan, un homme qui était directeur adjoint de l'agence en 2001 et qui a toujours soutenu les interrogatoires musclés. John Brennan, qui était l'invité du Council on Foreign Relations, a réfuté les accu-

sations de piratage des ordinateurs de la commission sénatoriale par la CIA. «Jamais nous ne ferions une chose pareille, a-t-il assuré. Cela dépasse l'entendement.» Le porte-parole de la Maison-Blanche, Jay Carney, a assuré que le président gardait «une grande confiance» dans son ancien conseiller.

Vidéos de torture

Dianne Feinstein a rappelé que l'enquête de sa commission avait commencé parce que des responsables de la CIA avaient détruit en 2005 des vidéos des séances de *waterboarding* (simulation de noyade) infligées, en 2002, à Khaled Cheikh Mohamed, le «cerveau» des attentats du World Trade Center, aujourd'hui incarcéré à Guantanamo. Le Congrès n'avait été prévenu de l'existence du programme d'interrogations que quelques heures avant que George Bush ne révèle au public l'existence des prisons secrètes de la CIA en septembre 2006. Et il lui a été présenté de manière beaucoup plus anodine que la réalité, a-t-elle relevé.

En 2009, quand Dianne Feinstein a pris connaissance des comptes rendus correspondant aux vidéos détruites, elle s'est émue de ce que les interrogations et les conditions de détention dans les prisons

de la CIA soient «très différentes et beaucoup plus dures que ce que la CIA avait décrit». Elle a demandé une étude plus vaste, que sa commission a approuvée à la quasi-unanimité. Pour leur enquête, les chercheurs de la commission sénatoriale ont dû se déplacer jusqu'à un bâtiment spécial loué par la CIA, non loin de son siège en Virginie. L'agence leur a fourni des ordinateurs en circuit fermé, sans possibilité d'accès au réseau de la CIA. Elle les a «noyés», selon Dianne Feinstein, sous un déluge de 6,2 millions de documents. En 2010, les enquêteurs du Sénat ont commencé à remarquer que des documents manquaient.

La commission a terminé son rapport (6300 pages) en décembre 2012. L'une de ses conclusions déplaît particulièrement à la CIA: rien ne permet d'affirmer que les mauvais traitements ont été utiles et que des informations de valeur ont été obtenues par la torture. Une autre intrusion dans les ordinateurs sénatoriaux a eu lieu en janvier quand la CIA s'est aperçue que la commission possédait – à tort, selon elle – un rapport interne admettant des «erreurs». L'un des agents, dont le nom revient 16 000 fois dans les documents, selon la sénatrice Feinstein, est Robert Eatinger, aujourd'hui le

directeur adjoint du service juridique de la CIA. C'est lui qui a saisi le ministre de la Justice, accusant implicitement les membres de la commission de s'être procuré illégalement les documents. «Manœuvre d'intimidation», a rétorqué Dianne Feinstein, qui a elle aussi saisi l'atorney general. Selon elle, la CIA pourrait avoir enfreint le décret 12333, qui lui interdit de procéder à des surveillances ou à des fouilles sur le territoire américain.

Déclarations «erronées»

Le sénateur républicain Lindsey Graham a comparé l'affaire aux scandales de l'époque de Richard Nixon. Son ami John McCain a préconisé la création d'une commission d'enquête indépendante. Le démocrate Ron Wyden a souligné que les intrusions de la CIA s'ajoutaient à diverses déclarations «mensongères ou erronées» des autres agences de renseignement. Quand Barack Obama a pris ses fonctions en 2009, il a préféré tourner la page et renoncer à l'enquête sur le programme de détentions illégal demandée par la gauche. Cinq ans après, il pourrait se trouver contraint d'ouvrir la boîte de Pandore des agissements de la CIA.

Corine Lesnes WASHINGTON
Le Monde

PUBLICITÉ

FIDFH GENEVE
12^e ÉDITION | DU 7 AU 16 MARS 2014 | GENEVE | MAISON DES ARTS DU GRÜTLI

FESTIVAL DU FILM ET
FORUM INTERNATIONAL SUR
LES DROITS HUMAINS

Partenaire média

13 MARS

WEB 2.0, LE NOUVEAU SOUFFLE DES RÉVOLUTIONS. UKRAINE, TURQUIE, TUNISIE...

Réseaux sociaux et nouvelles révolutions

Débat avec:
Edgar Morin, philosophe français
Azyz Amami, cyberactiviste tunisien
Mustafa Nayyem, journaliste et blogueur ukrainien
Ece Temelkuran, journaliste et auteur turque

20h30 | Arditi
Sur la ligne de front: une collection de courts métrages

14 MARS

YES WE SCAN

Cybersurveillance, raison d'état et respect de la vie privée

Débat avec:
Julian Assange, fondateur de Wikileaks - par Skype
Baltasar Garzon, avocat de Assange
Edwy Plenel, Médiapart - par message vidéo
Jovan Kurbalija, DiploFoundation
Olivier Chopin, politologue

19h30 | Arditi
The Snowden files-Sweden de Joachim Dyfvermark

15 MARS

GUANTANAMO: L'IMPASSE JUDICIAIRE

Guerre contre le terrorisme et politique légitimée de la torture

Débat avec:
Marco Sassoli, UNIGE
Zaccharia Bin al Shihb, yéménite, frère d'un détenu à Guantanamo
Geoffrey Corn, Université South Texas
Gerald Staberock, OMCT

20h30 | Grütli
The Guantanamo Trap de Thomas Selim Wallner

Erdogan ou «la culture de la soumission»

> **Turquie** L'écrivain Nedim Gürsel dénonce la dérive autoritaire au sein de la société

> Il est menacé d'une condamnation pour avoir vilipendé les valeurs religieuses des Turcs

Sylvie Arsever

Le Temps: Où en sont vos démêlés avec la justice?

Nedim Gürsel: Dans un premier temps, la plainte déposée contre moi en 2008 a été classée par le parquet. Le Tribunal de grande instance de Beyoglu a exigé un procès, au terme duquel j'ai été acquitté. Mais le procureur a recouru, et j'attends. Je suis un acquitté en sursis avec sur la tête l'épée de Damoclès d'une peine pouvant aller jusqu'à 1 an de prison. C'est d'autant plus préoccupant que je ne suis pas un cas isolé. Le pianiste Fazil Say, pour ne citer qu'un exemple, est poursuivi

pour avoir twitté un vers du poète persan Omar Khayyam.

– Comment interprétez-vous cela? Assiste-t-on à une dérive vers un islamisme toujours plus fondamentaliste?

– L'autoritarisme est une tendance lourde de l'histoire politique turque. Nous avons connu longtemps un régime de parti unique, trois coups d'Etat militaires, j'ai moi-même été poursuivi après le coup de 1980 pour offense aux forces de sécurité nationale et aux bonnes mœurs. Mais on assiste actuellement à un renforcement net de cette tendance, dans un contexte de montée du conservatisme et avec une référence toujours plus explicite à la religion. Aujourd'hui, le premier ministre dit aux gens comment ils doivent vivre, il les incite à rester chez eux pour boire de l'alcool, il fait retirer une série télévisée sur Soliman le Magnifique sous le prétexte qu'on y voit le sultan dans son harem alors que nos ancêtres ne descendaient jamais de cheval. C'est ridicule et affligeant.

– Mais pas particulièrement islamique?

– Un élément fort de la tradition islamique est impliqué: la soumission. Le croyant est soumis à Dieu, c'est le sens même du mot «musulman». Lorsque cette soumission est transférée sur un homme de pouvoir, on assiste à ce qu'on voit aujourd'hui en Turquie. Depuis quelques semaines, les révélations se succèdent, notamment sur les ingérences de Recep Tayyip Erdogan dans la liberté des médias, dans la marche de la justice. Et cela ne l'ébranle pas. Il reconnaît, par exemple, avoir appelé le ministre de la Justice pour lui demander



Nedim Gürsel: «On assiste actuellement à un renforcement net de l'autoritarisme, [...] une tendance lourde de l'histoire politique turque.» ARCHIVES

d'influencer l'issue d'un procès. Et il ne voit absolument pas où est le problème...

– Les écoutes qui révèlent ces faits, comme celles qui accusent Recep Tayyip Erdogan de corruption massive, sortent dans le cadre d'un conflit avec la confrérie du prédicateur Fethullah Gülen. Il y a donc des musulmans moins soumis que d'autres...

– Ce conflit n'est qu'une lutte pour le pouvoir. Il ne repose sur aucune divergence de fond. J'appelle ça la guerre des imams – Gülen est imam, Erdogan a été formé comme imam. Et c'est l'occasion de voir la référence religieuse envahir toujours plus la sphère politique. A la télévision, on s'invective au nom du Coran. Les représentants de la confrérie rappellent que la corruption est un péché – comme si ce n'était pas un crime en démocratie – et les soutiens du premier ministre accusent les premiers de colporter des médisances, ce qui est contraire au Coran. Moi, l'écrivain laïc, je compte les coups en sachant qu'à tout moment ils peuvent faire la paix.

– Le journal «Zaman», proche de la confrérie, articule pourtant des

critiques de fond sur la dérive autoritaire du premier ministre, sur sa façon de dresser les Turcs les uns contre les autres...

– Oui. Mais il ne le fait que depuis peu, après s'être longtemps tu. Les médias proches du pouvoir sont tous pareils à cet égard: ils font l'impasse sur ce qui les dérange. Lorsque mon livre *Les Filles d'Allah* est sorti, j'ai demandé à l'éditeur de passer une publicité payante dans *Zaman*, qui n'en avait bien sûr pas parlé. Je pensais que ce livre, qui est une réflexion décalée – mais absolument pas polémique – sur la foi, pourrait intéresser ses lecteurs. Eh bien le journal a refusé. Vous trouvez le même processus

partout. Il y a des élections municipales à la fin du mois. Si vous vous limitez aux médias majoritaires, vous pourriez croire qu'il n'y a que l'AKP qui fait campagne et que les leaders des deux autres formations importantes, le Parti républicain (CHP) et le parti nationaliste (MHP), sont partis en vacances pour laisser les coudées franches à Erdogan.

– Qu'est devenue la fracture entre sécularisme et islamisme? Est-ce qu'elle a cessé de structurer la vie politique turque?

– Au contraire, elle est plus présente que jamais mais elle est masquée par l'hégémonie du discours religieux. Cependant, le

mouvement de Gezi a montré que le style politique autoritaire et conservateur du premier ministre irritait profondément des couches importantes de la société turque.

– Pourtant cette irritation semble trouver quelque peine à s'exprimer politiquement. Le Parti républicain notamment ne semble pas en mesure de la fédérer. Pourquoi?

– Il y a dans le patrimoine politique républicain des points communs avec le mouvement de Gezi, comme le choix de la modernité, la volonté de participer pleinement au monde contemporain. Mais il y a aussi des traits autoritaires et nationalistes plus problématiques. Et, pour le moment, on entend surtout Kemal Kılıçdaroğlu, le président du CHP, accuser Erdogan d'être un voleur et un assassin de l'Etat de droit. C'est peut-être vrai. Mais c'est court: pour fédérer, il faut proposer des réformes, un projet de société.

– Vous êtes bien pessimiste...

– Oui. On y verra plus clair après les élections municipales. Mais il ne faut pas oublier que, même si l'AKP perd l'une ou l'autre ville importante, Recep Tayyip Erdogan sera toujours là.

L'islam en question

Né en 1951, Nedim Gürsel a publié une trentaine de romans, récits et essais. Son avant-dernière œuvre, *Les Filles d'Allah*, parue en turc en 2008, est une interrogation sur la foi en général et l'islam en particulier, menée sur un ton plus poétique que critique. L'auteur y évoque en parallèle les débuts de l'islam et la foi de son enfance, marquée par la crainte de l'enfer et par la présence lumineuse de son grand-père, un croyant exemplaire et éclairé aux prises avec un contexte politique et religieux marqué par la violence et le fanatisme. Un membre de la secte fondamentaliste d'Adnan Oktar a déposé plainte contre cet ouvrage, affirmant s'être senti offensé par les mots insultants à l'égard du Prophète et du Coran qu'il contient selon lui. **S. A.**

Angela Merkel et Donald Tusk unis sur l'Ukraine

> **Europe** La chancelière allemande a été reçue à Varsovie. Les relations s'améliorent

Lorsqu'elle se rend chez son plus proche voisin, Angela Merkel prend l'avion... Vingt-cinq ans après la chute du Mur, il faut toujours compter cinq heures et demie de trajet pour franchir en train les 500 km séparant Berlin de Varsovie. Depuis des années, la Pologne s'émue de la lenteur des connexions ferroviaires vers l'ouest. Sur certains axes centraux, comme Berlin-Wrocław, le voyage dure même quelques heures de plus qu'avant la Seconde Guerre mondiale. Côté polonais, les lignes ont été renouées à grands frais. Côté allemand, les travaux sont loin d'être achevés.

Le conflit ferroviaire est symptomatique des relations entre les deux pays. «Dès qu'on aborde les problèmes concrets, les deux gouvernements ont du mal à faire avancer les dossiers», constate Agnieszka Lada, de l'Institut pour les affaires publiques de Varsovie. Surtout, la Pologne a parfois l'impression d'être pour l'Allemagne un partenaire de second rang, malgré l'importance des échanges économiques entre les deux pays.

Angela Merkel s'est rendue mercredi à Varsovie pour rencontrer le premier ministre Donald Tusk sur fond de crise ukrainienne. La rencontre programmée pour janvier

dernier devait porter sur les relations bilatérales. Mais le rendez-vous avait été repoussé à mars à la suite de l'accident de ski d'Angela Merkel. Du coup, la Crimée a dominé les entretiens d'hier, alors que Varsovie – inquiète des tensions chez son voisin oriental – reproche à Berlin de ménager la Russie à cause de ses intérêts énergétiques: 35% du gaz et du pétrole consommés en Allemagne proviennent de Russie.

Dépendance au gaz russe

Lundi, Donald Tusk avait prévenu qu'il allait parler «très ouvertement» à Angela Merkel de ce problème. «Je formulerais sans équivoque nos opinions au sujet des menaces politiques liées à la dépendance au gaz et à l'argent russes. Ceci ne concerne pas que l'Allemagne, mais l'Allemagne constitue un fort exemple de ce phénomène ces dernières années», avait alors précisé le premier ministre polonais.

Hier à Varsovie, Angela Merkel s'est voulue rassurante. «Toute atteinte à la sécurité de la Pologne est une atteinte à la sécurité de l'Allemagne», a-t-elle insisté, avant d'annoncer une accélération du rapprochement des Européens avec l'Ukraine et le possible passage

à la «seconde étape des sanctions» à l'égard de la Russie. «Nous souhaitons une désescalade, mais s'il n'y en a pas, les ministres européens des Affaires étrangères se pencheront lundi sur la deuxième étape des sanctions», a déclaré la chancelière. Ces sanctions doivent comprendre le gel des avoirs et l'interdiction de visas pour des personnalités russes et ukrainiennes considérées comme responsables de la crise.

Les relations germano-polonaises ont longtemps été dominées par les rancœurs liées à la Seconde Guerre mondiale. Les plaies du passé ont été notamment ravivées, côté polonais, par l'arrivée au pouvoir des frères Kaczynski fin 2005 et début 2006 et, côté allemand, par les revendications de

l'aile droite de la CDU, réclamant depuis 2004 l'indemnisation des Allemands expulsés du pays à la fin du conflit. «On est aujourd'hui loin des tensions de 2004-2005, estime Stefan Meister, spécialiste des pays de l'Est au sein de l'European Council on Foreign Relations. Les relations germano-polonaises ont progressé. Mais dans la situation actuelle de crise, on voit ressortir les différences entre les deux pays, même si, de mon point de vue, les critiques de Tusk à l'Allemagne sur la dépendance énergétique ne sont pas justifiées. D'autant que la Pologne est elle aussi dépendante de la Russie. Les Polonais achètent maintenant du charbon russe!»

Nathalie Versieux BERLIN

► **Crise ukrainienne: analyses: page 12**

Arseni Iatseniouk à la Maison-Blanche

Le premier ministre ukrainien, Arseni Iatseniouk, est arrivé mercredi à la Maison-Blanche pour des entretiens avec le président américain Barack Obama, signe de solidarité de Washington aux autorités intérimaires de Kiev,

en pleine crise avec Moscou. Le président américain a une nouvelle fois mis en garde son homologue russe Vladimir Poutine au sujet de l'Ukraine, le menaçant de «coûts» s'il ne renonçait pas à l'annexion de la Crimée. **AFP**

Panorama

Moyen-Orient

Amorce de dialogue de l'Iran avec les pays du Golfe

Le président iranien, Hassan Rohani, a entamé mercredi une visite à Oman, un pays en bons termes avec Téhéran, dans l'espoir d'apaiser les rapports tendus de ce dernier avec d'autres monarchies du Golfe, notamment l'Arabie saoudite. Les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG, dynasties sunnites) sont méfiants devant les ambitions régionales de leur voisin chiite. (AFP)

Monde arabe

Libye: ultimatum aux autonomistes de l'est

Les autorités libyennes ont fixé mercredi un ultimatum de deux semaines aux rebelles autonomistes pour lever le blocage des sites pétroliers dans l'est du pays, au lendemain du limogeage du premier ministre, Ali Zeidan. En fuite, celui-ci a fait escale à Malte mardi avant de repartir pour l'Allemagne. (AFP)

Syrie: appel de Ban Ki-moon

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, en appelle à Moscou et à Washington pour qu'ils réactivent les négociations de Genève, à l'occasion du 3e anniversaire du début du conflit en Syrie. (AFP)

Amériques

Deux immeubles s'effondrent à New York

Deux immeubles résidentiels se sont effondrés après une explosion due à une fuite de gaz mercredi matin à New York, dans le quartier de East Harlem, faisant au moins deux morts et une vingtaine de blessés. Un certain nombre d'individus sont portés disparus. La ville vit dans la crainte des explosions depuis les attentats du 11 septembre 2001. (AFP)

Mobilisation à Caracas

Etudiants et opposants au président Nicolas Maduro ont appelé à une nouvelle mobilisation mercredi dans les rues de Caracas, à l'occasion du premier mois de protestation dans la capitale. Mardi soir, le chef de l'Etat a toutefois averti que «cette marche n'était pas autorisée». (AFP)

Asie

Boeing disparu: Kuala Lumpur se défend

La Malaisie s'est défendue mercredi des accusations d'informations confuses et contradictoires autour de la disparition mystérieuse samedi du Boeing 777 de Malaysia Airlines, qui n'a toujours pas été localisé malgré l'extension de recherches «sans précédent». (AFP)

Blanchiment fiscal, la révolution en route

> Argent gris
Le Conseil des Etats se plie aux normes du GAFI

> Les banques
devront identifier les gros fraudeurs du fisc

Denis Masmejan

Les sénateurs n'ont guère opposé de résistance à la révolution en marche. Par 30 voix contre 4, le Conseil des Etats a accepté mercredi l'essentiel des propositions du Conseil fédéral visant à adapter la législation suisse aux exigences du Groupe d'action financière (GAFI), organisme intergouvernemental adossé à l'OCDE. Pierre angulaire de la réglementation proposée, le blanchiment de fraude fiscale fait son entrée dans la législation.

Pour les banquiers, qui jugent les propositions d'Eveline Widmer-Schlumpf inapplicables – ils l'ont fait savoir quand le Conseil fédéral a approuvé le projet de loi en décembre –, les conséquences seront considérables. Et largement imprévisibles. Ils devront en effet détecter les évadés du fisc, certes seulement dans les cas les plus graves – le Conseil des Etats a fixé la limite à 300 000 francs d'impôts économisés par période fiscale, 100 000 de plus que la proposition du Conseil fédéral, mais les élus ont repoussé l'idée d'exiger que la fraude se poursuive au moins sur deux périodes fiscales consécutives. En pratique, cependant, la réforme pourrait équivaloir à la stratégie de l'argent blanc officiellement abandonnée, observait l'avocat Paolo Bernasconi dans nos colonnes (LT du 14.12.2013), car la difficulté de cibler les cas pourrait conduire les banques à se simplifier la tâche en n'acceptant plus que des clients déclarés, ce à quoi la plupart s'attendent déjà très activement.

Concrètement, la fraude fiscale commise au moyen de faux documents deviendra une infraction dont la dissimulation du produit sera du blanchiment, que l'auteur agisse en Suisse ou à l'étranger. Mais la nouvelle norme ne sera pas ré-



Eveline Widmer-Schlumpf lors du débat aux Etats. Ses arguments y ont été relayés par la gauche. BERNE, 12 MARS 2014

troactive, a tenu à préciser le Conseil des Etats.

Le dernier mot n'est pas dit. Le Conseil national doit encore se prononcer. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) a immédiatement réagi pour condamner la réforme. Trop lourde à digérer, selon elle, pour les PME.

Révisées pour la dernière fois en 2012, les recommandations du GAFI laissent une certaine marge de manœuvre. Mais même les élus plus réticents en conviennent, tel Martin Schmid (PLR/GR): la Suisse ne peut pas décider de se soustraire aux évolutions internationales. Si, pour lui, des adaptations sont incontournables, il faut éviter d'en faire davantage que le minimum exigé par le GAFI.

C'est dans cet esprit que plusieurs amendements ont été apportés à la version défendue par le Conseil fédéral. Au risque, a averti Eveline Widmer-Schlumpf, relayée, à gau-

che, par Christian Levrat (PS/FR), que la Suisse échoue une nouvelle fois son examen de passage devant le GAFI ou le Forum mondial pour la transparence fiscale de l'OCDE.

Les élus ont ainsi renoncé à toute sanction pénale en cas d'inobservation du nouveau régime applicable aux actions au porteur, l'une des

L'USAM
a immédiatement réagi pour condamner la réforme

conditions posées pour que la Suisse réussisse la phase II de l'examen par les pairs du Forum mondial. Conformément aux règles du GAFI, le projet approuvé mercredi instaure une certaine transparence sur ces titres, dont le propriétaire devra être connu de la société ou

d'un intermédiaire financier agréé à cet effet. Curieusement, ce régime ne s'appliquera pas aux sociétés cotées en bourse, le gouvernement estimant que les devoirs d'annonce prévus par la réglementation relative aux marchés boursiers suffisent, bien qu'ils aient une tout autre finalité que la prévention du blanchiment.

Quoi qu'il en soit, le Conseil fédéral voulait que les contrevenants soient punis d'une amende jusqu'à 10 000 francs. En dépit de la modestie de la sanction, les élus ont préféré, de justesse, par 21 voix contre 20, y renoncer. Pas sûr que le GAFI sera d'accord, a prévenu Eveline Widmer-Schlumpf.

L'interdiction des paiements en cash supérieurs à 100 000 francs pour les ventes aussi bien d'immeubles que de biens mobiliers a également été éliminée. Les opposants, auxquels fait écho l'USAM, y voient un désavantage pour le

commerce de luxe dans les régions touristiques. Impossible avec une telle règle pour un riche touriste d'acheter cash une montre de luxe lors d'un week-end à Zermatt, a exploré Martin Schmid. L'exemple ne convainc pas la ministre des Finances, pour qui un tel acheteur trouvera bien un autre moyen de paiement.

Les conseillers aux Etats ont également approuvé une extension de la notion de «personnes politiquement exposées» aux élus nationaux, en y incluant les membres dirigeants d'organisations sportives. La mésaventure survenue au conseiller national Fathi Derder (PLR/VD), qui s'est vu prié de solder un compte au vu de sa qualité d' élu (LT du 12.03.2014), ne les en a pas détournés. Cette affaire, a assuré Eveline Widmer-Schlumpf, est de pur droit privé et n'a évidemment rien à voir avec la lutte contre le blanchiment...

Un calendrier pour l'échange automatique

> Eveline Widmer-Schlumpf espère pouvoir mettre en consultation un avant-projet à la fin de cette année

La ministre des Finances a fourni des indications quant au calendrier selon lequel la Suisse devrait reprendre le standard de l'échange automatique de renseignements fiscaux en voie d'achèvement au sein de l'OCDE. Invitée par Christian Levrat (PS/FR) à préciser à quel rythme les travaux allaient se poursuivre, Eveline Widmer-Schlumpf a indiqué devant le Conseil des Etats qu'elle «espérait» pouvoir mettre en consultation un premier projet à la fin de cette année, de telle manière que le parlement puisse en débattre dans le courant de 2015. Ce n'est qu'un calendrier provisoire, a-t-elle insisté.

Les deux premières parties du standard de l'OCDE ont été présentées en février, a rappelé Eveline Widmer-Schlumpf. Les deux autres le seront d'ici au mois de juin. Puis le projet sera examiné conjointement par l'OCDE et par le G20. Dès que le projet complet sera prêt, les commissions compétentes des Chambres seront consultées, a assuré la ministre des Finances, qui a rappelé qu'elle avait été invitée par son homologue français, Pierre Moscovici, à une réunion du «G5» où la question du règlement du passé et de l'accès au marché pourra être évoquée.

Anticiper

Devant le plénum, Christian Levrat a fortement marqué sa préférence pour que la Suisse anticipe cette fois les évolutions internationales au lieu de les attendre pour les reprendre en urgence. Le président du PS a critiqué le fait que la commission du Conseil des Etats ait dû bouleverser son ordre du jour pour traiter toutes affaires cessantes de l'adaptation aux normes du GAFI. Le projet a en effet été adopté par le Conseil fédéral en décembre dernier seulement, et a fait l'objet ensuite d'un examen au pas de charge en commission. **D.M.**

Le coup de fil de Burkhalter à Poutine

> Ukraine Solutions
de sortie de crise évoquées

Le président de la Confédération, Didier Burkhalter, en sa qualité de président de l'OSCE, s'est entretenu mercredi par téléphone avec le président russe, Vladimir Poutine. Les deux responsables ont évoqué des solutions qui permettent d'engager un processus afin de sortir de cette crise, a indiqué le DFAE.

Les deux hommes ont discuté de la création d'un groupe de contact pour assister l'Ukraine ainsi que des modalités à mettre en place à cette fin, a précisé Jean-Marc Crevoisier, porte-parole du Département fédéral des affaires étrangères.

Le président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et son interlocuteur russe ont aussi évoqué le déblocage du processus qui doit permettre l'envoi d'une mission chargée de contribuer à résoudre la crise.

Enfin, la problématique de l'autonomie ukrainienne et de ses régions dans une perspective de long terme a aussi été abordée.

ATS

Encadrer les supporters incivils

> Dégâts Le Conseil national cherche une solution pour résoudre le problème des dommages provoqués par les fans dans les trains

Les dégâts provoqués par les supporters qui prennent le train pour aller voir un match de football ont déclenché un débat homérique au Conseil national mercredi. Selon la décision prise par la Chambre du peuple par 142 voix contre 30 et 7 abstentions, le Conseil fédéral devra approfondir la question et proposer une solution praticable.

On se souvient des dommages causés en 2011 par certains fans du FC Sion qui se rendaient en train à Bâle, où avait lieu la finale de la Coupe suisse. Une personne qui n'avait rien à voir avec ce déplacement a été blessée en gare de Lausanne, les quais ont dû être évacués à Neuchâtel et à Bienne.

A bord des trains normaux ou spéciaux qui transportent les amateurs de football (accessoirement de hockey sur glace), les incivilités se multiplient: activation du frein d'urgence, dommages aux wagons, perturbations du trafic, jets d'objets et de pétards, abandon de détritus. Selon les CFF, la facture s'élève à 3 millions de francs par an. Pour la saison 2013-2014, des problèmes ont été relevés dans 50 trains sur les 76 qui ont véhiculé des supporters.

Si les clubs ont la responsabilité de la sécurité dans et autour des stades, ce sont les entreprises de transport qui paient la note pour les dé-

gâts subis lorsque les auteurs de troubles ne sont pas identifiés. Les CFF mènent depuis 2011 un projet pilote avec les Young Boys de Berne. Le club s'engage à accompagner ses admirateurs lorsque l'équipe joue hors de la capitale, veille à la sécurité du déplacement et à la propreté.

Des contrats d'affrètement

Les CFF souhaitent signer des conventions sportives avec d'autres sociétés sportives. Mais rien ne se passe. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a présenté au parlement un projet de modification de la loi sur le transport des voyageurs qui permet d'assouplir l'obligation d'accepter les supporters turbulents à bord des trains et des bus. L'objectif est de favoriser la signature de contrats d'affrètement avec les clubs, dans lesquels la question de la responsabilité devrait être réglée. En l'absence de tels contrats, les entreprises de transport, principalement les CFF, pourront, selon ce projet de loi, refuser de prendre les supporters en charge.

Le Conseil national en a débattu avec passion mercredi. Pour Aline Trede (Verts/BE), cette proposition est une «atteinte aux droits fondamentaux, car on risque d'ouvrir la porte au refus de transporter d'autres catégories de voyageurs,

comme des jeunes turbulents ou des personnes avinées. Sans oublier que, comme on l'a vu à Yverdon le 31 décembre, il est déjà possible de faire sortir des auteurs de troubles d'un train pour les transférer dans un autre», plaide-t-elle. Jugeant lui aussi cette loi inutile, Olivier François (PLR/VD) rappelle que les CFF prennent déjà des mesures pour empêcher l'utilisation abusive du frein d'urgence ou des portes.

Pour d'autres, comme Thomas Hurter (UDC/SH), «on donnera l'impression qu'il n'y a pas de problème si on ne fait rien». «Le principe de l'auto-réglementation ne suffit pas. Je ne comprends pas qu'aucun autre club ne signe une convention de transport», s'étonne la conseillère fédérale Doris Leuthard.

Deux commissions se sont prononcées sur cette loi: celle de la politique de sécurité y est favorable, celle des transports la juge inutile. Président de la première, Thomas Hurter a proposé un compromis qui arrange tout le monde: il a suggéré d'entrer en matière sur le projet de loi mais de le renvoyer au Conseil fédéral afin qu'il approfondisse la question avec les clubs, les CFF et la Swiss Football League. Le Conseil national l'a suivi. Le Conseil des Etats doit encore donner son avis. **Bernard Wuthrich** BERNE

Denner et Spar renoncent à vendre du cheval

> Alimentation Animaux maltraités

Les commerces de détail réagissent diversement suite à la dénonciation par l'association de protection des animaux «Tierschutzbund Zürich» (TSB) de la présence de viande de chevaux maltraités dans les rayons de magasins suisses. L'entreprise importatrice mise en cause par TSB botte en touche.

«Nous avons pris la décision de suspendre la vente de viande de cheval fin février», a confirmé mercredi Paloma Martino, la porte-parole de Denner, revenant sur une information parue mercredi dans *Le Matin*. Une décision qu'a prise également la chaîne de commerces Spar, selon une responsable.

Nouvelle certification

Denner a déclaré vouloir attendre la mise en place d'une nouvelle certification d'élevage et de transport conforme aux normes de protection des animaux en vigueur en Suisse, avant de remettre ce type de viande en vente. Les résultats ne devraient pas être connus avant l'été, selon la porte-parole.

La Société générale de surveillance (SGS), active dans l'inspection et la certification de pro-

duits, sera chargée d'évaluer les conditions d'élevage et de transport des chevaux destinés à l'abattoir.

La société bâloise GVFI Internationale, l'un des principaux importateurs de viande de cheval en Suisse, a confirmé que les premiers audits de certification menés par SGS débiteront à partir de juillet 2014. «Le but de GVFI est d'importer uniquement de la viande de cheval produite conformément à la loi fédérale sur la protection des animaux et contrôlée régulièrement par SGS», a indiqué mercredi une responsable de l'entreprise.

GVFI ne nie pas que la viande de cheval qu'elle importe provient des fournisseurs canadiens Bouvry et Richelieu, mis en cause dans l'enquête effectuée par TSB et diffusée dans l'émission *Kassensturz* sur la chaîne SRF.

Elle précise cependant que «ces entreprises ont été testées l'an passé par des spécialistes, et des audits de contrôle ont été effectués. Dans le cadre des audits, la GVFI n'a constaté aucune divergence dans sa chaîne de production par rapport aux directives de la Société protectrice des animaux et à la loi.» **ATS**

Le National offre à la SSR une redevance presque universelle

> Médias Leader des sceptiques, Natalie Rickli n'a pas rallié ses collègues
> Mais le soutien au service public semble s'affaiblir un peu



Natalie Rickli. L'exemption des entreprises a échoué de peu.

La redevance généralisée remplace la pratique actuelle, l'assujettissement basé sur la possession d'un appareil permettant de recevoir les programmes de la SSR. Le Tribunal administratif fédéral avait entretenu la voie à la redevance généralisée, en considérant smartphones et PC comme de tels appareils.

Il faut en finir avec «la question oiseuse de savoir quel appareil permet ou non la réception. Tous les nouveaux écrans le font», a plaidé, pour la commission, Martin Candinas (PDC/GR). «Indispensable au maintien d'une politique démocratique des médias», selon la Fri-

En finir avec «la question oiseuse de savoir quel appareil permet ou non la réception»

bourgeoise Valérie Piller Carrard (PS), l'appui élargi à la SSR doit être perçu par «un organe centralisé» du type Billag, solution la plus simple et la moins chère, selon la majorité de la commission.

Déjà, Natalie Rickli n'a pas réussi à faire refuser l'entrée en matière, ne glanant que 68 voix contre 119, et aucune abstention. Elle n'a pas eu plus de succès à propos du renvoi de la loi, elle qui proposait que le Conseil fédéral statue sur le service public et fasse voter au peuple le principe d'un impôt pour les médias.

Très discutées, proposées par les vert'libéraux et soutenues par cer-

tains écologistes au nom de l'équité sociale de l'impôt, la suppression de Billag et la perception de la taxe SSR à travers l'impôt ont aussi été balayées. Ensuite, toutes les propositions de la Zurichoise, et plus largement des sceptiques à l'égard de la SSR, ont été refusées, notamment l'attribution de la compétence de fixer le prix de la redevance au parlement ou le fameux montant de 360 francs.

Pourtant, toutes les options favorables au service public n'ont pas passé la rampe. D'abord, s'agissant de savoir s'il faut réintroduire la possibilité de se défaire si l'on n'a aucun appareil recevant les programmes de la SSR (l'opting-out); Natalie Rickli a fustigé des «injustices», le fait que diplomates et employés de la SSR soient exemptés, alors que sourds et aveugles devront payer.

Après un long débat, les députés ont accepté un curieux compromis. Les gens n'ayant aucun appareil de réception pourront être épargnés pendant cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi, a priori 2018.

Argument: 1% seulement des foyers n'ont aucun équipement, soit 20 000 ménages, et il s'agit surtout de personnes âgées, qui forment «un nombre fini, et décroissant», selon Kurt Fluri (PLR/SO).

Surtout, il a fallu la voix du président, le PDC Ruedi Lustenberger (LU), pour que les entreprises ne soient pas exemptées de la taxe. Les employés payant déjà la redevance, il y a là un doublon injustifiable, selon le vert'libéral Jürg Grossen (BE). Surtout que dans certains cas, l'addition grimpera. Pour sa scierie, de 600 francs à 15 600 francs, déplore Jean-François Rime (UDC/FR).

De tels bonds n'affecteront que 20% des entreprises, se défend Doris Leuthard, qui insiste: seuls 30% des sociétés devront payer. Cependant, la ministre devra batailler. Après un score aussi serré à la Chambre du peuple, l'assujettissement des entreprises n'est pas garanti au sortir du débat aux Etats. De fait, la réticence face à la SSR gagne du terrain, notamment dans les rangs PLR.

L'intégration des étrangers revue après le 9 février

> Migrations Le Conseil fédéral devra revoir ses plans après le vote de l'UDC

ATS

Le Conseil fédéral doit revoir son projet sur l'intégration des étrangers après l'acceptation de l'initiative «Contre l'immigration de masse». Le Conseil national lui a renvoyé mercredi tacitement la révision de la loi sur les étrangers. L'UDC aurait même voulu enterrer le projet.

Le gouvernement est censé présenter de nouvelles propositions tenant compte des nouvelles exigences constitutionnelles acceptées par le peuple le 9 février. Le cadre politique régissant la migration va complètement changer désormais, a noté le conseiller national Marco Romano (PDC/TI), au nom de la commission.

L'initiative de l'UDC impose ainsi que la «capacité d'intégration» soit un critère déterminant pour l'octroi d'une autorisation de séjour. Il faudra trouver le moyen de respecter cette exigence, a relevé Ruth Humbel (PDC/AG). Pour certains, il s'agira

par exemple aussi de corriger les conditions posées pour le regroupement familial.

Chacun interprète l'intégration comme il veut, a noté Ueli Leuenberger (Verts/GE). D'autres pensent assimilation alors que d'autres apprécient l'enrichissement culturel apporté par les migrants.

Promouvoir et sévir

La révision vise à promouvoir l'intégration, tout en sévissant contre les personnes qui ne font pas assez d'efforts, a rappelé pour sa part la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Mais il est juste de revoir le projet à l'aune de la future politique migratoire, selon la ministre de Justice et police.

Il faudra ainsi trouver le moyen de mesurer la capacité de s'intégrer des étrangers avant l'octroi d'un permis. Pour le Conseil fédéral, des règles claires restent nécessaires aussi en faveur de la promotion de l'intégration, a signalé la socialiste.

Panorama

Suisse

Congé parental

Les hommes qui travaillent pour la Confédération pourront bénéficier d'un congé parental non payé de plusieurs mois en plus des dix jours payés. Pour être accordés, ces congés ne devront pas poser de problèmes de fonctionnement à l'Etat. (ATS)

Mandat au point mort

L'UE n'a toujours pas avancé vers l'adoption d'un mandat de négociation pour rénover la voie bilatérale avec la Suisse. Le sujet n'a pas été évoqué lors de la réunion des ambassadeurs des 28 Etats membres mercredi à Bruxelles. (ATS)

Valais

Loups à exporter?

Un député UDC au Grand Conseil a proposé à ses collègues un moyen radical pour débarrasser le Valais des loups: les piéger et les relâcher dans la campagne genevoise ou dans d'autres grandes agglomérations. Provocation rejetée. (ATS)

Pollution au mercure: débat sur la facture

La pollution au mercure qui touche la région de Viège interpelle le parlement. Les députés ont accepté mercredi un postulat de la gauche invitant le gouvernement à indiquer qui paiera l'assainissement des terres polluées et excavées pour la construction de l'A9. (ATS)

Affaire Giroud: article définitivement retiré

Le Tribunal de district de Sion a confirmé sa décision d'ordonner le retrait d'un article de presse du site internet de la RTS faisant état de vins coupés illicitement par l'entreprise Giroud Vins à Sion. Cette décision ouvre la voie à des demandes de dommages et intérêts. La RTS fera recours contre cette décision auprès du Tribunal cantonal, a-t-elle communiqué mercredi. (ATS)

Jura/Jura bernois

L'AII en sommeil

L'Assemblée interjurassienne (AIJ) a clarifié mercredi son rôle après l'abandon du projet de nouveau canton réunissant le Jura et le Jura bernois. Elle ne fera plus de propositions de collaborations interjurassiennes d'ici à sa dissolution qui pourrait intervenir fin 2015. (ATS)

Argovie

Un requérant met Oftringen sur les dents

Un requérant d'asile débouté a mis mardi soir la police et les pompiers en émoi au centre d'hébergement d'Oftringen. Ce Tunisien de 23 ans s'est automutilé et a menacé de sauter par la fenêtre. Il a été conduit à l'hôpital, puis dans une clinique psychiatrique. (ATS)

PUBLICITÉ

TOD'S BOUTIQUES: GENÈVE 108-110, RUE DU RHÔNE TEL. +41 22 3100810 • ZÜRICH BAHNHOFSTRASSE 32 TEL. +41 43 4228422

TODS.COM

TOD'S

Regard

La pédagogie de la punition



Yves Petignat

On a toujours prêté à la gauche la vocation du maître d'école. «Vous êtes maigre entrée, il faut maigre sortir.» Comme dans la morale du rat à la belette, l'envie est grande, et pas seulement au PS, d'infliger à la courte majorité populaire du 9 février une leçon sur la conséquence de nos actes et la responsabilité du vote. «Vous avez choisis de rejeter la libre circulation, il faut en assumer la rançon jusqu'au bout.»

C'est l'état d'esprit dans lequel, semble-t-il, se trouve la ministre de la Justice, Simonetta Sommaruga, au moment de recevoir, ce jeudi, experts, représentants des partenaires sociaux, des Villes et des cantons pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles «contre l'immigration de masse».

Prendre les initiateurs au mot, traduire loyalement dans la loi la volonté des Suisses de maîtriser l'immigration. Quitte à faire sèchement retoquer le projet par l'UE en raison de l'incompatibilité du principe même du contingentement ou du plafonnement des ressortissants européens avec

la libre circulation. Un sec rejet de Bruxelles permettrait au Conseil fédéral de faire la démonstration de l'impossibilité de concilier l'intransigeance de l'UDC avec les valeurs fondamentales de l'UE.

La droite nationaliste serait privée de la menace de déclencher une nouvelle «initiative de mise en œuvre», comme pour le renvoi des étrangers criminels. Et Simonetta Sommaruga pourrait revenir avec un texte plus euro-compatible. Si c'est possible.

Cette stratégie est bien dans la logique d'une ministre de la Justice qui s'est signalée jusqu'ici par son respect de la volonté populaire mais aussi par le sérieux que lui inspiraient les craintes de la population face à l'immigration. Elle l'a démontré avec une politique d'asile axée sur l'accélération des procédures. Mais marquée aussi par davantage de fermeté lors de décisions de non-entrée en matière ou de l'application de mesures de contrainte en vue de renvois.

Au point que certains se demandent si, derrière le choix d'une application stricte de l'initiative «Contre l'immigration de masse», la ministre ne cache pas un autre agenda. On sait qu'elle a toujours défendu l'idée que la gauche suisse ne devait pas abandonner à la droite nationaliste le thème de la politique des migrations. L'ancien Monsieur Prix Rudolf Strahm, l'un de ses princi-

paux inspirateurs et membre du «groupe du Gurten», l'aile la plus sociale-libérale du PS, avait développé il y a trois ans «Dix propositions sur l'immigration».

Il parlait de l'idée qu'une immigration sans restriction de quelque 134 000 étrangers chaque année allait provoquer une pression politique insupportable de la part des classes moyennes, des locataires et des salariés. «Le Conseil fédéral doit présenter des actes, élaborer une politique compatible avec l'accord sur la libre circulation, mais aussi qui puisse réguler l'immigration en Suisse», exigeait-il. Le 9 février lui a donné raison.

C'est à cette réflexion que Simonetta Sommaruga devrait revenir, une fois faite la démonstration qu'une application rigoureuse de l'initiative est impossible.

C'est ce que l'on désigne désormais sous la Coupole sous le terme de «politique de correction». La politique du pire ou la pédagogie de la punition. Elle est loin de faire l'unanimité au parlement, où l'on préfère «une politique de solutions».

D'abord, dit-on au PS, parce que l'urgence n'est pas de donner aux 28 membres de l'UE l'image d'un gouvernement qui se fait le serviteur zélé de l'UDC. Au risque de prolonger le gel des relations entre Bruxelles et Berne. Cette incertitude pour l'avenir inquiète aussi bien l'économie que les

cantons lémaniques. Au contraire, il faut plutôt renouer au plus vite des relations de confiance, dit par exemple le président de la Commission de politique extérieure, Carlo Sommaruga.

Pour cela, la Suisse doit faire des gestes positifs. D'abord, offrir une solution temporaire pour la Croatie. Par exemple, la signature de l'accord d'extension de la libre circulation, sous réserve d'une clause de sauvegarde de dix ans et d'une solution non discriminatoire pour la Croatie dans un accord global Suisse-UE.

Ensuite, démontrer à l'UE que la Suisse cherche l'impossible: une solution conciliable avec le principe de la libre circulation. Dans une perspective plus lointaine, ajoute Isabelle Moret, vice-présidente du PLR, «puisque toute issue semble bloquée sur la libre circulation, visions plus haut, un accord institutionnel sur les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE».

Un accord dans lequel seraient réglées les questions migratoires, par exemple avec une clause de sauvegarde mieux définie, ajoute la socialiste Cesla Amarelle, et l'accès au marché. Un accord sur lequel les Suisses seraient appelés à voter. Ce qui permettrait de recadrer l'article «Contre l'immigration de masse» et de donner une nouvelle légitimation à la politique européenne du Conseil fédéral.

Avancée lémanique sur l'impôt des entreprises

> Fiscalité Vaud se rallie à une «baisse substantielle» de la taxation du bénéfice

Yelmarc Roulet

Pascal Broulis, le patron des Finances vaudoises, n'est pas prêt à reprendre à son compte le taux d'impôt de 13% sur le bénéfice des sociétés pour lequel milite le gouvernement genevois. Mais rapprochement il y a: dans une réponse commune à la consultation fédérale sur la future imposition des entreprises, les deux cantons de la Métropole lémanique soulignent que la solution appropriée consiste pour eux «en une baisse substantielle du taux effectif de l'impôt sur le bénéfice».

Vaud ne s'était jamais autant avancé sur ce point, même si le conseiller d'Etat PLR refuse toujours d'articuler un taux, «qui n'est pas la seule clé du problème et sur lequel il ne faut pas se crispier».

La position genevoise, elle, est confirmée: le canton considère que les 13% sont un taux maximal si l'on veut empêcher le départ des entreprises bénéficiaires aujourd'hui des statuts spéciaux contestés par l'OCDE et l'UE. Il en découlerait un manque à gagner pour les caisses publiques estimé entre 450 et 500 millions de francs.

En dépit des pressions des milieux économiques, Vaud ne veut pas s'aligner sur le taux genevois, conservant sans doute l'espoir de s'en sortir à moindre frais. Le taux

ordinaire sur le bénéfice se situe aujourd'hui autour de 23% sur Vaud et sur Genève, tandis que la moitié des cantons suisses sont déjà en dessous de 16%. Ce dernier taux est précisément celui que le Parti socialiste a récemment préconisé comme un minimum sur le plan fédéral.

La Métropole lémanique manifeste en revanche une union parfaite sur un autre point: les deux cantons attendent de la Confédération «un soutien pérenne correspondant au minimum à la moitié des incidences de la réforme pour les cantons et communes suisses». Dans une précédente position commune, cette moitié avait été chiffrée à 1,5 milliard de francs.

«License box»

Non seulement Vaud et Genève ont un taux d'imposition élevé, mais les entreprises internationales à statuts spéciaux y sont nombreuses. Si les formules de type *license box*, liées à la propriété intellectuelle, peuvent offrir une solution à la chimie bâloise, ce n'est pas le cas pour le secteur du négoce implanté autour de Genève. La Métropole lémanique rappelle qu'elle contribue largement au financement de la péréquation intercantonale et qu'elle alimente pour près du quart (23%) les caisses de l'impôt fédéral direct.

Contingents: les craintes genevoises

> Emploi Plus de 37 000 permis délivrés en 2013

Genève veillera à ce que la mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse» tienne compte des particularités de son économie. Pour répondre au fort taux de rotation du personnel des multinationales et de la Genève internationale, 37 268 permis ont été délivrés en 2013.

Avec 26 866 sorties, le solde positif s'est établi à 10 402 permis, asile compris, a indiqué mercredi devant les médias le président du Conseil d'Etat, François Longchamp, revenant sur les conséquences de la votation du 9 février. Ces chiffres se situent dans la moyenne des trois années précédentes, alors que le texte d'explication sur l'initiative parle de 80 000 permis au maximum. Or le système des contingents, s'il est appliqué, posera problème, met en garde François Longchamp. Actuellement, il ne s'applique qu'aux ressortissants extra-européens. La Confédération divise le nombre de contingents annuels par deux et distribue la moitié aux cantons. Conformément à la taille de sa population, Genève en reçoit 5,5%.

Selon François Longchamp, ce nombre est consommé au bout de deux mois. Berne distribue alors l'autre moitié des permis, puis ceux qui n'ont pas été utilisés. «En 2013, 14 cantons n'ont pas épuisé leurs contingents», dit-il. Si tous les cantons ont des besoins particuliers, un taux de 5,5% se situe «à des années-lumière» des besoins genevois.

Regroupement familial

En outre, le canton de Genève se battra pour que l'interdiction du regroupement familial ne devienne pas la règle. A titre indicatif, le secteur de la Genève internationale compte 46 500 personnes, dont 15 500 personnes non suisses faisant partie de l'entourage immédiat de la famille de personnes au bénéfice d'une carte de légitimation délivrée par la mission suisse. **ATS**

Les films suisses voués à la libre circulation intérieure

> Europe Pour sa sortie en France, «L'Expérience Blocher» reçoit un appui du programme européen Media. Il risque de faire partie des derniers films à en profiter, tant que la Suisse n'aura pas trouvé le moyen de réintégrer ce dispositif

Piquant. *L'Expérience Blocher*, le portrait par Jean-Stéphane Bron du tribun anti-UE, bénéficie des fonds du programme européen Media pour sa diffusion en France. Sorti le 19 février, le film a une circulation modeste: deux salles à Paris, et dans une dizaine d'autres villes. Il a bénéficié d'une excellente presse (LI du 21.02.2014). Aux Films du Losange, société qui le distribue, Régine Vial confirme au *Temps* que le documentaire reçoit l'appui de Media: «Nous avons besoin

d'aides telles que Media pour ce type de films afin que ce soit économiquement viable.» La compagnie touche 40 centimes d'euro par entrée du fonds européen, un soutien automatique versé après-coup, qui permet d'acquiescer ensuite les droits d'autres films.

5 millions pour compenser

L'initiative de l'UDC n'est pas la seule raison de l'exclusion de la Suisse de Media. Des problèmes de calendrier, de délais pas tenus se sont fait jour entre la fin de l'année

passée et les premières semaines de 2014, au point que la participation suisse était compromise dès début février. Toutefois, c'est bien après le 9 février que la Commission a annoncé le gel des négociations, au même titre que pour la mobilité des étudiants et la recherche. Jusqu'à nouvel avis, *L'Expérience Blocher*, comme *Les Grandes Ondes* de Lionel Baier, sorti le même jour en France, seront peut-être les derniers films à profiter de cette libre circulation encouragée. Vendredi dernier, Alain Berset a

annoncé que le Conseil fédéral débloquent 5 millions de francs pour des mesures compensatoires à Media (devenu Creative Europe) en faveur des entreprises qui en bénéficient le plus en Suisse: avant tout les distributeurs, au titre de la diversité culturelle, puis les festivals et les producteurs. Tous seront amenés à déposer des projets à Berne au lieu de Bruxelles, «et ils seront jugés selon des critères au plus près de la pratique européenne, car le but est de revenir dans Creative Europe», indique

Laurent Steiert, responsable du sujet à l'Office fédéral de la culture.

Plus simple avec Berne

S'agissant de Media, la Suisse a en général mis un peu plus d'argent dans la caisse commune qu'elle n'en retire. Dès lors, les 5 millions de francs annoncés, s'ils sont confirmés par le parlement, devraient éviter la plus grande partie des soucis qui ont agité le secteur après l'annonce de l'UE.

Les gens de la branche ne le crient pas sur les toits mais, pour certains, de telles démarches internes, au plan national – que la Suisse a longtemps pratiquées avant d'entrer pleinement dans Media –, sont en fait plus commodes que le fastidieux remplissage des dossiers pour Bruxelles.

Peut-être, réplique Laurent Steiert, mais «il y a maintenant une génération qui a grandi avec Media. Nous courons un risque de manque de crédibilité. Et si cette situation devait durer, la perte des réseaux européens serait inquiétante, notamment pour les coproductions.»

Au mauvais moment

Hormis un maigre outil d'aide à l'exportation, la présence du cinéma helvétique en Europe, déjà modeste, va donc faire les principaux frais de l'exclusion de la Suisse de Media. Si un pays n'est pas inscrit dans le programme, les distributeurs de France, d'Allemagne et d'ailleurs ne reçoivent aucun coup de pouce pour montrer ses films.

Citant aussi les œuvres de Lionel Baier ou d'Ursula Meier, distribuées en France par d'autres sociétés, Régine Vial laisse entendre que ce revers suisse tombe mal: «Media, qui a pour but d'augmenter la part de marché des films européens, a permis l'éclosion de nouveaux talents, des cinéastes aujourd'hui très importants, songez à Pedro Almodovar ou à Michael Haneke. Aujourd'hui, on voit arriver un cinéma suisse inventif, qui devrait pouvoir circuler grâce aux aides européennes...»

Nicolas Dufour



Sur le tournage de «L'Expérience Blocher». La société qui le diffuse en France reçoit 40 centimes d'euro par entrée des fonds européens. Pour sa distributrice française, Régine Vial, «on voit arriver un cinéma suisse inventif, qui devrait pouvoir circuler grâce aux aides européennes». ARCHIVES



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS TURQUES DE SUISSE ROMANDE

POURQUOI FAUT-IL ACCEPTER LA DÉCISION DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET RESPECTER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS LE DIFFÉREND ENTRE L'ARMÉNIE ET LA TURQUIE?

Dans son arrêt du 17 décembre 2013, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), à Strasbourg, affirme que contester le qualificatif de «génocide» pour les affrontements survenus en 1915 dans l'Empire ottoman entre Arméniens et Turcs n'est pas un délit.

Elle accepte par conséquent le recours du Dr Dogu Perinçek qui, suite à une plainte issue d'organisations nationalistes arméniennes, avait été condamné en 2007 par le Tribunal de police de Lausanne, puis le Tribunal fédéral, pour avoir dénoncé comme «mensonge international» l'utilisation du terme de «génocide» pour qualifier les événements survenus, il y a près d'un siècle, lors de la Première Guerre mondiale.

La décision du 17 décembre 2013 nous a doublement touchés. Nous nous sommes d'une part sentis blessés en tant que Suisses par la condamnation de notre pays par une Cour internationale vouée au respect des droits de l'homme, tout en saluant, d'autre part, en tant que citoyens originaires de Turquie, la sécurité du droit apportée par la Cour européenne en réservant clairement le terme de génocide aux actes reconnus universellement comme tels par suite de la décision d'un tribunal international régulièrement constitué.

L'aspect le plus satisfaisant de la décision du 17 décembre est qu'elle permet le débat et la recherche sur des événements largement controversés, comme l'admet la Cour elle-même.

Les juges de Strasbourg ont également souligné que le Dr Dogu Perinçek reconnaissait les souffrances subies par les Arméniens et que ses propos ne comportaient pas de message haineux ou raciste, n'attaquaient en rien la dignité humaine ni ne constituaient une menace pour l'ordre public.

Depuis quelques semaines, les porteurs des thèses arméniennes se sont livrés, notamment depuis l'étranger, à un lobbying intense auprès du Conseil fédéral, et particulièrement de Madame Simonetta Sommaruga et Monsieur Didier Burkhalter, pour que le gouvernement suisse recoure contre la décision de la CEDH, avant la date ultime du 18 mars prochain. Leur argumentation consiste à dévoyer la décision de la CEDH qu'ils qualifient de «scélérate», dans la mesure où celle-ci contrecarre les objectifs du lobby arménien. **Or, faut-il le rappeler encore une fois, le jugement porte sur la liberté d'expression du Dr Perinçek.**

Par ailleurs, la décision de la CEDH montre que le mot «génocide» ne doit pas être galvaudé. Il s'agit d'un **terme juridique aux contours définis de façon très précise par la Convention de l'ONU de 1948 sur la prévention et la pénalisation du crime de génocide.** Or, pour les événements de 1915, la CEDH a jugé qu'aucun consensus, même universitaire, n'existe au sujet d'un «génocide». Si la grande majorité des historiens spécialisés dans l'étude de l'Empire ottoman contestent le qualificatif de «génocide», d'autres chercheurs poursuivent encore de sérieux débats et il n'est pas évident qu'une conclusion finale ou que la vérité objective et absolue ressortent de ces débats dans un proche avenir.

C'est la raison pour laquelle nous appelons de tous nos vœux **la mise en place d'une commission d'historiens** spécialistes de cette époque, comme stipulé dans les Protocoles de Zurich de 2009, signés entre la Turquie et l'Arménie sous les auspices du gouvernement suisse et suite notamment aux efforts remarquables de Madame Micheline Calmy-Rey. L'ouverture de toutes les archives et les travaux de ces scientifiques doivent faire toute la lumière. **Les Turcs n'ont pas peur de la vérité, mais ils la veulent complète.**

Or, des militants issus de la diaspora arménienne s'opposent violemment à toute perspective de recherche historique. Ils cherchent plutôt à établir la «*vérité historique*» par le biais de la politique, avec un lobbying soutenu ciblant les politiciens, notamment en période électorale. Une vingtaine de parlements ainsi manipulés ont, par la suite, voté des résolutions ou des lois déclaratives de reconnaissance du «génocide arménien». Nous pensons pour notre part, avec d'illustres historiens ou juristes, **qu'il n'appartient pas aux politiques d'écrire l'Histoire, ils n'en ont d'ailleurs pas la compétence.**

Publier par voie d'annonce une liste de noms cautionnant une thèse ne sert à rien et n'impressionne personne. Chacune des parties peut le faire, et c'est une surenchère improductive. C'est le cas de l'annonce publiée ces jours-ci en Suisse par une organisation pompeusement appelée «The International Institute for Genocide and Human Rights Studies», qui est en fait une officine du Zoryan Institute, organisation arménienne installée au Canada.

Ce qu'il faut, c'est un débat scientifique, donc contradictoire,

au sein d'une commission de spécialistes de l'Empire ottoman et de la Première Guerre mondiale, provenant de divers horizons: Arméniens, Turcs, Britanniques, Français, Américains, Russes...

De même, instrumentaliser la déclaration d'une association se réclamant des droits de l'homme en Turquie, qui en fait n'engage que son président, connu pour sa proximité avec l'organisation terroriste PKK, et qui noircit outrageusement la Turquie, pour pousser la Suisse à faire recours, est vain, car tout ce qui est excessif est, comme on le sait, insignifiant.

Dans cette période d'intense pression sur Madame Sommaruga et le Département fédéral de justice et police, nous avons constaté avec regret que le Conseil Œcuménique des Eglises a également été instrumentalisé et a introduit dans son interpellation du gouvernement suisse une «perspective chrétienne» pour lui demander de recourir contre la CEDH. Faut-il le rappeler, **la Suisse est un Etat de droit et laïc**, auquel nous sommes profondément attachés. Le jugement de la CEDH se situe strictement au niveau du droit. Dès lors, le recours à des arguments d'ordre religieux est proprement scandaleux. Nous estimons qu'il serait dangereux et irresponsable de dresser les communautés religieuses les unes contre les autres.

Par ailleurs, la stratégie de mise en parallèle des événements de 1915 avec la Shoah n'a pas de sens, comme cela ressort clairement du jugement de Strasbourg. De plus, elle est blessante pour les victimes des atrocités du nazisme. **L'Holocauste est un génocide incontestable, reconnu par un tribunal ad hoc.** Ce n'est en rien le cas pour ce qu'ont vécu les Arméniens en 1915. De plus, il faut rappeler ici que la vision arménienne de ces événements passe sous silence les quelque 530 000 Turcs, Kurdes et Circassiens et les 13-15 000 juifs ottomans et caucasiens exterminés par les milices arméniennes. **Doit-on dénommer cela le génocide des Turcs par les Arméniens?**

Le peuple turc est ouvert et généreux. Il l'a montré tout au long de son histoire, accueillant par exemple les Juifs qui fuyaient l'Espagne et le Portugal à la fin du XVIe siècle, ou le nazisme au XXe, les Polonais au XIXe ou encore aujourd'hui près d'un million d'hommes, femmes et enfants fuyant l'enfer qu'est devenue la Syrie. Il n'est pas riche, mais partage ce qu'il a. **Il a, par**

le passé, connu, en silence et sans instrumentaliser sa souffrance, de grands malheurs comme la perte de 5,5 millions des siens, tués, déportés lors du calamiteux et interminable processus de chute de l'Empire ottoman et de la Première Guerre mondiale. Les massacres subis par les Turcs ont souvent été cachés, camouflés, travestis, comme en témoigne par exemple Maurice Gehri, le courageux délégué suisse du CICR, qui a permis d'établir la vérité et de faire la lumière en 1921 sur les massacres d'ampleur et les opérations d'extermination auxquels se sont livrées les milices arméniennes.

Au prix d'innombrables souffrances et sacrifices, naît finalement, sous la conduite de Mustafa Kemal Atatürk, une République moderne, laïque, résolument tournée vers l'avenir et qui rejoint la famille des nations démocratiques. Sa reconnaissance internationale est proclamée par le Traité de Lausanne de 1923, dont la Suisse est dépositaire.

Le peuple turc comprend et partage les épreuves des autres peuples, et notamment compatit à celles vécues par les Arméniens il y a cent ans. Il récuse par contre le terme de génocide. Relevons que le débat sur le «génocide arménien» est parfaitement libre en Turquie, et on peut y affirmer qu'il s'agit là d'une vérité, sans risquer de se retrouver en prison, car cela fait partie de la liberté d'expression de tout un chacun. **Et c'est précisément le respect de ce droit fondamental que la CEDH vient de rappeler dans son arrêt du 17 décembre 2013** concernant l'affaire Perinçek.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de voyager en Turquie ont pu relever l'hospitalité ancrée dans les traditions de ce pays. La grande diversité ethnique qui constitue sa population est le reflet de la mosaïque de peuples et d'ethnies qui l'ont toujours composée. Il n'y a pas de racisme anti-arménien en Turquie, contrairement à ce que voudrait faire croire une certaine propagande, dans le but de servir ses desseins bien connus. Chaque année, des milliers d'Arméniens fuyant les conditions économiques et politiques désastreuses du régime d'Erevan viennent chercher et trouver du travail en Turquie. Certains demandent même à acquérir la nationalité turque et à résider définitivement dans leur nouveau pays.

Nous pensons que le temps est venu de **mettre fin à la perpétuation de la mémoire**

porteuse de haine. De pair avec une approche scientifique du passé, il faut transmettre aux générations futures autre chose que rancœurs et désirs de revanche.

Il ne faut pas menacer le vivre-ensemble harmonieux et la paix sociale qui sont des caractéristiques si précieuses de la Suisse, en important sur son sol des règlements de comptes relatifs à un passé vieux d'un siècle et dans lequel elle n'est impliquée en aucune manière. On se souviendra néanmoins de la terrible vague d'attentats perpétrés par le groupe terroriste arménien ASALA, qui firent de nombreuses victimes, morts et blessés, dans les années 1980 en Suisse. A nos yeux, **la décision de la CEDH a donné une opportunité sans précédent au Département fédéral de justice et police** pour enfin extraire l'épine qui constitue le conflit turco-arménien de 1915, une problématique exogène à la Suisse et qui a trop longtemps miné ses relations avec la Turquie.

Notre communauté, avec la plupart des Suisses, est également lasse de la stigmatisation latente qu'entretiennent les harcèlements judiciaires liberticides à répétition, le bâillonnement de son droit à l'expression ou encore l'édification d'un monument controversé au «génocide arménien», source de tension et de discorde, dans le parc de l'Ariana au cœur de Genève, sous les fenêtres de l'ONU, dont on provoque inutilement l'ire et le mécontentement.

Pour toutes ces raisons, et également de par la mise en péril des relations de la Suisse avec un pays ami et un partenaire stratégique d'importance, et vu les lourdes responsabilités et conséquences inhérentes à cette affaire, nous pensons que le recours de Madame Sommaruga et du Département fédéral de justice et police contre la décision de la Cour européenne des droits de l'homme constitue une erreur fondamentale.

Ceci dit, nous prenons acte de cette décision de recourir, que nous ne pouvons que déplorer. Tout en soulignant notre immense déception et notre sentiment de profonde injustice, nous restons confiants dans les institutions démocratiques et sommes persuadés que le respect des libertés fondamentales, cher à la Cour européenne des droits de l'homme, sera reconnu, une fois de plus, par les juges de la Grande Chambre.

Sous la roche d'Uri, le bunker numérique suisse

> **Sécurité** La Suisse capitalise sur le scandale de la NSA

> Elle convertit ses abris militaires en coffres-forts de données privées

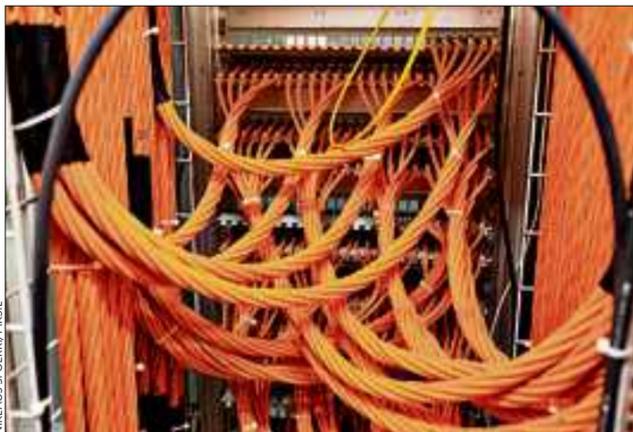
Mehdi Atmani ATTINGHAUSEN

La scène est surréaliste. A l'orée de la forêt d'Attinghausen, sous les chauds rayons de mars, cinq bûcherons uranais préparent la nature avant son éveil annuel. Ils travaillent à demi-manches, entre deux fermes, à moins de 10 kilomètres du lac des Quatre-Cantons. Sous leurs pieds, les feuilles mortes dévoilent une porte antinucléaire de 4 tonnes. Elle s'ouvre sur l'un des lieux les plus sécurisés du pays, dans lequel turbinent les serveurs informatiques de banques privées, de groupes pharmaceutiques mais aussi de multinationales, pour ne citer qu'eux. Un coffre-fort numérique où dorment les données sensibles des acteurs clés de l'économie suisse et étrangère.

Ce repaire de films d'espionnage n'est autre que l'ancien bunker du commandement de l'armée suisse, construit dans la roche après la Seconde Guerre mondiale. Encombrée par cette cachette bétonnée dont elle ne sait que faire, la Confédération s'en débarrasse à la fin des années 2000. Si les cartes de la Guerre froide toujours au mur trahissent son passé, le lieu a bel et bien tourné la page de son histoire militaire pour se muer, depuis 2011, en centre de stockage de données informatiques: le plus grand du pays, le plus sûr. Surtout, le plus prisé depuis le scandale révélé par Edward Snowden en juin 2013.

«La loi suisse s'applique à tout traitement de données personnelles; numériques ou non»

La Suisse fait son beurre sur le programme d'espionnage tentaculaire orchestré par la NSA. Au cœur du bunker d'Attinghausen, elle offre un nid douillet – et très discret – aux entreprises désireuses d'y stocker leurs données. Cette reconversion helvétique en coffre-fort numérique explose. Le centre de données uranais enregistre depuis neuf mois «une augmenta-



Le ventre de la bête. Le centre se déploie sur 15 000 m², 1 500 mètres sous la montagne. Un tiers de sa capacité est occupé par les serveurs informatiques d'une vingtaine de clients. Dernier arrivé, Tobias Christen, spécialisé dans le stockage sécurisé de données. ATTINGHAUSEN, 12 MARS 2014



tion de 20 à 30% des demandes, dont la moitié émane d'entreprises étrangères», selon la maîtresse de maison, l'entreprise Deltalis, spécialisée par le passé dans la conservation d'objets d'art.

C'est donc dans le berceau uranais de Guillaume Tell que s'appréhende l'ère post-Snowden. La forteresse n'a pas d'adresse. Ses coordonnées GPS sont tenues secrètes. Passé les 4 tonnes d'acier, les signaux des téléphones portables agonisent. Derrière la vitre blindée, deux gardes vérifient l'identité du visiteur, tout en gardant un œil vigilant sur les huit écrans de surveillance. Puis scan-

nent les empreintes veineuses de l'auriculaire. Un dernier sas de sécurité pour enfin pénétrer dans le ventre de la bête, au centre de la montagne. Sous nos yeux se déploient 15 000 m² de couloirs et d'antichambres répartis sur trois niveaux, dans trois bâtiments. Sur nos têtes, plus de 1 500 mètres de granit.

La température chute. Les mains se glacient. A l'autre bout du couloir bétonné dans la roche, Andreas Reinhardt se fend d'un «Bienvenue chez nous», comme pour réchauffer les corps. Le codirecteur de Deltalis est le fier propriétaire de cette colocation atypique, qui compte

plus d'une vingtaine de clients: des banques privées, des assurances ou des groupes pharmaceutiques. Nous n'en saurons pas plus.

A ses côtés, Tobias Christen. Crâne rasé, jeans noirs et veste de costume bleu nuit, le PDG de DSwiss est le dernier colocataire. Cette PME zurichoise est l'un des principaux prestataires pour le stockage hautement sécurisé de données électroniques et de mots de passe. Depuis 2009, elle propose son service baptisé SecureSafe aux particuliers, comme aux petites, moyennes et grandes entreprises. Il s'agit d'un coffre-fort numérique dans lequel les informations pri-

viées ou les documents confidentiels sont stockés.

Tobias Christen loue depuis peu quelques serveurs à Attinghausen. A l'heure actuelle, seul un tiers de la capacité du centre, soit environ 5 000 m² est commercialisé. Le mètre carré dans un dortoir de serveurs informatiques se négocie «aux alentours de 5 000 francs», susurre Patrick Müller, chef opérationnel de Deltalis. Quant aux prestations d'une chambre privée ou Deluxe... aucun prix ne filtre.

Tobias Christen n'est pas plus loquace. Vu son sourire, il ne regrette pas son investissement. Grâce à la déclinaison du service SecureSafe

sur iPhone, son entreprise accueille 1 000 nouveaux clients par jour. «Depuis les révélations d'Edward Snowden, nous enregistrons 15% d'augmentation», se réjouit-il. DSwiss compte aujourd'hui 500 000 clients, dont 80% d'étrangers. Un chiffre qui devrait doubler d'ici à la fin de l'année, selon le PDG.

Plusieurs facteurs expliquent l'attractivité de la Suisse. Sur le plan légal, le pays jouit d'une réputation en matière de confidentialité et de protection des données. «En Suisse, la loi sur la protection des données s'applique à tout traitement de données personnelles, qu'elles soient numériques ou non», rappelle Jean-Philippe Walter, préposé fédéral suppléant à la protection des données et à la transparence.

En d'autres termes, les données stockées légalement dans les centres suisses – sous forme physique (CD) ou numérique – sont en principe inaccessibles. Pour autant, la Suisse peut-elle parer à des injonctions étrangères? «En cas d'action judiciaire, le verrou du coffre-fort numérique helvétique peut sauter», prévient Jean-Philippe Walter. Comme avec le secret bancaire en son temps, la Suisse ne serait pas à l'abri de pressions américaines.

A cela s'ajoute la stabilité politique. Le pays jouit aussi d'une qualité de connexion au réseau et de systèmes de communication performants. Le bunker uranais se situe d'ailleurs au cœur du nœud des communications entre le nord et le sud de l'Europe. La vallée uranaise est encerclée par un ring de fibre optique qui alimente la métropole zurichoise en moins d'une milliseconde. Autre atout: l'approvisionnement sûr et bon marché en électricité, quasiment sans émissions de CO₂ et à 60% hydraulique, donc renouvelable.

Les centres de données sont très gourmands en électricité. Celui d'Attinghausen dispose de trois réservoirs de 300 000 litres chacun naturellement alimentés par l'eau de fonte du glacier voisin. De quoi réduire sensiblement les frais d'alimentation et de climatisation.

Selon l'institut d'études de marché IDC, le volume mondial de données affiche une expansion annuelle d'environ 45%. Il pourrait atteindre les 8 zettaoctets en 2015, soit la capacité de 252 milliards d'iPad de 32 Go. Au regard de ces prévisions, le bunker d'Attinghausen ne regrette pas sa reconversion.

>> Sur Internet

En images, dans l'antre du bunker

www.letemps.ch

PUBLICITÉ

L'incontro

Au rendez-vous des grandes personnalités du vin italien – à Genève!

Les propriétaires des domaines suivants seront personnellement présents:

Lundi, 17 mars 2014
de 14h00 à 20h00
entrée libre pour clients Caratello.

Hôtel Four Seasons des Bergues
33, quai des Bergues
1200 Genève

Caratello Weine AG
Zürcher Strasse 204E, CH-9014 St.Gallen
T +41 71 244 88 55, F +41 71 244 63 80
info@caratello.ch, www.caratello.ch

PIEMONTE
Azelia
Castellari Bergaglio
Aldo Conterno
Conterno Fantino
Fratelli Giacosa
Monchiero Carbone
Oberto – Ciabot Berton
Pasquero Elia

LOMBARDIA
Ca'del Bosco

VENETO
Buglioni
Fratelli Tedeschi

FRIULI
Venica & Venica

TOSCANA
Castellare
Fontodi
Monastero
Montevervine
Vecchie Terre di Montefili
Castello dei Rampolla
Capezzana
Mormoraia
Ghizzano
Le Macchiole

TOSCANA
Petra
Rocca di Frassinello
Terenzi
Mastrojanni
Poggio Antico
Avignonesi
Lombardo
IL Borro

ABRUZZO
Torre dei Beati

BASILICATA
Elena Fucci

PUGLIA
Castel di Salve
Gianfranco Fino

CALABRIA
Terre di Balbia

SICILIA
Abbazia Santa Anastasia
Palari

SARDEGNA
Colle Niviera
Cantina di Santadi



CARATELLO
LES VINS ITALIENS



Un eldorado

● La Suisse abrite 58 centres de données en colocation (sans les centres de données privés, comme ceux d'UBS, Swisscom), dont 20 rien que dans le canton de Zurich, selon Datacentermap.com

● 129 000 m² de surfaces sont dédiées à l'hébergement informatique en Suisse (19 terrains de foot). Au niveau européen, elle se place au 6^e rang des pays qui enregistrent la plus grande surface de centres de données.

● L'étude de l'Institut für Wirtschaftsstudien à Bâle (IWSB) réalisée en 2012 table sur une expansion de 63% des surfaces suisses de centres de données entre 2011 et 2016.

● Un centre de données de 10 000 m² consomme autant d'électricité qu'une ville de 50 000 habitants.

● En 2013, le Data Centre Risk Index plaçait la Suisse au 11^e rang mondial des pays les plus attractifs pour y implanter des centres de données. **M. At.**

Rémy Pagani, un magistrat encore et toujours décrié

> **Genève** La gestion des grands travaux de la Ville par le magistrat d'Ensemble à gauche agace plusieurs élus

> Par son style politique, l'édile fige les fronts



Rémy Pagani. Conseiller administratif en Ville de Genève.

Olivier Francey
Conseiller administratif de la Ville de Genève depuis 2007, élu d'extrême gauche, député au Grand Conseil et ancien secrétaire permanent du Syndicat des services publics, Rémy Pagani est

un homme politique atypique. «Un magistrat, alors arrivé au pouvoir, qui n'a pas su se débarrasser de son passé militant», assure ses détracteurs. «Au contraire, un homme de conviction», répliquent ses fidèles partisans.

Chargé des Constructions et de l'aménagement, l'édile occupe le département le plus exposé, s'agissant de celui qui travaille pour tous les autres. Ecoles, crèches, parc locatif de la municipalité, infrastructures sportives et culturelles, rien ne se construit, rien ne se rénove sans le presque sexagénaire.

Depuis plusieurs mois, les grands projets portés par le conseiller administratif (lire ci-dessous) se retrouvent sous le feu des médias et des critiques. «Rémy Pagani navigue à vue», accuse par exemple Alexandre Wisard, ancien président de la Commission des travaux et des constructions. Le conseiller municipal écologiste réprimande le magistrat pour son manque de concertation avec les partenaires concernés qui conduit, selon lui, à de-

voir constamment modifier les projets en cours. «J'ai également l'impression que le magistrat gère ses dossiers de manière approximative, renchérit le démocrate-chrétien Alain de Kalber-

La méfiance des élus, devenue entre-temps défiance, prend aujourd'hui de l'ampleur

matten. Il ne semble pas maîtriser toutes les informations, ou alors en tait volontairement, nous ne le savons pas. La certaine compréhension qui prévalait lors de la première législature n'existe plus.»

Cette méfiance des élus, deve-

nue entre-temps défiance, prend aujourd'hui de l'ampleur. «La première législature de Rémy Pagani s'inscrivait dans une période financièrement faste pour la municipalité, dans l'absence de grands projets coûteux», avance le conseiller municipal Adrien Genecand.

Piqué au vif, l'intéressé ne s'étonne pas des reproches qui lui sont faits, «surtout à la veille d'engagements électoraux» qui se tiendront en 2015. «Quant aux critiques récurrentes sur l'état des finances publiques, elles n'ont pas changé depuis mon entrée en fonction. Les élus font preuve de catastrophisme. Surtout que je n'ai pas dépassé les budgets que le Municipal m'avait fixés», assure Rémy Pagani. L'élu d'Ensemble à gauche s'étonne, par contre, que l'on vienne lui reprocher de vouloir

trouver des solutions. «J'ai quand même été élu pour cela. Et j'en suis très heureux.»

Bête noire des promoteurs immobiliers lorsqu'il s'agit de s'opposer à des surélévations d'immeuble – «autour d'une vingtaine», assure l'intéressé –; défenseur des minorités lorsqu'il s'agit de lutter contre une extension en surface de la gare Cornavin, Rémy Pagani doit faire face depuis 2011 à une nouvelle majorité de droite très fragile au sein du Conseil municipal. «Les fronts se sont durcis, analyse Nicole Valiquier Grecuccio, actuelle présidente de la Commission des travaux. Nous avons tendance à tout vouloir politiser ce qui ne l'est pas», regrette la socialiste. «Au contraire, le magistrat paie comptant sa manière de procéder», rétorque Adrien Genecand.

Grand Théâtre: deus ex machina bis repetita



La cure de jouvence de l'institution genevoise relève de l'épopée. Jugés nécessaires – puis urgents suite à l'affaissement d'un parapet causant la chute d'une spectatrice en 2011 –, les travaux de rénovation du Grand Théâtre sont originellement estimés à 20 millions de francs. Deux ans plus tard, la facture prend l'ascenseur pour s'établir à 66,7 millions de francs, mais intègre désormais une extension de 600 m² pour accueillir une zone administrative à l'arrière du bâtiment. En décembre 2013, la commission des monuments et des sites – organe qui délivre les préavis patrimoniaux – conteste cette extension. En cause, un droit de servitude au bénéfice des parcelles voisines qui interdit tout agrandissement et surélévation. Rémy Pagani réfute ne pas avoir eu connaissance de cet élément. «Je l'ai appris en décembre 2012, affirme le magistrat. Mais j'ai commis l'erreur de ne pas avoir négocié avec les détenteurs de la servitude. C'était déjà trop tard.» L'écu revient avec une

autre solution: celle d'un agrandissement de l'édifice en sous-sol et dans les combles. Ce qui lui permet de faire passer la surface administrative de 600 à 850 m². Parallèlement, le conseiller administratif doit trouver des solutions de relogement temporaire pour l'institution genevoise pendant les deux ans que dureront les travaux, entre 2015 et 2017. Un accueil au sein du Bâtiment des forces motrices (BFM) est envisagé, surtout que la rénovation des lieux en 1997 visait déjà à accueillir l'opéra. Mais l'écu d'Ensemble à gauche juge cette opportunité trop onéreuse, soit 1,7 million de francs au total, selon ses calculs. Au BFM Rémy Pagani préfère le pavillon de la Comédie-Française. Ce théâtre éphémère lui échappe temporairement au profit de la Libye, laquelle ne s'acquitte finalement pas de sa facture: l'édifice prendra la direction de Genève. L'emplacement choisi pour héberger la structure devrait être connu en fin de semaine. **O. F.**

La passerelle de la Rade au cœur de conflits



Favoriser la cohabitation entre piétons et cyclistes par la construction d'une passerelle adjointe au pont du Mont-Blanc, c'est le message adressé, en 2003 déjà, par une poignée d'élus municipaux à leur exécutif. Un message répété pendant plusieurs années avant qu'un premier crédit d'étude ne soit débloqué, en 2006 (1,42 million), puis un second (2,6 millions), en 2011, soit quatre ans après l'entrée en fonction de Rémy Pagani, qui obtient une promesse de cofinancement par la Confédération. Une année plus tard, en 2012, le nom du vainqueur du concours d'architecture lancé par la Ville de Genève est dévoilé. Depuis? Plus rien. Plusieurs facteurs expliquent ce retard. Un conflit opposant le magistrat à l'ancienne conseillère d'Etat Michèle Künzler sur le financement du déplacement des débarcadères de la Compagnie générale de navigation (CGN) éclate. Rémy Pagani se dit convaincu que le canton a promis de payer, l'écologiste réfute. «Les coûts n'ont pas été appréciés de façon précise et encore moins

validés par le Conseil d'Etat, répliquait-elle à l'époque. Nous ne sommes pas dans une discussion de marchands de tapis.» Rémy Pagani affirme aussi avoir «toujours dialogué» avec la CGN. Cette dernière conteste. Un autre élément sème le trouble auprès des conseillers municipaux: le prix de l'ouvrage, qui évolue au fur et à mesure des nouvelles contraintes qui apparaissent. Estimé à 20 millions de francs, le projet passe alors à 30 millions selon Rémy Pagani. «Ce sera assurément 40 millions», assènent plusieurs conseillers municipaux. Lesquels exigent de leur magistrat de revenir dans les trois mois avec un projet ne dépassant pas les 15 millions. Un objectif volontairement inatteignable dans ces délais mais qui reflète la grogne des élus. A ce jour, aucune demande d'autorisation de construire n'est encore parvenue aux autorités cantonales. «Dans l'attente d'une étude fluviale que nous avons commandée», affirme Rémy Pagani. **O. F.**

La pharaonique rénovation de la Plaine



Le premier crédit d'étude destiné à rénover la plaine de Plainpalais remonte à 1996. Aujourd'hui, l'embellissement du célèbre losange de 80 000 mètres n'est toujours pas terminé. «Si l'analyse des besoins avait été faite correctement, son réaménagement aurait peut-être duré six ou sept ans», constate la Cour des comptes en juin 2012. Certes, Rémy Pagani a pris le dossier en main alors que la seconde étape était déjà en cours. «Les lacunes constatées sont antérieures à l'entrée en fonction du magistrat», précise Marco Ziegler, magistrat suppléant de la CdC. Des «insuffisances dans l'analyse des besoins», le manque de concertation avec les services du canton et les usagers de la Plaine sont notamment à l'origine de la révision du projet d'ensemble. Entraînant des conséquences importantes sur les coûts des travaux, passant de 24 millions de francs en 2004 à 26 millions en 2005 et jusqu'à 38 millions en 2009, que le magistrat a dû défendre devant un délibératif toujours plus méfiant. La Cour

constate également des dépassements dans l'utilisation des divers crédits votés pour chaque étape, pourtant approuvés par le municipal. Les coûts excédentaires ont alors été financés par le biais de l'enveloppe suivante, critique la CdC. Ces manœuvres – parfois peu orthodoxes mais légales – conduisent les élus vers la défiance envers leur magistrat, exprimée par le refus de financer la dernière étape de la cure de jouvence. Aujourd'hui, c'est la gestion de l'abattage des arbres de la Plaine par le magistrat qui agace. Sous la menace d'un référendum, Rémy Pagani trouve une parade, celle de la transplantation de 54 arbres vers d'autres parcs municipaux. Coût de l'opération: 500 000 francs, soit 9300 francs par arbre. «Trop cher», pour une majorité de la Commission des travaux. Mais l'édile n'en a cure. «J'irai chercher moi-même les fonds nécessaires à leur déplacement.» A ce jour, la rénovation de la plaine de Plainpalais aura coûté 40,7 millions de francs. **O. F.**

Genève pourrait ne plus accueillir les élèves qui résident en France

> **Enseignement** Dans le cadre de perspectives budgétaires difficiles, le gouvernement explore toutes les pistes pour réaliser des économies

Il ne s'agit de «une idée parmi d'autres», tient à rassurer le gouvernement genevois, mais elle fait déjà couler beaucoup d'encre: celle d'interdire à 1300 élèves de l'enseignement obligatoire (école primaire et cycle d'orientation) de poursuivre leur scolarisation dans le canton de Genève. Comme le révèle le quotidien *20 minutes*, la ministre de l'Instruction publique, la socialiste Anne Emery-Torracinta, a rencontré les directeurs des établissements la semaine passée pour leur faire part de cette réflexion à l'étude par l'exécutif cantonal. «Nous n'avons aucun ta-

hou», a rappelé mercredi le président du Conseil d'Etat, François Longchamp. «Même si je ne suis pas, a priori, favorable à cette idée, elle doit être étudiée, estime Jean Romain, député libéral-radical et ancien enseignant. Aujourd'hui, les classes sont déjà pleines. Il faut donc soit construire plus d'établissements, ce qui me semble peu réaliste, soit augmenter le nombre d'élèves par classe. Quant à ceux qui répondent que cela péjorerait la qualité de l'enseignement dans le canton, je leur répondrai qu'elle est déjà très mauvaise.» Le gouvernement doit présen-

ter d'ici au 10 juin son programme de législature, raison invoquée par l'exécutif pour passer en revue le financement des prestations. Les économies qui pourraient être réalisées n'ont pas encore été chiffrées. Mais la marge de manœuvre est «faible en raison du niveau d'endettement et des investissements à consentir pour combler le retard pris dans ce domaine», précise quant à lui le ministre des Finances, Serge Dal Busco. Pour l'heure, aucune indication ne permet de connaître les détails du projet, son agenda ou encore si les élèves déjà inscrits seraient concernés. **O. F.**

L'arrêt européen qui redonne espoir aux victimes de l'amiante

> **Justice** La décision rendue par le CEDH, donnant gain de cause aux proches d'un défunt, devrait ouvrir sur de nouvelles procédures

De nombreuses demandes d'indemnités de la part de victimes de l'amiante pourraient à nouveau être formulées en Suisse à la suite de l'arrêt rendu mardi par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Selon un avocat de victime de l'amiante, cette décision montre «la voie à suivre» pour la justice suisse. Mardi, une veuve d'une victime de l'amiante et leurs deux filles ont obtenu gain de cause à Strasbourg. La CEDH a jugé que la Suisse a violé leur droit à un procès équitable en leur refusant une indemnité pour tort moral en raison de la prescription.

Cet arrêt va aider les victimes de l'amiante. Elles pourront exiger de l'argent en guise de dédommagement ou de compensation, ce que la justice suisse leur a refusé jusqu'à maintenant.

Eternit, les CFF et ABB

Des vieux cas vont redevenir d'actualité à la suite de cette décision, selon l'avocat de victimes de l'amiante, Martin Hablützel. La justice devra en tenir compte, juge-t-il mercredi dans une interview sur le site d'information en ligne alémanique *Watson*. «La glace est brisée et des demandes d'indemnisation à l'intention

d'Eternit, des CFF et d'ABB sont à prévoir.» L'arrêt de la CEDH appelle de nouvelles réponses. La justice suisse doit dorénavant se demander «ce que les responsables de l'industrie de l'amiante et de la Suva savaient ou auraient dû savoir au cours des années 70 et 80.» Se pose également la question des mesures de protection durant les années 70. Martin Hablützel se réfère à un récent jugement du Tribunal fédéral, qui a estimé en décembre que les dangers de l'amiante étaient déjà connus au cours de cette décennie. **ATS**

En Ukraine, l'UE n'a pas quitté sa vocation pacificatrice



René Schwok

Selon Eric Hoesli, on a assisté à «une défaite de l'Union européenne qui, par son égarement durant la crise et son inconsistance ensuite, a quitté sa vocation pacificatrice pour devenir belligérante» (*Le Temps* du 12.03.2014, page Débats).

Une telle affirmation mérite débat. D'abord, évidemment, parce que l'UE n'est absolument pas devenue belligérante. Pour cela, il aurait fallu qu'elle eût participé à une guerre. Telle est la définition de l'adjectif «belligérant». Il n'en est évidemment rien. De plus, les Etats membres se sont explicitement interdit de constituer une armée européenne (avant le deuxième référendum irlandais sur la ratification du Traité de Lisbonne). A cela s'ajoute que des forces de maintien de la paix de l'UE ne pourraient intervenir que suite à une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, où la Russie possède un droit de veto...

Plus sérieusement, les événements d'Ukraine constituent-ils une «défaite» de l'Union européenne? Il y a quelques mois, nous penchions aussi vers une telle analyse (notre article du 28.11.2013 dans *Le Temps*).

Rappelons les faits: pendant des années, les responsables ukrainiens et européens avaient négocié un traité d'association. Celui-ci avait été paraphé par l'administration du président pro-russe Ianoukovitch et devait être signé le 28 novembre 2013 à Vilnius. Cependant, du fait d'énormes pressions du président Poutine, conjuguées avec des promesses russes d'aide économique, le gouvernement ukrainien avait au dernier moment refusé de signer le traité.

A ce moment, on pouvait légitimement parler de victoire du réalisme poutinien par rapport à la puissance douce, le *soft power*. L'approche normative de l'UE paraissait bien naïve par rapport au

L'incroyable chute de Ianoukovitch a changé la donne: un vrai coup de théâtre!

hard power d'un ancien chef des services secrets russes, formé à l'école du KGB, et qui avait déjà montré ses «talents» de criminel de guerre en Tchétchénie. Les prétentions de l'UE à se comporter comme une «puissance civile» paraissaient bien être une contradiction dans les termes.

L'insuccès de l'UE pouvait donc faire craindre qu'un terrible hiver ne s'abatte sur l'espace post-soviétique, bien plus glacial encore que celui qui était retombé sur le

monde arabe (à l'exception partielle de la Tunisie).

Cependant, il s'est produit un retournement incroyable que plus personne n'osait envisager. On a pu assister à une victoire inespérée d'une révolution populaire qui criait sa soif de probité et de justice. Cela grâce à la détermination d'une importante partie de la population ukrainienne qui a réussi à se mobiliser malgré la répression policière, les risques de représailles et un froid intense.

Jusqu'au dernier moment, son combat paraissait vain et sans espoir. Le monde occidental, surtout l'UE, semblait totalement impuissant. L'écrasement du mouvement de protestation semblait imminent. Une responsable américaine pouvait se moquer en des termes grossiers de l'inconsistance des Européens.

Pourtant, soudainement, le parlement ukrainien – dont la majorité était pourtant à la botte de Ianoukovitch et de ses amis oligarques – retournait complètement sa veste. Personne n'a d'ailleurs pour l'instant réussi à expliquer ce coup de théâtre. En quelques heures, les députés destituaient le président et nommaient un gouvernement de coalition.

Le nouveau gouvernement a aussi annoncé qu'il allait signer l'accord d'association avec l'Union européenne «dans les prochaines semaines», et la Commission européenne a annoncé le 11 mars que certaines clauses

pouvaient entrer en vigueur immédiatement.

C'est un incroyable retournement, certes entaché par l'invasion et l'annexion de facto de la Crimée par les troupes russes en complète violation des normes les plus élémentaires du droit international, comme vient de le rappeler Didier Burkhalter. Mais cette vengeance du dirigeant russe porte précisément les stigmates de sa défaite à Kiev.

L'invasion russe de la Crimée, vengeance de Vladimir Poutine, porte précisément les stigmates de sa défaite à Kiev

Peut-on qualifier ces événements de succès de l'UE? Nous avons déjà souligné que la plupart des manifestants d'Euro-Maidan n'avaient certainement jamais lu le texte de l'accord avec l'UE et que celui-ci était vraiment difficile à décortiquer (*Le Temps*, 20.12.2013). Nous avons aussi insisté sur les nombreux sacrifices que cet accord imposera au peuple ukrainien. S'il était véritablement appliqué – ce qui est loin d'être acquis –, il impliquerait un bouleversement énorme de la société ukrainienne, au niveau tant juridique qu'administratif, politique, économique et même mental.

L'Ukraine, et l'impérieuse nécessité de respecter le droit international



Marcelo Kohen

L'interdiction du recours à la force dans les relations internationales est un principe fondamental du droit international contemporain. Le respect de l'intégrité territoriale des Etats revêt la même importance. Il en va de même pour la non-intervention dans les affaires internes des autres Etats, bien qu'il soit reconnu que le respect des droits fondamentaux de la personne humaine n'est plus aujourd'hui une question qui relève du domaine réservé des Etats.

Si l'on examine l'intervention russe en Crimée, république autonome au sein de l'Ukraine, force est de constater que l'action du Conseil de sécurité et mené une politique qui a conduit au fractionnement de facto de l'Irak, de l'Afghanistan et de la Libye.

Après l'annonce du parlement de la Crimée d'organiser un référendum pour décider du sort du territoire et le rattacher à la Russie, Washington et Bruxelles se sont empressés de déclarer son illégalité, car «contraire à la Constitution de l'Ukraine et au droit international». Le problème est que, si l'on suit les arguments américains, britanniques, français et allemands employés il n'y a pas si longtemps pour

justifier la sécession du Kosovo, on arrive à des conclusions qui rendent surprenant l'émoi de ces gouvernements aujourd'hui. Lorsque le parlement du Kosovo a déclaré l'indépendance, ces mêmes gouvernements ont affirmé que la violation de la Constitution de la Serbie était sans pertinence et que le droit international ne prohibait pas les déclarations unilatérales d'indépendance. C'est la conclusion que ces Etats ont obtenue de la Cour internationale de justice dans son avis consultatif sur la déclaration d'indépendance du Kosovo. Le gouvernement de Vladimir Poutine les paie aujourd'hui avec la même monnaie. Si la déclaration unilatérale du parlement kosovar faisant sécession de la Serbie n'était pas illicite, pourquoi le serait celle du par-

Le mépris pour le droit international quand cela arrange les intérêts des uns ou des autres a un prix

lement criméen se séparant de l'Ukraine? La contradiction est encore plus flagrante dans le cas du gouvernement britannique. Tout en se refusant à régler diplomatiquement le différend avec l'Argentine au sujet des îles Malouines, il a organisé, l'année dernière, un référendum pour que ses 1500 citoyens qui résident dans l'archipel «décident» de son sort. Alors même que la plupart d'entre eux ne sont même pas nés aux Malouines et y sont arrivés il y a moins d'une dizaine d'années. Seul le Canada a reconnu la validité de ce choix très particulier. Avec quelle autorité Londres pourra-t-il critiquer la tenue d'un référendum en Crimée?

Plus spécifiquement dans le cas de l'Ukraine, tant les Etats-Unis d'Amérique que l'Union européenne n'ont pas caché leur soutien aux manifestants de Maidan et aux

forces d'opposition. Il s'agit aussi d'une violation au principe de non-intervention. La présence d'éléments extrémistes anti-russes et antisémites au sein du gouvernement provisoire, l'abolition de la langue russe comme l'une des langues officielles du pays – alors qu'elle est parlée par une large partie de sa population –, les sérieuses accusations selon lesquelles les victimes des tirs à Maidan – qui ont précipité le départ du président élu – furent l'œuvre de francs-tireurs à la solde de certains éléments de l'opposition n'ont pas ému les capitales occidentales. Si l'ingérence russe est inadmissible, l'ingérence américaine et européenne l'est tout autant.

Les contradictions en politique internationale et le mépris pour le droit international quand cela arrange les intérêts des uns ou des autres ont un prix. Les capitales occidentales sont restées désarmées face à la Russie. Pas militairement ou économiquement. Il s'agit d'un désarmement moral. A force d'ignorer les règles de base qui régissent les relations internationales en invoquant de faux arguments juridiques ou en prétendant que les actions en question «ne constituaient pas de précédents», à force de favoriser le morcellement des Etats, d'imposer une culture de la force dans les relations internationales, ceux qui prétendent représenter les valeurs démocratiques sur la scène internationale ont fini par affaiblir l'ossature du droit international et le système de sécurité collective. Si, au début de ces pratiques, les gouvernements en question réussissaient à mobiliser les opinions publiques, sous couleur de la promotion des droits humains et de la fin des régimes dictatoriaux, ils ne parviennent plus à les tromper aujourd'hui. Les résultats accablants de ces politiques sont à la vue de tous.

Il est grand temps de changer de cap. Il ne s'agit pas du retour aux réflexes de la Guerre froide, mais de celui du respect du droit internatio-

nal. Plus d'invocations biaisées de prétendues exceptions, plus d'ignorance des principes fondamentaux grâce auxquels la société internationale a péniblement élaboré un corpus de règles qui a permis l'universalisation et la démocratisation du système juridique international. Une véritable communauté internationale et un système de sécurité collective ne peuvent être fondés que sur la base du respect mutuel des règles. Ne pas le faire quand cela l'arrange et demander à l'autre de le faire quand cela n'arrange pas ce dernier implique de revenir non pas à l'époque de la Guerre froide, mais à celle de l'époque précédant le Congrès de Vienne, il y a deux siècles, où seuls les rapports de force décidaient du destin du monde.

La crise ukrainienne ne se réglera pas à coups de sanctions d'un côté et de représailles de l'autre. Elle devra trouver une issue dans la prise en compte du droit international, y compris les droits des minorités, et des intérêts des parties concernées. Cela comporte le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, le respect de l'autonomie de la Crimée et plus généralement des droits des minorités russophones sur l'ensemble du pays, accompagnés de garanties adéquates, la tenue d'élections sous surveillance internationale pour normaliser la vie politique ukrainienne, le respect de la présence navale russe en Crimée en conformité avec les accords préalablement conclus, si nécessaire assortie d'un prolongement temporel, et l'engagement de tous les Etats tiers et de l'Union européenne au respect strict du principe de non-intervention.

Professeur de droit international, HEID, Genève

Lectures

Les grands discours suisses

Reden, die Geschichte schrieben

Felix Münger

Editions hier + jetzt



le mot «guide» étant traduit par «Führer» dans la version allemande. Le 30 août 1942, le conseiller fédéral Eduard von Steiger, devant les jeunes protestantes à Zurich, évoquant la fermeture des frontières aux réfugiés juifs, fit une métaphore sur l'impossibilité pour le commandant d'une «petite barque de sauvetage» d'accueillir les milliers de victimes d'un naufrage», métaphore qui fut par la suite raccourcie en «La barque est pleine».

Dürrenmatt et la prison

Le 22 novembre 1990, à Zurich, en présence du président tchèque Vaclav Havel, Friedrich Dürrenmatt parla de la «prison suisse», «une prison dans laquelle les Suisses ont fui», qui offre aux Suisses l'avantage dialectique d'être à la fois le prisonnier et le gardien». Le 24 janvier 1992, Christoph Blocher s'adressa à son fidèle public de l'Albisgütli pour lancer sa campagne contre l'EEE: «Le mot d'ordre est non, c'est clair et net!»

Certains discours ont annoncé des mutations profondes. Le 13 novembre 1918, en pleine grève générale, le socialiste Robert Grimm provoqua la majorité au parlement: «Vous avez la force et la baïonnette. Nous avons la force des idées et la conviction qu'elles s'imposeront.» L'année suivante, le Conseil national fut pour la première fois élu au système proportionnel. Le 1er mars 1969, Emilie Lieberherr parla aux milliers de personnes réunies sur la place Fédérale pour «exiger» le droit de vote pour les femmes. Deux ans plus tard, les premières femmes firent leur entrée au parlement fédéral.

Le 16 août 1975, le chansonnier bâlois Aernschd (Ernst) Born entonna une ballade antinucléaire à proximité de Kaiseraugst, où la construction d'une centrale était prévue. Elle ne le fut jamais. Enfin, le 12 décembre 1988, jour de sa démission du Conseil fédéral, Elisabeth Kopp déclarait être convaincue de n'avoir commis «aucune faute juridique ou morale». Une nouvelle époque avait pourtant débuté.

Bernard Wuthrich

Pilet-Golaz désécurise le pays

Le texte lu à la radio par Marcel Pilet-Golaz le 25 juin 1940 désécurisa les auditeurs, qui attendaient un appel à la résistance après la capitulation de la France. Mais le Vaudois invita les «Confédérés» à «suivre» le Conseil fédéral, «comme un guide sûr et dévoué, qui ne pourra pas toujours expliquer, commenter, justifier ses décisions»,

Qui a intérêt à soutenir une production agricole de masse?



Sophie Michaud Gigon

L'Union suisse des paysans (USP) s'allie à l'UDC et lance une initiative pour la production agricole de masse. Elle vise à augmenter la production indigène en inscrivant ce principe dans la Constitution.

Pro Natura voit cette initiative d'un œil très critique. Cette proposition se révèle superflue, car les dispositions légales actuelles couvrent déjà les revendications des initiants. Cette nouvelle initiative exige un soutien à la production indigène et à la préservation des terres agricoles, or la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, adoptée par le peuple en mars 2013 et qui entrera en vigueur ce printemps, aide précisément à préserver les terres agricoles.

Depuis 1991, la production indigène de denrées est inscrite dans notre Constitution, avec la mission parallèle de protéger les ressources naturelles. S'agit-il alors pour l'USP et l'UDC d'affaiblir cette dernière? La politique agricole actuelle soutient déjà fortement la sécurité de l'approvisionnement par l'intermédiaire des paiements directs. Ce n'est pas avec des aides étatiques supplémentaires, mais bien en cherchant à mieux vendre ses pro-

duits que le monde agricole doit faire progresser ses revenus. Il est avéré que les consommateurs acceptent de payer davantage pour des produits de proximité qui sont de bonne qualité et respectueux de l'environnement. L'agriculture suisse ne doit dès lors pas miser sur un accroissement planifié de la production pour augmenter ses revenus, mais bien sur son adaptation à la demande et sur la qualité de sa production.

Cette initiative est donc inutile et s'attaque de surcroît à un faux problème: selon les statistiques de l'USP, l'agriculture suisse n'a jamais autant produit qu'aujourd'hui. Notre taux d'approvision-

Opposer production et écologie est un mauvais choix. L'outil de travail de l'agriculture est la nature

nement est resté stable durant la dernière décennie, malgré l'augmentation de la population. Même à l'époque du plan Wahlen (1943-1945), lorsque la Suisse avait asséché ses milieux naturels et cultivé les jardins publics, sa production n'avait augmenté que de quelques pour cent.

Cette initiative cultive d'ailleurs un mythe: celui de l'auto-approvisionnement. La Suisse importe par exemple 100% de son pétrole, lequel est notamment utilisé sous forme de diesel

et d'essence par les machines agricoles et entre dans la composition des engrais. Ce seul exemple montre la grande dépendance de l'agriculture suisse face à l'étranger. Produire davantage signifierait – inévitablement – dépendre encore plus de l'étranger.

En dirigeant les projecteurs sur la question de la production, le lobby agricole détourne le débat d'un problème réel, mais généralement maintenu sous silence: les impacts environnementaux de l'agriculture. Par exemple, les relevés indiquent que plus de 70% des cours d'eau suisses accusent une teneur en pesticides se situant au-delà des prescriptions légales. Les pesticides sont des substances chimiques toxiques utilisées en quantités toujours plus importantes dans l'agriculture helvétique. Entre 2006 et 2011, les quantités vendues ont augmenté de près de 16%, bien que les produits utilisés soient de plus en plus efficaces. Les dangers croissent sans cesse pour l'environnement et la santé.

La politique agricole de ces quatre prochaines années vient d'entrer en vigueur. Elle assurera – si elle est bien appliquée – à la fois une augmentation du revenu des paysannes et paysans et un plus grand respect de la nature. Au lieu de s'atteler à l'application de cette loi, les lobbys agricoles traditionnels cherchent à revenir en arrière en préparant le terrain pour le paquet agricole suivant, qui devrait selon eux à nouveau favoriser la production intensive et non pas la complémentarité entre écologie et production. Op-

poser ces deux intérêts est un mauvais choix car ils sont bel et bien liés. L'outil de travail de l'agriculture est la nature. Celle-ci a été massivement mise à contribution depuis l'après-guerre et demeure sous pression. C'est un souci à long terme, aussi pour les paysans. En outre, comme l'exige la Constitution, l'agriculture suisse est soutenue pour ses prestations en faveur de l'intérêt public et pour une exploitation durable des ressources naturelles. Les contribuables paient pour concilier ces deux buts. Pourquoi risquer dès lors de mettre en péril le soutien de la population à la branche agricole?

En conclusion, Pro Natura s'inquiète des conséquences qu'une telle initiative pourrait avoir sur la nature. Elle ne veut pas d'une agriculture suisse encore plus intensive et polluante, qui miserait sur une production de masse nécessitant davantage d'engrais chimiques et de pesticides. Pro Natura s'engage au contraire pour une agriculture tournée vers l'avenir.

Secrétaire romande et membre de la direction de Pro Natura

Vous et nous

Vous écrivez



Torture: ratifier la Convention ne suffit pas

François de Vargas, ancien secrétaire général de l'Association pour la prévention de la torture, Genève

J'ai été fort réjoui de lire (LT du 04.03.2014) une déclaration signée par cinq ambassadeurs, représentant les cinq régions du monde, avec un vibrant appel à tous les Etats pour ratifier la Convention contre la torture de 1984.

Hélas, nous savons que ratifier une convention de droits de l'homme ne suffit pas. C'est peut-être le moment de rappeler le cri d'alerte lancé en 1976 déjà par un citoyen genevois, Jean-Jacques Gautier, qui affirmait qu'une convention de droits de l'homme *sans moyen de contrôle* était inopérante. Et il avait proposé qu'à côté de la convention alors en gestation, un système de mise en œuvre internationale soit institué. Ce système existe aujourd'hui. L'action lancée par feu Jean-Jacques Gautier, et poursuivie par l'APT (Association pour la prévention de la torture), a abouti à l'adoption d'une Convention européenne pour la prévention de la torture (1989), puis d'un Protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture (2002). Les deux instruments obligent les Etats parties à accepter des visites de tous leurs lieux de détention par une commission indépendante.

Si nous regardons la liste des 154 Etats qui ont ratifié la Convention contre la torture de 1984, nous y trouvons, entre autres: les Etats-Unis, Israël, la Chine, l'Irak, la Russie, le Pakistan, l'Afghanistan, etc. Tous ces pays pratiquent impunément la torture. Certes, ils font rapport périodiquement au Comité contre la torture, mais cela n'empêche pas Guantanamo, Abou Ghraïb, les centres de rééducation chinois, et autre lieux où la torture est pratiquée avec la bénédiction des gouvernements.

Quant au Protocole facultatif de 2002, il a été ratifié par 72 Etats. Ceux-ci autorisent un sous-comité à visiter leurs lieux de détention et ont tous institué un mécanisme national de prévention de la torture, la Suisse y compris. Certes, la torture et les mauvais traitements n'ont pas disparu dans ces pays, mais au moins sont-ils soumis à un contrôle.

Je regrette que le président de la Confédération, dans son discours à l'ouverture de la session du Conseil des droits de l'homme, ait rappelé plusieurs instruments internationaux mais pas celui qui est d'origine suisse et qui est encore loin d'avoir obtenu une adhésion universelle.

La Suisse serait bien inspirée de lancer une initiative euro-arabe



Alain Clerc et Taoufik Ouanes

Dans un monde en profonde mutation, nous aurions tort de sous-estimer les conséquences de la votation du 9 février 2014.

La peur de l'étranger et l'insécurité qui en découle constituent pour la Suisse une menace de nature à affecter durablement nos institutions et notre position dans le monde. Car l'appel à «l'ordre patriotique» qui sous-tend le vote du 9 février engagera, dans un deuxième temps, une modification de nos fondements constitutionnels, qui ont contribué à notre essor. Le retour à «l'ordre» exacerbera des tensions déjà perceptibles avec nos voisins européens et les pays d'émigration. En ravivant l'illusion nostalgique et romantique d'un passé mythique, les Suisses contribuent, à leur mesure, au «choc des civilisations» évoqué autrefois par Samuel P. Huntington. L'intérêt porté par Mme Marine Le Pen à ce vote est à cet égard très significatif.

«Beaucoup d'entre nous, individus ou peuples, sont à la merci de cette idée, consciente ou inconsciente, que l'étranger, c'est l'ennemi», dit Primo Levi dans *Si c'est un homme*, en ajoutant que, «le plus souvent, cette conviction sommeille dans les esprits, comme une infection latente, elle ne se manifeste que par des actes isolés, sans lien entre eux, elle ne fonde pas un système. Mais lorsque cela se produit, lors-

que le dogme informulé est promu au rang de prémisses majeure d'un syllogisme, alors, au bout de la chaîne logique, il y a le Lager...» Ces mots doivent nous faire réfléchir. Certes, nous n'en sommes pas encore là, mais les prémices d'une dérive sont perceptibles.

Dès lors, la question clé n'est pas tant, pour les Suisses, de chercher comment colmater les brèches d'un vote aberrant en mobilisant toutes leurs forces pour esquiver avec Bruxelles et les autres capitales européennes une solution à la crise actuelle. Il ne fait aucun doute qu'un compromis sera trouvé.

En revanche, il est grand temps de mobiliser les réflexions de toutes les forces vives de la Suisse pour repenser notre développement et donner un sens à notre croissance. Là sont les réels enjeux du vote néfaste du 9 février. Et dans ce domaine, les Suisses sont malheureusement à la peine. Les responsables politiques sont inaudibles. D'où le monopole du débat abandonné aux leaders populistes.

Pourtant, les défis ne manquent pas. Les menaces écologiques, l'intégration des étrangers, la transition énergétique, la fiscalité verte, le revenu minimum d'insertion, l'éducation permanente et l'éthique politique sont autant d'enjeux sur le plan intérieur qui nécessitent de nouveaux investissements et de fortes personnalités pour mener ces réformes.

Sur le plan de sa politique extérieure, particulièrement concernée par les fléaux supposés que rennent l'étranger et l'insécurité qui en découle, la Suisse, souvent disponible pour contribuer au développement de grandes crises internationales, serait avisée de prendre vite une initiative significative. Elle pourrait montrer que la coexistence de différences cultu-

relles, réalisée à l'intérieur de ses frontières, peut aussi être envisagée sur le plan international. La présidence suisse de l'OSCE en 2014 devrait lui servir de point d'ancrage pour démontrer qu'une coopération fructueuse est aussi possible avec ses voisins, notamment ceux du Sud d'où proviennent ces étrangers qui effarouchent tant.

Dans ce contexte, et en se référant à un succès majeur de sa politique étrangère des cinquante dernières années – l'organisation à Genève dans les années 1970 de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) –, la

Les enjeux migratoires qui font si peur aux Suisses ne s'arrêtent pas à la crête des Alpes

Suisse pourrait proposer d'amener l'ensemble de ses partenaires européens à jeter les bases d'un nouvel accord-cadre euro-arabe pour promouvoir un espace de paix et de prospérité dans cette région qui en a tant besoin. Ce serait aussi l'occasion de régler la question cruciale de l'immigration.

L'Europe, la Suisse et l'ensemble des pays arabes en profiteraient. Cette initiative trouverait sans doute un écho favorable dans la plupart des capitales européennes, très conscientes des conséquences de l'immigration. Sous l'impulsion d'une Suisse ambitieuse et innovante, notre pays permettrait aussi de fournir une première réponse politique aux Printemps arabes.

Une telle action, si l'on veut être plus concret, devrait être lancée au

plus haut niveau dans un cadre solennel. Elle devrait être engagée dans un premier temps avec une forte mobilisation de la société civile et des milieux économiques, qui seraient sollicités dans l'ensemble de la région pour faire émerger leurs propositions. La Suisse pourrait recueillir l'ensemble de ces propositions dans un «*Livre blanc*» qui servirait ensuite aux gouvernements pour jeter les bases d'un nouveau cadre multilatéral euro-arabe. Un «*Accord final*» qui, non seulement, contribuerait à réduire les risques larvés d'un choc des civilisations, mais permettrait aussi de régler la question migratoire.

Ce processus que l'on pourrait appeler la CSCEA (Conférence sur la sécurité et la coopération euro-arabe) pourrait être organisé à Genève. La Suisse, avec les avantages de sa neutralité, fournirait son savoir-faire et Genève ferait valoir son traditionnel esprit de tolérance.

Une telle initiative dispose déjà d'échos favorables tant à Berlin ou à Paris qu'à Madrid, aussi bien qu'à Beyrouth ou à Tunis. Certes, elle ne ferait pas le printemps de l'Europe mais elle y contribuerait. Et le Conseil fédéral prouverait à l'Europe qu'une vision positive des enjeux politiques actuels ne s'arrête pas nécessairement à la crête des Alpes.

Alain Clerc est conseiller international et a été haut fonctionnaire fédéral
Taoufik Ouanes a été haut fonctionnaire international pour les Nations unies à Genève

Lettre ouverte à Arnaud Montebourg

Claude Farine, Nyon (VD)

Monsieur Montebourg, je suis choqué de votre intervention sur France Inter à la suite de la votation du 9 février dernier. Vos propos à la hache, sans nuance, ne font pas honneur à votre qualité de ministre. Affirmer que le vote suisse est le «résultat du lépénisme en vrai» ou que cette votation est «le démonstrateur de la ruine de la Suisse», c'est vraiment très mal connaître la Suisse et ses institutions.

Franchement, on aurait pu attendre une analyse un peu plus nuancée de la part d'un homme né en Bourgogne, proche de la Suisse. Et puis, vous auriez pu relever le fait que toute la Suisse francophone a voté contre cette initiative, de même que Zurich, que la majorité en faveur de cette initiative était infime. Et que la suite serait donc très difficile à gérer. Vous vous seriez peut-être attiré la sympathie de Genève, où travaillent beaucoup de frontaliers français, de Lausanne (idem) ou du reste de la Suisse romande. Vous avez probablement tenu ces propos parce que les échéances électorales en France approchent et que vous craignez une poussée du Front national. Mais convenez-en: si le peuple français pouvait s'exprimer plus souvent sur les grands choix d'avenir ou si, une fois, les politiques étaient capables de faire cause commune, peut-être la France irait-elle moins mal. Pour l'heure, c'est toujours une majorité qui gouverne et une opposition qui démolit systématiquement ce que fait le gouvernement! Est-ce ainsi, in fine, que vous concevez la démocratie?

Bien sûr que ceux qui ont voté contre cette initiative xénophobe, rétrograde, dont je suis, sont inquiets. L'avenir de la Suisse mais surtout son ouverture à l'Europe sont en jeu. Mais nous sommes loin du «suicide collectif» que vous prédisiez. L'instrument du référendum ou de l'initiative contre cette décision reste possible. Les partisans de la libre circulation des personnes sont loin d'avoir baissé la garde. En Suisse, mais vous ne semblez pas l'avoir compris, c'est très souvent et heureusement sur le terrain qu'a lieu le débat et que se décident, en dernier ressort, les questions difficiles. Et pas seulement dans les ministères! Et c'est heureux ainsi.

Vos lettres, de 1500 à 2000 signes au maximum, sont les bienvenues par courriel (lecteurs@letemps.ch), par fax (022 888 58 59) ou par poste (*Le Temps*, courrier des lecteurs, case postale 2570, 1211 Genève 2). Nous nous réservons le droit de les sélectionner ou de les réduire. Vous pouvez aussi exprimer votre point de vue au café électronique du *Temps*, à l'adresse internet: www.letemps.ch/contact

Au cœur de la Terre, un océan caché

> Géologie Des chercheurs canadiens découvrent de l'eau dans un diamant

> Preuve qu'il y a autant d'eau à 500 km sous terre que sur toute la surface

Denis Delbecq

La découverte est accidentelle, mais elle est de taille: logée dans un diamant venu des entrailles de la Terre, une inclusion minérale prouve, pour la première fois, qu'à plusieurs centaines de kilomètres de profondeur, une partie du manteau terrestre contient d'énormes quantités d'eau. Peut-être même autant que dans les mers et les océans réunis!

«Au départ, nous cherchions à dater l'âge d'un diamant qui nous avait été donné par une firme de prospection parce qu'il n'avait pas de valeur commerciale en raison de son aspect», raconte Graham Pearson, de l'Université d'Alberta (Canada), l'auteur principal de l'article qui dévoile aujourd'hui dans *Nature* ce caillou de seulement 90 milligrammes. Nous cherchions des inclusions d'un minéral riche en calcium pour permettre sa datation quand nos premières mesures ont montré qu'il contenait de la ringwoodite. Cette roche possède la même composition chimique qu'un minéral terrestre, l'olivine – du magnésium, du fer, de la silice et de l'oxygène –, mais dont la structure atomique est différente. Bingo! Sa présence dans une partie du manteau terrestre avait été suggérée dès 1959 par le géophysicien australien Alfred Ringwood, sans jamais avoir été démontrée; jusqu'à présent, les chercheurs devaient se contenter de la synthétiser en laboratoire en reproduisant les pressions gigantesques qui règnent à grande profondeur, ou de l'étudier

dans des fragments de météorites. Personne n'avait pu dénicher un échantillon naturel d'origine terrestre, le seul moyen d'espérer répondre à une question qui taraude les géophysiciens depuis qu'on sait que la ringwoodite peut piéger de l'eau: le manteau terrestre – ou plus précisément sa région dite «de transition» située entre 410 et 600 kilomètres de profondeur – contient-il de l'eau?

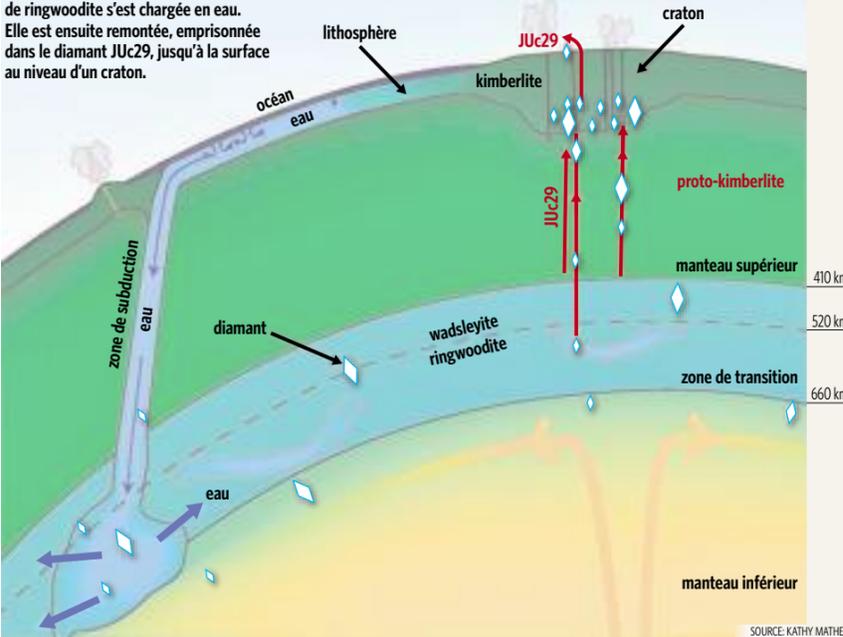
«Cette découverte de l'équipe de Graham Pearson est une vraie surprise; je ne m'attendais pas à ce qu'on trouve de la ringwoodite un jour», se réjouit Hans Keppler, de l'Université de Bayreuth (Allemagne), qui, sur la demande de la revue *Nature*, a mis en perspective les travaux de ses collègues. Une double surprise, même: d'abord parce que ces diamants de grande profondeur sont rarissimes. Et ensuite parce qu'en principe, lors de la remontée vers la surface, les inclusions de ringwoodite devraient se transformer en banale olivine en raison d'une diminution de la pression qui réorganise la disposition des atomes. «Mais il n'y a pas d'erreur possible: mes collègues ont utilisé indépendamment trois techniques d'analyse qui confirment toutes qu'il s'agit bien de ringwoodite.»

L'eau piégée dans la roche pourrait être vieille de 4,5 milliards d'années

Comment une telle roche, formée probablement il y a plus d'un milliard d'années, est-elle parvenue intacte dans le tamis d'un chercheur de pierres précieuses, dans la boue d'une rivière du Mato Grosso brésilien? «Elle est probablement remontée rapidement de la zone de transition du manteau avant d'être brutalement expulsée à la surface», explique Graham Pearson. Une expulsion provoquée par un type particulier d'éruptions explosives anciennes, le volcanisme kimberlitique, qui fait remonter la lave jusqu'à 70 km/h. La dernière de

Formation du diamant JUC29 dans le manteau terrestre

Au moment de sa formation dans la zone de transition du manteau, à 500 km de profondeur, l'inclusion de ringwoodite s'est chargée en eau. Elle est ensuite remontée, emprisonnée dans le diamant JUC29, jusqu'à la surface au niveau d'un craton.



ce genre s'est produite, au Canada, il y a plus de 50 millions d'années. «Ce qui est beau, dans tout cela, c'est que la formidable résistance du diamant a permis à la ringwoodite de survivre aux variations de pression jusqu'à la surface de la Terre. Dans notre diamant, au niveau de l'inclusion de ringwoodite, il règne encore une pression équivalente à 20 000 fois la pression atmosphérique. Nous avons dû prendre un luxe de précautions incroyable pour le manipuler», affirme Graham Pearson. Avec une véritable obsession: éviter à tout prix de le chauffer, notamment avec les faisceaux utilisés pour les expériences, sous peine de voir les inclusions perdre leurs caractéristiques uniques. «Cela représente des jours et des jours de travail pour chacune des mesures.»

Pour le Canadien comme pour son collègue allemand, la présence d'eau dans l'inclusion minérale verdâtre témoigne d'une chose: lorsque ce diamant s'est formé, quelque part entre 410 et 600 kilomètres de profondeur, il y avait de l'eau. Evidemment, pas sous la forme de l'océan qu'avait imaginé en 1864 Jules Verne dans son *Voyage au centre de la Terre*. Mais avec une teneur de 1% mesurée dans la ringwoodite, le calcul est néanmoins vertigineux et fait mentir certaines études pourtant récentes qui affirmaient l'absence d'eau dans cette



Le diamant JUC29 qui vient des profondeurs. L'inclusion de ringwoodite a piégé l'eau du manteau terrestre. ARCHIVES

partie du manteau terrestre: «Si on suppose que toutes les roches de la zone de transition ont la même composition, on peut estimer qu'il y a là autant d'eau qu'à la surface de la Terre», calcule Hans Keppler.

Reste à savoir son origine. «Elle peut provenir de deux sources, avance Graham Pearson. Soit il s'agit d'une eau primordiale, qui était déjà présente au cœur de la Terre lorsque celle-ci s'est formée il y a 4,5 milliards d'années. Soit il s'agit d'eau de mer qui a pénétré dans le manteau terrestre au niveau d'une zone de subduction, là où une plaque tectonique plonge sous une autre. Mais nous allons probablement le découvrir.» Dans les prochains mois, le petit caillou, qui contient décidément bien des se-

crets, devrait subir une analyse isotopique: si l'eau qu'il contient a séjourné un moment à la surface de la Terre, ses constituants – hydrogène et oxygène – portent forcément des stigmates de l'intense bombardement cosmique auquel ils étaient soumis. Tandis qu'une eau primordiale, protégée depuis toujours par des centaines de kilomètres de roches, aura été épargnée. «Pourquoi n'avons-nous pas encore fait cette expérience? devance, en riant, Graham Pearson. Parce que cette mesure conduira à la destruction partielle ou totale de notre échantillon. Alors on prendra le temps qu'il faut pour nous préparer, d'autant qu'il faudra bien aussi qu'on date notre diamant puisque nous ne l'avons toujours pas fait...»

Tuberculose: l'EPFL se lance dans la pharma

> Médecine Une nouvelle fondation

ATS

Démarche inédite pour l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL): créer une fondation chargée de mettre sur le marché un nouvel antituberculeux. L'institution veut prendre le relais des groupes pharmaceutiques qui jugent, selon elle, ce secteur peu rentable. La tuberculose tue 1,5 million de personnes par an sur la planète. «Sa prévalence est limitée en Europe, mais certains pays, notamment l'Ukraine, connaissent une recrudescence de malades affectés par des souches multirésistantes», indique mercredi le communiqué de l'EPFL.

Devant le désintérêt des groupes pharmaceutiques pour ce marché, l'institution a décidé de créer sur son campus la Fondation IM4TB. Sa mission: assurer la mise sur le marché d'un nouveau traitement découvert par des chercheurs de l'EPFL et de l'Institut Bach à Moscou. «A ma connaissance, c'est la première fois que l'EPFL crée une fondation chargée de mettre directement un produit pharmaceutique sur le marché», précise Lionel Pousaz, du service de presse de l'institution. Et d'ajouter qu'au travers de cette action «philanthropique», l'école souhaite également mettre en pratique le travail de ses chercheurs et en faire bénéficier le public.

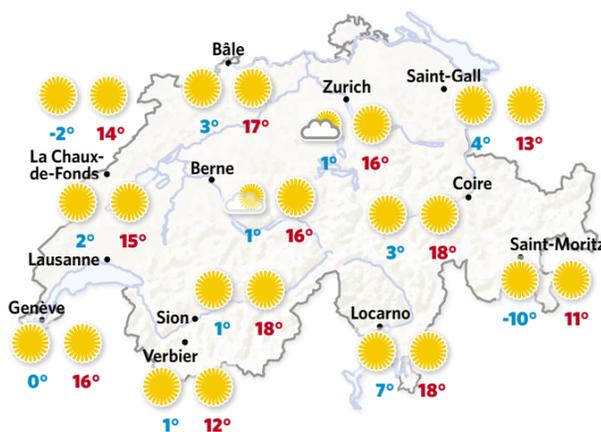
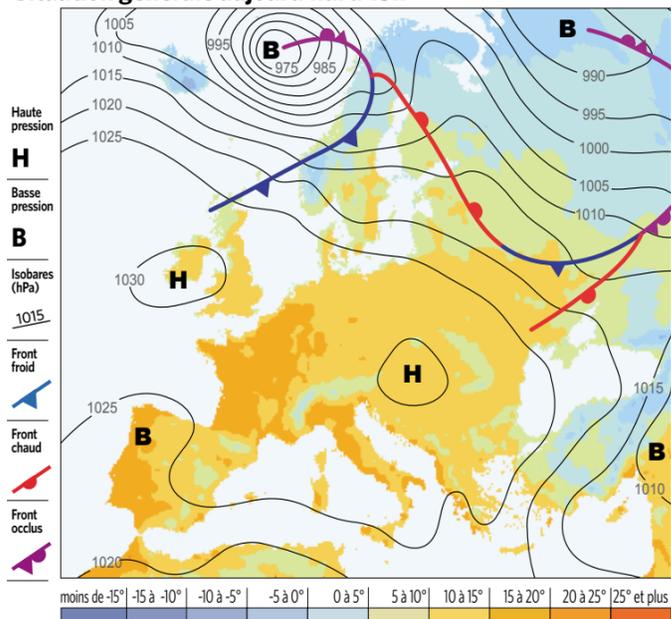
Un antibiotique efficace

De l'avis de ces chercheurs, le traitement est «extrêmement prometteur». «La molécule s'est montrée très efficace contre la bactérie», précise le communiqué. Les scientifiques ont montré dans la revue *EMBO Molecular Medicine* qu'associée à d'autres médicaments, elle pourrait venir à bout des souches les plus coriaces.

«Notre molécule fait littéralement éclater la bactérie», explique Stewart Cole, directeur de l'étude et chef de l'Institut d'inféctiologie de l'EPFL. La fondation veut procéder, dans un an, à des essais cliniques de phase I, en collaboration avec le CHUV à Lausanne. Elle recherche en ce moment des soutiens financiers.

Météo

Situation générale aujourd'hui à 13h



Un anticyclone centré sur le nord de l'Europe garantit un temps ensoleillé mais brumeux en plaine en Suisse jusqu'à vendredi. Une faible perturbation essentiellement nuageuse traversera notre pays ce week-end, puis un courant du nord-ouest amènera de l'air relativement humide en début de semaine prochaine.

Ephéméride

Jeudi 13 mars 2014

Soleil

lever: 06h52
coucher: 18h39
3 minutes de soleil en plus

Lune

lever: 15h42
coucher: 05h00
Lune: croissante
taux de remplissage: 90%

Prévisions à cinq jours

Jour/degré de fiabilité:	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
Bassin lémanique, Plateau romand et Jura	1°	3°	2°	2°	3°
Limite des chutes de neige:	15°	13°	12°	15°	14°
Alpes vaudoises et valaisannes (500 m)	2°	4°	3°	3°	3°
	18°	15°	14°	17°	16°
Suisse centrale et orientale	2°	3°	2°	3°	4°
	17°	11°	10°	12°	14°
Sud des Alpes	7°	7°	8°	8°	8°
	19°	19°	20°	21°	19°

Prévisions en Suisse pour le matin et l'après-midi. Les températures indiquées sont les valeurs minimales (en bleu) et maximales (en rouge)

MétéoSuisse
tél. 0900 162 666

en ligne avec nos météorologues, 24 heures sur 24 (fr. 3.- l'appel, fr. 1,50 la minute)

www.MeteoSuisse.ch

PUBLICITÉ

benjamin fourrures

CESSATION D'ACTIVITÉ PLUS QUE 10 JOURS ET ON FERME!

Des rabais de 60, 70 et même de 80 %

ENCORE DE TRÈS BELLES AFFAIRES À RÉALISER

RUE DE BOURG 29 • LAUSANNE

Panorama

Paléontologie

Un paresseux qui aime l'eau
L'étude par radiographie des os d'un fossile de paresseux a confirmé que l'animal était adapté à la vie aquatique en eau peu profonde, comme les lamantins de nos jours. Les résultats, obtenus par des scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle à Paris, ont été publiés mercredi dans la revue *PNAS*. (LT)

Psychiatrie

Trouble bipolaire et génome
Des chercheurs suisses et allemands ont publié dans la revue *Nature Communications* les résultats de l'analyse de l'ADN chez 10 000 patients bipolaires. Ils ont mis en évidence cinq régions du génome en lien avec la maladie, dont un gène important dans la transmission des signaux nerveux. (ATS)

Résultats

Un douzième exercice record d'affiliée pour la Banque Cantonale du Valais Page 17



Union bancaire

Le Parlement européen exige un outil plus simple et plus efficace Page 19

SMI
8310,36 -0,59%
Dollar/franc **0,8736** ↓Euro/franc **1,2154** ↓Baril Brent/dollar **107,79** ↓Once d'or/dollar **1366** ↑
Euro Stoxx 50
3065,46 -0,88%


Couper en deux les grandes banques peut attendre

> **Capital** Le Conseil des Etats donne un signe négatif à une nouvelle approche du risque

> Le débat, alimenté par d'autres motions, est loin d'être clos

Willy Boder BERNE

Méthodologie pour vraiment maîtriser le risque bancaire systémique et tactique politicienne ont marqué le bref débat mené mercredi à Berne par le Conseil des Etats. Moins d'une heure consacrée à la suite à donner aux décisions de septembre 2011 concernant les mesures visant les banques trop grandes pour faire faillite (*too big to fail* ou TBTF). Au final, le Conseil des Etats a rejeté, par 25 voix contre 12, deux motions demandant au Conseil fédéral de mettre en place «des solutions» pour séparer les activités bancaires d'investissement des fonctions d'importance systémique qui concernent la Suisse.

Trois banques sont visées, à savoir UBS, Credit Suisse (CS) et la Banque Cantonale de Zurich. Et donc en particulier leurs activités, jugées les plus risquées, de fusions-acquisitions, d'émissions de titres ou celles menées pour leur compte propre, soit de finance de marché.

Les motions avaient été acceptées en septembre 2013 par le Conseil national à une confortable majorité de 107 voix contre 72,



Le siège d'UBS, à Londres, avec un lièvre du sculpteur Barry Flanagan. C'est dans la capitale britannique que les grands établissements mènent leurs plus importantes activités de banque d'affaires en Europe. LONDRES, 31 OCTOBRE 2012.

grâce à une unité de vue de l'UDC, du Parti socialiste et des Verts sur ce thème. Les deux Chambres étant en opposition, ce projet ne verra pas le jour. En tout cas pas sous cette forme, car le débat sur la nécessité de séparer juridiquement les activités suisse et internationale des grandes banques est loin d'être clos. Deux nouvelles motions allant dans ce sens, déposées en septembre dernier, devront encore être débattues par le parlement. En outre, le Conseil fédéral mettra en discussion deux rapports sur cette question.

Le plus attendu est celui qui oblige le gouvernement, dès février 2015, à faire le point en comparant l'efficacité suisse et internationale des mesures TBTF de renforcement des fonds propres dans le cadre des dispositions de Bâle III et du supplément de sécurité «Swiss finish».

Mercredi au Conseil des Etats, le temps de débat autour des calculs politiques a pris le dessus sur la discussion de fond. Les représentants des partis socialiste et UDC, pressant l'échec de leurs motions, ont tenté de faire repor-

ter l'examen du dossier pour ne pas offrir le gain d'une manche aux partisans du statu quo. La tenue du débat de fond a cependant été acceptée par 24 voix contre 16.

La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a défendu la position du gouvernement, qui estime qu'obliger un établissement bancaire à changer sa forme juridique et à démanteler son organisation constitue une intrusion trop importante dans la liberté économique. «Avec l'application de Bâle III et du «Swiss finish», la Suisse est déjà à

l'avant-garde de la gestion du risque bancaire systémique», ajoute Karin Keller-Sutter (PLR/SG). Autrement dit, la méthode d'augmentation de la limite des fonds propres est suffisamment efficace pour ne pas avoir à recourir, en plus, à celle du changement structurel des grandes banques.

«Les avoirs sous gestion des deux grandes banques représentent toujours un multiple du produit intérieur brut helvétique. Cela constitue une épée de Damoclès sur notre économie publique», rétorque Christian Levrat

(PS, FR). Le Schaffhousois Thomas Minder met fortement en doute le calcul de la limite des fonds propres de 10,5%. «Personne ne sait ce qui compose cette part des actifs pondérés en fonction du risque. La seule solution sûre, c'est de séparer juridiquement les activités bancaires à risque des autres», plaide l'entrepreneur. Il constate que «si une PME veut emprunter avec 10% de fonds

«La Suisse est déjà à l'avant-garde de la gestion du risque bancaire systémique»

propres, elle n'obtient même pas un rendez-vous chez son banquier.» Anne Héritier Lachat, présidente de la Finma, a estimé, mardi lors d'une conférence à Genève, que la séparation «est une fausse bonne idée qui apporte plus de difficultés qu'elle ne résout de problèmes».

Jean-Pierre Danthine, vice-président de la direction générale de la BNS, entendu par la commission du Conseil des Etats, défend la stratégie du Conseil fédéral. Il constatait en décembre 2013 que Credit Suisse dispose déjà d'un ratio de fonds propres de 13% qui ne sera obligatoire qu'en 2019. Le ratio d'endettement (*leverage ratio*) des grandes banques suisses est cependant inférieur à la moyenne internationale. Le taux de 4,5% est évoqué. Selon le calcul du Conseil fédéral, UBS et CS devraient augmenter leurs fonds propres de 150 milliards de francs au total pour parvenir à 10%, comme l'exige une motion socialiste.

Basé à Genève, Dell Suisse voit sa direction démissionner d'un coup

> **Informatique** Le directeur et ses deux adjoints quittent le groupe

Etablie depuis 22 ans à Genève, la filiale suisse de Dell subit un changement à sa tête. Son directeur, ainsi que deux des plus hauts responsables du groupe, démissionnent. Christophe Monnin, responsable de l'entité depuis 2009, ainsi que Pascal Dietrich, directeur de la division Solutions, et Daniel Meier, directeur de la division Public et grands comptes, quittent l'entreprise informatique. Tous trois veulent profiter d'un programme mondial mis en place par Dell pour inciter les salariés à quitter l'entreprise.

Contacté mercredi, Christophe Monnin confirme l'information parue mardi sur le site spécialisé *Inside-Channels.ch*. «Je travaille chez Dell depuis neuf ans et je dirige la filiale suisse depuis cinq ans: la durée de vie des responsables à ce poste est souvent de deux ans – je suis presque un dinosaure dans le milieu», réagit-il. L'homme assure que sa décision n'est pas liée au changement de stratégie de Dell, retiré de la bourse en octobre 2013 et racheté pour 24,9 milliards de dollars (21,7 milliards de francs) par son fondateur, Michael Dell, et le fonds d'investissement Silverlake. «L'entreprise subit de profondes mutations, comme d'autres acteurs informatiques, dont HP et IBM, qui se restructurent aussi, dit



Christophe Monnin, sur le départ: «Genève va demeurer le centre de Dell en Suisse.»

le directeur. Dell s'oriente de plus en plus vers les services et je n'ai aucune divergence de vues avec la direction mondiale du groupe.»

Mi-février, Dell avait confirmé avoir lancé un «voluntary separation program» visant à se séparer de certains collaborateurs – le chiffre de 15 000 dans le monde a été diffusé par des sites spécialisés, mais jamais confirmé. Au total, le groupe emploie quelque 110 000 personnes. Christophe Monnin parle d'un paquet de départ «intéressant et conforme à ce qui se fait dans l'industrie. Il aurait été le même en cas de licenciement.» Dell emploie 250 personnes en Suisse, dont 170 à Cointrin, juste à

côté de l'aéroport de Genève. «Il n'y a à ma connaissance aucun plan pour réduire nos activités en Suisse, Genève va demeurer notre centre pour le pays», poursuit-il. Selon *Inside-Channels*, Dell souhaiterait se séparer de dix personnes en Suisse et le double se serait annoncé partant. «Je ne sais pas encore ce que je ferai après». L'intérim sera assuré par Nicolai Moresco, directeur pour l'Europe de l'Ouest, en attendant de trouver un remplaçant. Les employés qui partent s'engagent à ne pas postuler à nouveau chez Dell dans les douze mois – «mais ensuite, tout est possible», poursuit Christophe Monnin.

Les particuliers? 5%

Selon son directeur, la filiale helvétique de Dell a «affiché de très bons résultats fin 2013, et 2014 commence très bien. Il n'y a aucun problème dans le pays.» En Suisse, Dell réalise 95% de son chiffre d'affaires avec les entreprises et les administrations publiques, les particuliers ne comptant plus que pour 5%. «La vente de PC représente encore près de la moitié de notre chiffre d'affaires», affirme le directeur.

Anouch Seydtaghia

EasyJet veut conquérir le marché des agences de voyages en Europe

> **Tourisme** En Suisse, les voyageurs disent rester sur leurs gardes

EasyJet et Hotelopia (voyagiste appartenant à TUI Travel) se sont associés pour créer une agence de voyages en ligne. But de l'opération marquant un terme à l'alliance entre la compagnie britannique à bas coût et LowCostsBeds: devenir un «tour-opérateur paneuropéen majeur». Annoncée en début de semaine, cette nouvelle plateforme de vente commune s'ouvre sur un bassin de 100 millions de clients potentiels. La structure doit être déclinée sur la Toile dans six pays, dont la Suisse.

«Ce partenariat vient en complément de l'offre déjà existante avec d'autres partenaires tels Europcar ou Booking.com», indique Thomas Haagensen, directeur commercial d'EasyJet pour l'Europe du Nord. Pour rappel, le transporteur basé à Luton tire 96% de ses gains de l'e-commerce (76% des billets d'avion et 20% des services complémentaires tels que la location de voitures ou la réservation d'hôtels). Il a par ailleurs signé un exercice 2013 remarqué, avec un bénéfice net en hausse de 56%, à 586 millions de francs.

Le montant du contrat passé entre la compagnie britannique à bas coût et la filiale du groupe allemand pesant 80 millions d'euros de chiffre d'affaires n'a pas été détaillé. Il a en revanche été précisé

qu'il serait limité dans le temps. Pendant trois ans et cinq mois à partir de mai 2014, la gamme de produits s'étendra des séjours de type «city breaks» de fin de semaine aux vacances à la plage et autres escapades de ski, de cyclisme ou de golf. L'offre, intégrant exclusivement des vols EasyJet, se déploiera en outre sur un réservoir de 60 000 hôtels dans 150 pays, en plus – notamment – des 27 000 appartements de location Interhome.

Concurrence redoutée

Conséquence directe de ces fiançailles: 100 nouveaux emplois vont être créés à Palma de Majorque (siège social d'Hotelopia), dans les secteurs administratifs, la vente et les centres d'appels. Les internautes auront accès au portefeuille de produits, dès le mois prochain, sur les marchés français, allemand, espagnol, italien, néerlandais et helvétique.

La démarche d'EasyJet n'étonne pas les professionnels de la branche en Suisse. «Les compagnies vendent de plus en plus de produits touristiques complets, commente Walter Kunz, directeur de la faitière nationale du voyage (FSV). Dans le cas d'EasyJet, il va falloir observer attentivement comment, à l'usage, l'entité baptisée EasyJet

Holidays se comportera et informer notre clientèle.» Faut-il craindre une concurrence renforcée? «Oui, très clairement, répond Walter Kunz. Mais il faut en relativiser les effets, tant qu'EasyJet n'aura pas démontré qu'elle dispose d'un fonds de garantie, comme cela est exigé pour nos membres.» Cette assurance implique de la part de l'agence d'émettre une garantie bancaire ou de verser un montant en espèces pour couvrir les risques de faillite, par exemple.

Dès le mois de mai, EasyJet Holidays fonctionnera comme une agence de voyages traditionnelle, proposant des «packages» (à partir de deux prestations), sous la forme d'un seul contrat de vente. L'entité assure assortir ses services de «garanties de protection des consommateurs – comme Atout France ou ATOL en Grande-Bretagne – requises par l'industrie du tourisme». Dejan Nikolic

En vue

Adecco 17	EasyJet 15
BCVs 17	Hotelopia 15
BCZ 15	LowCostsBeds 15
BMPs 19	Nestlé 17
Credit Suisse 15	Prudential 19
Dell 15	UBS 15

Panorama

Entreprises suisses

Baisse du bénéfice pour Cidor

Le groupe technologique neuchâtelois Cidor, actif dans les circuits imprimés et la microélectronique, a vu son bénéfice net tomber l'an passé à 4,54 millions de francs, contre 6,13 millions en 2012. Son résultat opérationnel avant intérêts et impôts a, en revanche, grimpé de 15% à 8,51 millions, souligne Cidor dans un communiqué diffusé mercredi. A contrario, un montant de 1,3 million de francs de reports de pertes inscrits à l'actif a péjoré le résultat net, note l'entreprise. Le chiffre d'affaires, déjà publié à la mi-février, a progressé de 8% à 190,5 millions de francs. (ATS)

Kaba a vu son profit diminuer

Malgré des ventes en hausse, le spécialiste zurichois des techniques de sécurité Kaba a vu son bénéfice net diminuer de 3,8% à 40,1 millions de francs au premier semestre 2013/14. Au niveau opérationnel, le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) a suivi le même chemin, se contractant de 3,9% à 59,1 millions de francs. L'excédent avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements (EBITDA) est tombé à 74,7 millions, contre 77 millions un an plus tôt, selon un rapport publié mercredi. Le chiffre d'affaires, néanmoins, a progressé de 3,3% à 480,9 millions de francs. (ATS)

Rapid a renoué avec les chiffres noirs

Le groupe zurichois actif dans les machines agricoles, les véhicules de voirie et l'immobilier Rapid a inscrit un bénéfice net de 6,7 millions de francs en 2013, contre une perte de 2,9 millions en 2012. Au niveau opérationnel, le résultat

avant intérêts et impôts (EBIT) a atteint 8,1 millions de francs, contre une perte de 2,6 millions un an auparavant. Quant au chiffre d'affaires, il s'est établi à 57,8 millions, après 42,9 millions, précise l'entreprise mercredi. (ATS)

Gros contrat pour Bossard

Bossard décroche un gros contrat avec le constructeur américain de voitures électriques de luxe Tesla. L'accord décroché par le groupe zougnois actif dans le commerce de visserie et de pièces d'assemblage porte sur trois ans et 140 millions de dollars (122,5 millions de francs environ). Le contrat ouvre de nouvelles perspectives, s'est réjoui mercredi soir Bossard dans un communiqué. Du coup, l'entreprise de Suisse centrale a décidé d'ouvrir un nouveau centre de distribution à proximité du site de production de Tesla, à Fremont dans l'Etat de Californie. (ATS)

Entreprises Monde

Les géants de l'industrie japonaise élèvent les salaires

Le premier ministre japonais Shinzo Abe a remporté un succès mercredi en poussant des géants de l'industrie à accorder des hausses de salaires. Ces hausses sont symboliquement importantes, à défaut d'être mirobolantes – 0,8% par mois, par exemple, chez le constructeur Toyota. Ces mastodontes de l'automobile (Toyota, Nissan, Honda) et de l'électronique (Panasonic, Hitachi entre autres) n'avaient pas consenti à cet effort depuis au moins une demi-douzaine d'années. (ATS)

Pétrole

L'OPEP relève ses prévisions

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a relevé mercredi ses prévisions mondiales de brut pour 2014, grâce à une

demande plus importante que prévu aux Etats-Unis et en Europe au quatrième trimestre 2013. Le cartel, qui pompe environ 35% du brut mondial, table désormais sur une demande mondiale de brut de 91,14 millions de barils par jour (mbj), soit 0,16 mbj de plus que lors de sa précédente évaluation le mois dernier. Entre 2013 et 2014, la hausse mondiale de demande de brut devrait ainsi s'établir à 1,14 mbj. (ATS)

Aviation

L'IATA a revu à la baisse ses prévisions pour 2014

L'Association internationale pour le transport aérien (IATA) a révisé mercredi légèrement à la baisse ses prévisions de bénéfice pour les compagnies aériennes en 2014. La hausse des prix du pétrole, liée aux tensions internationales, en est la cause principale alors que la demande reste forte. En décembre, l'IATA avait prévu des bénéfices de 19,7 milliards de dollars pour les compagnies aériennes en 2014. Elle prévoit désormais des profits inférieurs d'un milliard, à 18,7 milliards. (ATS)

Conjoncture Monde

La dette du Portugal n'a «pas besoin d'être restructurée»

La dette du Portugal est «soutenable» et n'a pas besoin d'être res-

structurée, a assuré mercredi un porte-parole de la Commission européenne, au lendemain de l'appel de 70 personnalités du pays en faveur d'une restructuration assortie de pertes pour les créanciers. Et de rappeler que la reprise s'était accélérée au 4e trimestre 2013 au Portugal et avait même été «légèrement meilleure que prévu» (+0,6%). «De plus, le chômage diminue désormais de manière régulière, l'emploi augmente», a-t-il souligné. (ATS)

L'économie française renoue avec la création d'emplois

Pour la première fois depuis le début 2012, l'économie française s'est remise à créer des emplois à la fin de l'année dernière, essentiellement grâce à une hausse de l'intérim, a confirmé mercredi l'Institut national de la statistique (Insee). 15 100 créations nettes d'emplois ont été enregistrées au quatrième trimestre dans le secteur marchand non agricole. Aux deuxième et troisième trimestres, 39 000 et 9600 postes avaient encore été détruits. La tendance sur un an reste toutefois négative avec 62 200 postes supprimés (-0,4%). (AFP)

La production industrielle a diminué en zone euro

La production industrielle a reculé de 0,2% en janvier dans la

zone euro, selon des données publiées mercredi par l'office européen de statistiques Eurostat. Une baisse qui est due principalement au recul de 2,5% de la production dans le secteur de l'énergie et de 0,6% pour les biens de consommation durables. (ATS)

L'énergie en cause

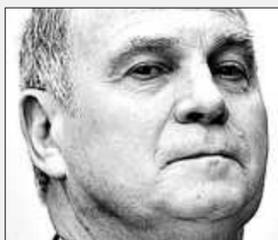
Justice

Un ex-banquier de Credit Suisse plaide coupable

Un ancien banquier de Credit Suisse a plaidé coupable d'avoir aidé des clients américains à frauder le fisc aux Etats-Unis et va coopérer dans l'enquête en cours des autorités, a-t-on appris mercredi. Agé de 56 ans, l'homme, qui a travaillé pour la banque de 1990 jusqu'en 2007, est accusé, avec six autres salariés de l'établissement, d'avoir aidé des Américains à dissimuler au fisc près de 4 milliards de dollars. (ATS)

Une fraude fiscale à 27,2 millions d'euros

Uli Hoeness. Le président du Bayern Munich a reconnu mercredi qu'il devait 27,2 millions d'euros au fisc allemand. «La défense tient les chiffres (présentés par les services fiscaux) pour pertinents, nous n'avons rien à contester», a indiqué son avocat lors de la troisième journée d'audience devant un tribunal de Munich. Jugé pour fraude fiscale, Uli Hoeness risque jusqu'à 10 ans de détention. A l'origine de l'un des plus gros scandales dans le sport allemand, il devrait être fixé sur son sort dès jeudi. Le montant de la fraude imputée n'a cessé de grimper depuis l'ouverture du procès. L'accusation ne mention-



nait «que» 3,5 millions d'euros d'impôts non acquittés. Puis, à l'ouverture, la défense a admis que la dette était d'au moins 18,5 millions d'euros. Mardi, une enquêtrice de l'administration fiscale a révélé que le charcutier en gros devait au fisc 27,2 millions d'euros. **ATS**

En Chine, la libéralisation des marchés passe par la bande

> **Concurrence** Les groupes publics bloquent les avancées du pays

Analyse

Les attaques frontales sont rarement victorieuses. Lorsque des institutions figées dans leurs privilèges bloquent l'économie d'un pays, le mieux est donc de laisser s'organiser autour d'elles un univers concurrentiel qui les obligera à s'adapter pour survivre. A défaut de pouvoir s'en prendre directement aux grands groupes publics qui constituent autant de baronnies imprenables, Pékin semble avoir décidé d'appliquer à la lettre ce principe pour dynamiser son économie.

Cela fait des années maintenant que les groupes publics ont été identifiés comme l'un des principaux points de blocage dans le pays. Non seulement ils bénéficient de positions dominantes sur des marchés clés (télécommunications, énergie, banques) mais ils captent, en plus, l'essentiel de la ressource financière. Réputés invincibles, ils raflent l'essentiel des crédits bancaires, laissant les entreprises privées dans une grande précarité financière. Depuis plus de dix ans maintenant, ils promettent, sous la pression médiatique, de restituer à la collectivité une partie de leurs gigantesques profits. Mais à bien regarder de près, ils sont loin d'être passés à l'acte. Car le peu qu'ils restituent d'une main, ils continuent à le récupérer d'une autre, via des subventions ou des marchés protégés.

Bataille dans le ciel

Li Keqiang, le premier ministre réputé libéral, a forcément conscience de cette situation. Mais il sait que les représentants de ces groupes publics sont plus présents encore qu'auparavant dans le Comité central du PC chinois, cette instance de près de 400 personnes qui constitue le véritable club des VIP du parti. Il semble donc avoir résolu de s'attaquer à la forteresse des groupes publics en laissant la concurrence jouer les tribulations.

Dans plusieurs secteurs, la bataille s'organise. Pendant six ans, et jusqu'à mai 2013, il était inter-

dit, en Chine, de créer une nouvelle compagnie aérienne. Mis à part, à la marge, le groupe Hainan Airlines, personne ne semblait en mesure de nuire aux trois piliers du secteur que sont Air China, China Southern et China Eastern. Trois mastodontes publics confortablement installés dans leurs bases respectives – Pékin, Canton et Shanghai. Mais Pékin vient d'annoncer qu'il allait inverser la vapeur et pousser à la création de compagnies low cost. Un domaine où son retard est flagrant dans le paysage asiatique. Aide au financement, facilitation des procédures dans les aéroports: plutôt que de désarmer le fort, il s'agit d'aider le faible à se faire une place face à lui.

Deuxième déclinaison de cette démarche: le secteur bancaire. A défaut de pouvoir réellement secouer l'une des industries les plus privilégiées de Chine, Pékin est en train de laisser les grands groupes de l'Internet s'imposer, peu à peu, comme de redoutables concurrents. La lutte se situe sur le terrain de la rémunération des dépôts bancaires. Protégées par une régulation conçue pour faciliter le financement des entreprises, les banques plafonnent cette rémunération à 3,3% par an. Soit, en tenant compte des prix de l'immobilier, moins que l'inflation. Et voilà qu'Alibaba, le géant du commerce en ligne, surgit dans ce paysage en proposant à ses clients de placer leurs économies à des taux tournant autour de 6%. Un tabac: le groupe parvient par ce moyen à récolter 400 milliards de yuans en moins de huit mois. Près de 50 milliards d'euros! Baidu et Tencent, les deux autres géants du secteur, s'engouffrent aussi dans la brèche, au point de capter à eux trois 1000 milliards de yuans des dépôts bancaires au mois de janvier.

Le dernier exemple en date concerne la vie quotidienne des citoyens chinois. Ce sont encore Tencent et Alibaba qui y jouent le rôle d'agents perturbateurs. Chacun vient de donner un coup de fouet à des applications mobiles

permettant de commander un taxi, dans des villes où cela est généralement quasiment impossible. Pour inciter à se connecter à leurs services, ils subventionnent actuellement chaque course. Sur un marché strictement régulé, avec des prix au kilomètre artificiellement bas et dont les profits sont captés par les sociétés de taxis au détriment des chauffeurs, voilà que des accords de gré à gré se font via une application mobile génialement pensée, basée sur la géolocalisation. Au final, le prix de la course s'en ressent de plus en plus souvent pour le consommateur final. Mais la Chine entière s'est ruée sur ce service en quelques mois seulement.

Grincements de dents

Evidemment, ces changements font grincer des dents. Chez les banques, la résistance s'organise. Elles poussent le régulateur à soumettre ces nouveaux concurrents aux mêmes plafonnements qu'elles. L'ancien président d'ICBC, la première banque du pays, a déclaré qu'il fallait à tout prix réguler la finance en ligne. Les fonds d'Alibaba a été taxé de «fonds vampire» par la télévision d'Etat CCTV, au motif qu'il sucerait le sang des banques. Un discours qui risque d'avoir bien du mal à convaincre, vu le peu d'amour des Chinois pour leurs banques... De la même manière, la révolution des taxis fait grincer des dents, y compris chez les usagers: à Pékin, lorsqu'on n'a pas la fameuse application pour les réserver, on peut désormais rester longtemps en rade au bord de la route.

Il n'empêche: mises bout à bout, ces petites batailles dessinent le paysage d'une économie chinoise dont les rentes, à défaut d'être attaquées par un pouvoir trop acquiné avec leurs bénéficiaires, pourraient être malgré tout entamées par une génération d'entrepreneurs modernes et décomplexés. A condition que les champs de bataille se multiplient. Et que Pékin résiste à la tentation d'intervenir.

Gabriel Gresillon/Les Echos PÉKIN

p | S | p
Swiss Property

PSP Swiss Property SA, Zoug

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Jeudi, 3 avril 2014, 15h00
au Kongresshaus, Zurich, entrée «Kongresshaus»/Claridenstrasse (Gartensaal, ouverture des portes à 14h00)

Ordre du jour

- 1 Rapport d'activité annuel, comptes annuels et comptes consolidés 2013, rapport des réviseurs
- 2 Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution aux actionnaires pour l'exercice 2013 des réserves d'apports de capital
- 2.1 Affectation du bénéfice résultant du bilan
- 2.2 Distribution des réserves d'apports de capital
- 3 Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale
- 4 Modification des statuts pour l'adaptation à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)
- 5 Elections au conseil d'administration
 - 5.1 Election des membres du conseil d'administration
 - 5.2 Election du président du conseil d'administration
 - 5.3 Election des membres du comité de rémunération
- 6 Election de l'organe de révision
- 7 Election du représentant indépendant

Texte intégral de la convocation
Le texte intégral de la convocation à l'assemblée générale, accompagné des propositions du conseil d'administration concernant les points de l'ordre du jour, est publié dans la Feuille officielle suisse du commerce no 50 du 13 mars 2014 et consultable sous www.psp.info.

Rapport annuel
Le rapport annuel et le rapport des réviseurs peuvent être consultés par les actionnaires à partir de ce jour au siège de la société à Zoug, Kolinplatz 2, ainsi qu'au siège de PSP Group Services SA à Zurich, Brandschenkestrasse 152a, et sous www.psp.info.

Envoi des documents
La convocation à l'assemblée générale, accompagnée des propositions du conseil d'administration concernant les points de l'ordre du jour, ainsi qu'un extrait du rapport annuel («2013 Short Report») et un bulletin-réponse, seront envoyés par la poste aux actionnaires ayant droit de vote.

Droit de participation et registre des actions
Les actionnaires qui sont inscrits au registre des actions avec droit de vote le 31 mars 2014 (date de référence) sont autorisés à participer et voter à l'assemblée générale. Le registre des actions sera actualisé jusqu'au 31 mars 2014; il sera ensuite fermé du 1 avril au 3 avril 2014 inclus.

PSP Swiss Property SA
Zoug, le 13 mars 2014

Au nom du conseil d'administration

Le président, Günther Gose

La Banque Cantonale du Valais sent déjà le souffle de la Lex Weber

> **Immobilier**
Les hypothèques augmentent de 4,7%, malgré un «frein» dans les résidences secondaires
> Les charges d'intérêts ont baissé de 18,5% en 2013. Les revenus de 3,2%



Chantier à Crans-Montana. L'incertitude sur la mise en œuvre de la Lex Weber, ajoutée au contexte économique dans les pays voisins, pèse et pèsera encore, en 2014, sur la construction de résidences secondaires. ARCHIVES

Servan Peca

La Lex Weber déploie déjà ses effets sur l'activité de la Banque Cantonale du Valais (BCV). Bien que l'article constitutionnel sur la limitation des résidences secondaires ne fasse pas encore loi, l'établissement fait état «d'un frein» dans ce segment de la construction. «Il est difficile de dire combien cela nous coûte. Mais l'incertitude juridique actuelle, ajoutée aux difficultés économiques que traversent les pays voisins, pèse déjà», témoigne Pascal Perruchoud, en marge de la présentation des résultats 2013, mercredi.

Pour le directeur général, ce sera le grand thème de 2014. «Dans la construction, des entreprises locales vont s'essouffler, prévient-il. Nous constatons déjà que certaines d'entre elles viennent offrir leurs services en plaine.»

L'an dernier, les hypothèques ont néanmoins progressé de 4,7%.

Avec 7,75 milliards en portefeuille, la banque détient quelque 26% de parts du marché valaisan. Satisfaisant? «Nous ne poussons pas à faire des volumes, nous suivons les recommandations de prudence des autorités, assure Pascal Perruchoud. Avec 2% de croissance, je serais déçu, à 7%, inquiet.»

Face à la faiblesse persistante des taux qui plombe, depuis plusieurs années, la principale source de revenus des banques cantonales, celle du Valais a pris les choses en main. En 2013, ses charges d'intérêts ont baissé de 18,4%, à 60,7 millions de francs. Elles avaient déjà diminué de 11% en 2012.

«On y travaille, confirme le directeur. Nous avons pris un certain nombre de mesures.» Il évoque le renouvellement d'emprunts à des taux plus bas que par le passé, ainsi que des opérations de couvertures, réalisées sur le marché interbancaire, à des conditions très intéressantes. La rémunération de l'épargne de la clientèle a par ailleurs été

revue à la baisse. «Nous restons en ligne avec la concurrence, coupe Pascal Perruchoud. La preuve? Les fonds de la clientèle ont augmenté.» A 9,3 milliards de francs, ils ont progressé de 1% l'an dernier.

«Si des clients étrangers refusent de se régulariser, nous mettons un terme à la relation»

Cette stratégie a en tout cas permis, malgré des revenus d'intérêts en baisse de 3,2%, de faire croître les résultats liés aux opérations d'intérêts, qui ont atteint 181,8 millions de francs en 2013 (+2,8%). Ces derniers pèsent pour 76% de l'ensemble des revenus.

Dans la gestion de fortune, la BCV travaille elle aussi à la conformité fiscale de ses clients. «Nous invitons les étrangers qui ne l'ont pas encore fait à se régulariser.

Nous les renseignons, les orientons vers des spécialistes. Mais, s'ils refusent, nous mettons un terme à la relation», détaille le dirigeant.

En ce qui concerne le conflit fiscal avec Washington, la banque s'est placée en catégorie 2. Comme l'immense majorité de ses consœurs cantonales, elle assure ne pas avoir activement démarché «US persons», mais ne peut pas garantir que certains n'aient pas respecté leurs obligations fiscales. Quelques-uns de ses clients sont d'ailleurs bien fiscalisés aux Etats-Unis, surtout des Valaisans qui y résident. «Le volume est marginal», a assuré à l'ATS Jean-Daniel Pappilloud, le président de la BCV.

Un peu plus de 13 millions ont été alloués au poste «correctifs de valeurs, provisions et pertes». C'est 7 de plus qu'en 2012. Combien sont réservés à une éventuelle amende du Département de la justice américain? «Ce montant inclut toutes sortes de provisions, y compris, par exemple, les risques de crédits», élude Pascal Perruchoud.

La construction ne s'affole pas

Après un repli en 2012, le chiffre d'affaires du secteur principal de la construction suisse a augmenté de 4,9%, pour atteindre le record de 19,9 milliards de francs en 2013, selon la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Depuis 2003, la croissance atteint ainsi presque 40%. «Le recul des permis de construire et les effets de l'article constitutionnel sur les résidences secondaires - que le Conseil fédéral veut mettre en œuvre de manière pragmatique, mais en le transposant de façon quasi

littérale - seront peu à peu perceptibles», écrit la SSE dans un communiqué publié mercredi. Les réserves de travail, toujours à un niveau élevé, excluent toutefois un repli, rassure l'association. Au final, cette année, le secteur devrait afficher une performance analogue à celle de 2013. Les répercussions de l'initiative «Contre l'immigration de masse» restent difficiles à estimer pour l'heure. Elle aura sans aucun doute des retombées négatives à long terme, estime la SSE. **ATS**

A Sion, le débat se précise

> Le Grand Conseil veut favoriser les rénovations mais pas surtaxer les propriétaires

Le Grand Conseil valaisan a traité mardi plusieurs postulats et motions relatifs aux résidences secondaires. Il a notamment accepté à l'unanimité l'examen de mesures pour encourager les rénovations et les transformations de bâtiments. Plusieurs députés PDC du Haut-Valais ont brandi la menace de la perte de milliers

d'emplois et de la mort de villages de montagne menacés de ruine. Le Grand Conseil a aussi été sensible à un autre postulat PDC, qui réclame une accélération du traitement administratif et l'introduction d'une mention «prioritaire» pour des projets de portée communale ou régionale. Ce, afin d'éviter que les investisseurs ne se lassent.

Les parlementaires ont par contre balayé deux projets de taxes de rénovation visant les propriétaires de résidences secondaires. Celui des Verts visait à encourager la location, en échange de facilités de rénovation. **ATS**

Le bénéfice d'Adecco a bondi de 48% en 2013

> **Recrutement** L'essor du travail intérimaire traduit une reprise de l'emploi timide en Suisse

Adecco a vu sa rentabilité décoller l'an dernier, à la faveur des restructurations entamées et d'une reprise de l'activité en Europe au dernier trimestre. Le bénéfice net du numéro un mondial du placement en personnel, publié mercredi, a ainsi bondi de 48% sur un an 678,5 millions de francs, en dépit d'un recul du chiffre d'affaires.

Signe que le marché de l'emploi en Europe est en train de repartir? «A l'évidence, oui, résume Laurent Brunelle, analyste chez BNP Paribas. La croissance est de 5% à 10%, selon les pays. Et les secteurs tels l'industrie manufacturière, automobile ou la lo-

gistique, etc., en sont actuellement les moteurs.»

Au-delà des chiffres présentés mercredi, l'optimisme se veut «prudent». L'épithète a été employé par Patrick De Maeseine, directeur général d'Adecco. Il est aussi repris par Charles Bélaz, président de Swissstaffing, la faïtière des agences de placement temporaire du pays (représentant 300 000 travailleurs temporaires, soit un chiffre d'affaires de 6,9 milliards de francs). «Nous avons aussi ressenti une légère reprise en 2013 en Suisse. La tendance semble se confirmer les premiers

mois de cette année. Mais nous sommes loin des envolées de 2010, où le travail temporaire avait crû de 15 à 20%. La progression, aujourd'hui, est plus timide», ajoute-t-il.

Statuts plus précaires

Nonobstant une conjoncture relativement favorable, Adecco a «fait preuve d'une très bonne maîtrise de ses coûts», selon Laurent Brunelle. La marge du groupe a aussi été «boostée par les crédits d'impôts pour la compétitivité [ndlr: CICE ou mesure gouvernementale visant à réduire le coût de la masse salariale]», en France, son

premier marché en difficulté, nuance l'expert

La rentabilité d'Adecco dans l'Hexagone s'est sensiblement améliorée l'an passé. Le modèle d'affaires du groupe dépend à 10% du recrutement fixe, segment relativement plus développé en Grande-Bretagne, et à 90% du placement intérimaire... par définition plus précaire. «Les entreprises sont toujours à la recherche de flexibilité accrue. A ce stade du cycle de reprise, ce comportement est logique. Il ne faut pas en tirer de conclusions trop hâtives», signale Laurent Brunelle. **Dejan Nikolic**

Matteo Renzi va réduire les impôts pour relancer l'Italie

> **Conjoncture** La production sera encouragée afin de dynamiser le marché de l'emploi

AFP

Le nouveau président du Conseil, Matteo Renzi, a annoncé mercredi son premier plan économique d'envergure: un ensemble de mesures coup de poing (baisse des impôts, allègement des charges sur les entreprises) d'au moins 10 milliards d'euros censées relancer un pays à peine sorti de la récession.

Dans un tweet mardi soir, le premier ministre de 39 ans, dans son style familial, avait assuré à ses followers: «Le travail avance bien», ajoutant qu'une conférence de presse, présentant une série de «mesures», se tiendrait mercredi à 17h00 (16h00 GMT). Le Conseil des ministres était quant à lui convoqué à 16h00 (15h00 GMT).

Il avait conclu en jouant sur les mots, inventant un nouveau hashtag à partir de celui qu'il s'était choisi depuis sa nomination il y a trois semaines: de #lavoltabuona («cette fois-ci c'est la bonne»), il était passé à #lasvoltabuona, que l'on peut traduire par «le bon virage, le bon tournant».

C'est ce tournant que Matteo Renzi veut faire prendre à l'Italie, dont le PIB a connu un léger mieux au dernier trimestre 2013 (+ 0,1%), après neuf trimestres consécutifs de récession, mais dont la reprise est encore fragile.

Cité dans le quotidien *Il Sole 24 Ore*, Matteo Renzi s'est montré confiant sur le financement de son plan: «Qui prétend que la couverture manque? J'ai l'argent, jusqu'à 20 milliards d'euros. Tout en 2014. Je ne les utiliserai pas dans leur totalité, mais au moins 10 milliards sont sûrs.»

«Assez de ces résistances, de ceux qui freinent: j'ai les chiffres sous les yeux, je ne comprends pas qui a intérêt à mettre cela en doute», s'est-il insurgé, alors que des sources du Ministère de l'économie citées par *Il Sole* estiment que le financement n'est pas encore consolidé, la «spending review» prévue prenant du temps et les coupes dans les dépenses n'étant pas indolores.

Ce dispositif de réformes devait avoir pour axe principal la réduction des impôts d'un montant total de 10 milliards d'euros, avec comme objectif de favoriser le pouvoir d'achat des ménages modestes, ceux gagnant moins de 15 000 euros par an. C'est ce que



Matteo Renzi: «Qui prétend que la couverture manque? J'ai l'argent.»

mettaient en relief les titres des journaux dans un pays où la pression fiscale permanente est très mal vécue.

Le remboursement des dettes de l'administration publique envers ses fournisseurs privés, commencé sous le gouvernement Letta, devrait également être poursuivi.

Visite européenne

Parallèlement à ces mesures fiscales, Matteo Renzi a prévu de présenter son «Jobs act», qui mettrait en place un nouveau système de contrats de travail, plus flexible.

La production sera également encouragée afin de relancer le marché de l'emploi. L'Italie a l'un des taux de chômage les plus importants en Europe (12,9%, le plus élevé depuis 1977), notamment chez les jeunes actifs de 15-24 ans, avec un niveau record de 42,4% en janvier.

Enfin, 2 milliards d'euros devraient être consacrés à l'éducation, et notamment à rénover les écoles, l'un des chevaux de bataille de l'ancien maire de Florence.

Selon certaines sources, 5 milliards d'euros devraient tomber dans les poches du gouvernement à la faveur de la diminution des dépenses et 3 autres milliards proviendraient d'économies sur les intérêts de la dette.

L'Italie est soumise aux contraintes européennes en matière de maîtrise du déficit, en raison de la règle des 3% exigée pour la proportion entre déficit public et PIB.

Matteo Renzi, qui s'est présenté la semaine dernière à ses collègues lors du premier sommet européen à Bruxelles sur l'Ukraine, doit se rendre samedi à Paris et lundi à Berlin.

Nestlé réduit les capacités de sa fabrique d'Orbe

> **Café** Une ligne de production arrêtée

La fabrique Nescafé d'Orbe (VD) va réduire ses capacités de production. Cet ajustement se traduira par la mise à la retraite anticipée de 24 de ses 263 collaborateurs dès janvier 2015. Il n'y aura pas de licenciements.

La fabrique d'Orbe ne renouvellera pas une ligne de production inaugurée dans les années 1960 et qui arrive en fin de vie, a expliqué mercredi à l'ATS Philippe Oertlé, porte-parole de Nestlé. Elle concentrera ses capacités sur sa ligne principale de production, une unité «moderne» inaugurée en 2004.

Depuis 1938

La fabrique urbignone fournit en Nescafé le marché suisse et surtout européen. Tournée à plus de 90% vers l'exportation, elle subit les effets de la vigueur de la monnaie helvétique. «Le franc fort rend la compétitivité plus difficile», explique le porte-parole. Avec ce redimensionnement,

Nestlé entend assurer à long terme la production dans le Nord vaudois, qui résulte d'une longue histoire. Le site d'Orbe produit du Nescafé depuis 1938. La fabrique avait été créée en 1901 par Daniel Peter pour y produire du chocolat. Globalement, le site dévolu à Nestlé emploie près de 1500 personnes. En plus de la fabrique Nescafé, il accueille notamment un centre d'excellence pour le café, les boissons en poudre et les céréales.

Les mises à la retraite anticipée s'effectueront «à des conditions très favorables», assure la multinationale basée à Vevey. Le pont AVS sera pris en charge et des indemnités seront versées en fonction de l'ancienneté et de l'âge des employés.

Les collaborateurs concernés ont été informés mardi. «Globalement, cela s'est bien passé. Des entretiens personnalisés seront menés avec chacun dès aujourd'hui», ajoute Philippe Oertlé. **ATS**

Finance

Fonds de placement, opinions d'analystes, OPA du mois... Plus d'infos sur WWW.letemps.ch

SMI	Clôture: 8310,36	Stoxx Europe 600	Clôture: 327,95	S&P 500	18h00: 1864,63	Topix (Tokyo)	Clôture: 1206,94	Obligations, taux à 10 ans	Taux de change		
Performance sur 3 mois	+5,87%	Performance sur 3 mois	+5,71%	Performance sur 3 mois	+4,88%	Performance sur 3 mois	-2,84%	Etats-Unis 2,724%	En francs	Euro 1,2154	Dollar 0,8736
8600		340		1900		1300			1,30		
8400		330		1850		1250			1,20		
8200		320		1800		1200			1,10		
8000		310		1750		1150			1,00		
7800		300		1700		1100			0,90		
	12 décembre 12 mars			12 décembre 12 mars							

SOURCE: BLOOMBERG

Union bancaire: le Parlement exige un outil plus simple et plus efficace

> **Banques** L'Union européenne ne s'entend toujours pas sur le fonctionnement du Mécanisme de résolution unique

> Le projet a atteint une phase décisive

Ram Etwareea BRUXELLES

C'est encore l'un de ces projets qui peinent à voir le jour mais que l'on ne peut abandonner. Le Conseil, la Commission et le Parlement européens (trilogie) ont tenté mercredi une nouvelle fois de trouver un terrain d'entente sur le fonctionnement du Mécanisme de résolution unique (MRU), ce deuxième pilier de l'union bancaire. Sans succès. Une nouvelle réunion pourrait avoir lieu la semaine prochaine. Les députés européens affirmaient mercredi matin déjà qu'un compromis n'était pas en vue. Dans tous les cas, le temps presse. La dernière séance du Parlement, avant les élections de mai, a lieu le mois

prochain et c'est lui, en dernier lieu, qui devra ratifier le projet. A moins qu'on ne veuille reporter le projet à la prochaine législature. Celle-ci ne sera opérationnelle que vers la fin de l'année.

De quoi s'agit-il au fait? L'union bancaire est un projet européen visant à éviter qu'à l'avenir le secteur bancaire, qui joue un rôle central dans l'économie, s'écroule comme cela a été le cas en 2008-2009 dans le sillage de la crise des «subprime» aux Etats-Unis. En Europe, il a fallu un soutien public de 1600 milliards d'euros, soit 13% du produit intérieur brut (PIB) européen, pour sauver de nombreux établissements.

L'union bancaire repose sur deux piliers. Le premier, le Mécanisme de supervision unique, déjà sous toit, est assuré par la Banque centrale européenne. Sa tâche est d'évaluer la solidité des banques. L'examen des 130 banques les plus importantes a déjà commencé. Un premier bulletin de santé est attendu vers la fin de l'année.

L'autre, le MRU, serait appelé à liquider les établissements malades et, surtout, qui poseraient des risques systémiques à l'ensemble du secteur. A contrario, il sauverait ceux dont la survie est jugée nécessaire. Les moyens sont multiples: interdire les activités les

plus risquées, simplifier les structures, revoir la taille des établissements et enfin les recapitaliser.

Après trois ans de tergiversations, les ministres européens des Finances (Ecofin) étaient parvenus à un compromis tant sur le fonctionnement du MRU que sur le financement d'un fonds nécessaire pour liquider ou pour sauver une banque malade. Peu avant Noël, le sommet européen lui a donné sa bénédiction.

«En l'état, le projet validé par le Conseil n'est pas seulement décevant, il est aussi dangereux»

Mais les jeux étaient loin d'être faits. Pour le Parlement, à qui le Traité de Lisbonne confère le droit de codécision, le MRU n'était pas acceptable. «En l'état, le projet validé par le Conseil n'est pas seulement décevant, il est aussi dangereux», écrit Martin Schulz, le président du Parlement, dans une tribune dans *Le Monde* du 16 janvier. Il plaide notamment pour une prise de décision rapide lorsqu'il s'agit d'intervenir pour liquider ou sauver une banque.

Les négociations en trilogue ont débuté le 8 janvier. Faute de compromis, le projet a été renvoyé à l'Ecofin de ce mardi. A l'issue de la réunion, le commissaire Michel Barnier, responsable du Marché unique, a admis que les modifications n'étaient pas suffisantes pour satisfaire les exigences du Parlement. Il a appelé ce dernier à plus de souplesse afin de ne pas compromettre le projet d'union bancaire.

Avant le trilogue d'hier, les représentants des principaux groupes politiques au Parlement ont précisé leurs revendications. Ils demandent un MRU efficace et capable d'agir rapidement, sans passer par de multiples comités gouvernementaux comme le prévoit l'Ecofin. Ils souhaitent aussi que les banques défaillantes soient traitées de la même manière quelle que soit leur nationalité et que le sauvetage soit financé par les créanciers (bail-in) en premier lieu, avant de faire appel aux contribuables (bail-out).

Autre revendication: la constitution d'un fonds de résolution dans un délai raisonnable et alimenté par les banques elles-mêmes et non par les Etats. L'Ecofin prévoit un fonds de 50 milliards d'euros constitué sur une période de dix ans, ce qui est jugé insuffisant par les députés européens.

La bourse suisse

Le titre vedette Adecco
En francs +4,52%



Inquiétudes

En milieu de semaine, le marché suisse s'est affaibli dans le sillage de craintes liées à des défauts d'entreprises en Chine. Le fabricant de panneaux solaires Baoding Tianwei a affiché une nouvelle perte, une semaine après la faillite de son concurrent Chaori Solar. De surcroît, la situation reste tendue en Ukraine, le parlement pro-russe de Crimée ayant déclaré l'indépendance de la péninsule mardi.

Dans un tel contexte et à l'instar de ses homologues européens, le SMI a clôturé en repli de 0,6%, à 8310 points, et le SPI de 0,65%, à 8051 points. Parmi les valeurs cycliques, **Adecco** s'est distingué mercredi. En effet, le titre a affiché une belle hausse de 4,5%, à 78,60 francs. Le groupe a annoncé une progression de 48% de son bénéfice net en 2013. De plus, Adecco proposera une augmentation du dividende à 2 francs (+11% par rapport au dividende 2012). Parmi les rares gagnants du jour ont également figuré **ABB** (+0,45%, à 22,24 francs), **Swiss Re** (+0,4%, à 82 francs) et **Swisscom** (+0,3%, à 521,50 francs). **Holcim** a campé sur ses positions à 72,05 francs. Par contre, les valeurs horlogères ont souffert, alors que la croissance chinoise, un marché très important pour le secteur, serait susceptible de se gripper. Ainsi, **Richemont** a reculé de 1,9%, à 84,40 francs, et **Swatch Group** de 1%, à 559 francs. **Transocean** a enregistré la plus mauvaise performance du jour, avec une baisse de 2,7%, à 36,02 francs. Parmi les replis toujours, **Actelion** a cédé 1,5%, à 89,10 francs, et **SGS** 1,4%, à 2169 francs. Les bancaires n'ont guère brillé, emmenées par **Julius Baer** (-1,3%, à 40 francs). **UBS** a perdu 0,65%, à 18,37 francs, et **CS Group** 0,5%, à 27,72 francs. Le marché n'a pas pu compter sur les poids lourds défensifs mercredi, puisque **Nestlé** a reculé de 0,7%, à 65,60 francs, **Novartis** de 0,7%, à 72,40 francs, et **Roche** de 0,5%, à 258,90 francs.

BCGE, Salle des marchés

New York

Nervosité

Wall Street se rapprochait de l'équilibre à la mi-séance, après une ouverture en baisse, malgré sa nervosité face aux perspectives de croissance mondiale et à la crise ukrainienne: le Dow Jones lâchait 0,08% mais le Nasdaq grappillait 0,15%. Le S&P 500 cédait 0,10% (-1,96 point), à 1865,67 points.

Après avoir démarré nettement dans le rouge, les indices de la place new-yorkaise ont repris un peu de terrain. Faute d'indicateurs ou de résultats d'entreprises majeurs aux Etats-Unis depuis le début de la semaine, «on est dans le vide au niveau des informations sur l'économie américaine», remarquait Gregori Volokhine, président de Meeschaert Financial Services. **AFP**

Europe

Sans grandes nouvelles

Sans statistiques économiques majeures, les marchés se raccrochaient à la seule thématique du moment, soit une baisse plus marquée de l'économie chinoise, conjuguée à l'incertitude concernant l'Ukraine; les places européennes prenaient la direction du Sud. En fin de journée, le constat n'est de loin pas catastrophique: la baisse est certes en moyenne proche du pour cent, mais la belle tenue des marchés américains ne poussait pas à la panique. Dans les bizarreries des marchés boursiers, **EON** s'octroyait 2,68% de hausse après la publication d'un résultat et d'un dividende en dessous des attentes et des perspectives pour l'année assez pauvres. L'**Euro Stoxx 50** terminait en baisse de 0,88%, à 3065,46. **Bordier & Cie, Banquiers privés**

Les créances douteuses ont pesé sur BMPS

> **Banque** L'établissement italien a clôturé l'année 2013 sur une perte de 1,4 milliard d'euros

La plus vieille banque du monde, l'italienne Banca Monte dei Paschi di Siena (BMPS), a clôturé l'année 2013 sur une nouvelle lourde perte. Son avenir apparaît plus que jamais tributaire de l'augmentation de capital de 3 milliards d'euros (3,65 milliards de francs) prévue en mai.

La perte nette dévoilée mercredi par la banque toscane en difficulté est certes inférieure de moitié à celle de l'année précédente (-1,439 milliard d'euros contre -3,168 milliards en 2012) et nettement moins impressionnante que celle révélée mardi par sa concurrente UniCredit (14 milliards

d'euros). Elle n'en est pas moins supérieure aux attentes des analystes, qui avaient parié sur une perte de l'ordre de 900 millions d'euros, selon l'agence financière Radiocor.

Purger le bilan

Comme UniCredit avant elle, BMPS a expliqué cette mauvaise surprise par la nécessité de purger son bilan face à l'explosion des créances douteuses et crédits non remboursés dans une Italie en proie à sa pire crise économique de l'après-guerre. Pour y faire face, le groupe - fondé à Sienne en 1472 - a ainsi indiqué avoir procédé à des dépréciations d'actifs à hauteur de

2,75 milliards d'euros en 2013, dont 1,21 milliard pour le seul quatrième trimestre. Il a accru à 58,8% sa couverture des crédits en souffrance dans la perspective de la revue de la qualité des actifs que doit mener la Banque centrale européenne (BCE) cette année.

Ces mesures ont plombé en particulier le résultat net des trois derniers mois de l'année. La perte nette du seul quatrième trimestre 2013 s'élève ainsi à 920,7 millions d'euros, soit le septième trimestre consécutif dans le rouge, alors que les analystes tablaient sur une perte de l'ordre de 400 millions, selon Dow Jones Newswires. BMPS a en

revanche bénéficié à hauteur de 187 millions d'euros de la réévaluation de sa part dans la Banque d'Italie, suite à une réforme du statut de la banque centrale au début de l'année.

La banque a indiqué que l'augmentation de capital de 3 milliards d'euros programmée depuis l'an dernier aurait lieu au plus tôt le 13 mai. L'opération, cruciale pour sa survie puisqu'elle doit permettre le remboursement d'un prêt public de quelque 4,1 milliards sous forme d'obligations et ainsi d'échapper à une nationalisation, devait initialement avoir lieu en janvier. **ATS**

Prudential a progressé grâce à l'Asie

> **Assurances** Le bénéfice opérationnel a augmenté de 17% à 2,954 milliards de livres

L'assureur britannique Prudential, dont les résultats étaient salués en bourse, a enregistré une solide performance opérationnelle en 2013, grâce à l'Asie et aux Etats-Unis, mais accusé une chute de son bénéfice net.

Le bénéfice net du groupe a en effet chuté de 37,7% à 1,346 milliard de livres (1,6 milliard d'euros), plombé par les fluctuations de court terme des retours sur investissement, a-t-il annoncé mercredi dans un communiqué.

Mais son bénéfice opérationnel a en revanche progressé de 17% à 2,954 milliards de livres, tiré par l'Asie, dont le bénéfice opérationnel dans l'assurance vie a crû de 17%, et les Etats-Unis (+29%) tandis que les profits sont restés stables dans l'assurance vie.

«Le groupe a réalisé une solide performance en 2013. Nous avons désormais atteint les six objectifs «croissance et cash» pour 2013 que nous nous étions fixés en 2010», a commenté le directeur

général de Prudential, Tidjane Thiam. «Prudential a dégagé des résultats étincelants qui démentent les inquiétudes autour des économies asiatiques et sont en total contraste avec un marché terne», a estimé Richard Hunter, responsable des actions chez Hargreaves Lansdown Stockbrokers.

Stratégie du succès

Pour le patron de Prudential, la stratégie du groupe lui a permis de «naviguer avec succès de 2009 à

2013, une période qui n'a pas été sans difficultés, après l'une des plus sévères crises financières de l'histoire». Tidjane Thiam a en outre répété que l'Asie était «au cœur de nos perspectives futures de croissance» en raison de «la demande croissante de produits de protection de la part d'une classe moyenne qui croît rapidement».

Fort de ses résultats, Prudential va verser à ses actionnaires un dividende en hausse de 15% à 33,57 pence par titre. **AFP**

Panorama

Internet

King Digital estime sa valeur à 7 milliards de dollars

Le groupe britannique King Digital Entertainment, créateur du jeu vidéo à succès *Candy Crush Saga*, estime qu'il pourrait être valorisé entre 6,6 et 7,6 milliards de dollars lors de son introduction à la bourse de New York. King indique mercredi dans un document transmis à l'autorité boursière américaine (SEC) que le groupe et ses principaux actionnaires comptent céder au total 22,2 millions d'actions à un prix compris entre 21 et 24 dollars par titre. (ATS)

Justice

L'amende de l'ex-trader Fabrice Torre réduite

La justice américaine a légèrement réduit l'amende infligée à Fabrice Torre, l'ex-courtier de Goldman Sachs jugé coupable de fraude boursière en août: sa pénalité a été réduite de 910 000 dollars à environ 825 000 dollars, d'après des documents judiciaires mercredi. Cette décision de justice est toutefois loin de ce qu'avait requis l'ancien courtier, surnommé «Fabulous Fab», fin janvier: il avait alors demandé au tribunal une réduction de son amende à 65 000 dollars maximum. (AFP)

Deuil

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage...

Joachim Du Bellay

Christiane Lalive d’Epinay, son épouse
Ses enfants: Fabienne Lalive d’Epinay
Séverine Lalive d’Epinay Raemy et Philippe Raemy, ainsi que Virginie, Mathilde, Juliette, Héloïse et Cyprien
Jean-Emmanuel et Laure Lalive d’Epinay ainsi qu’Isaline et Antonin
Les familles de feu Jean-Flavien Lalive d’Epinay
Les familles de feu Françoise-Manon Bos-Lalive d’Epinay
Les familles de feu René Lalive d’Epinay
Les familles de feu Jacques Lalive d’Epinay
Ses beaux-fils et leur famille: Xavier et Yvan Prokesch
Ainsi que les familles Lador en Suisse, Massie, Leavenworth, Eiker et Dürr aux Etats-Unis

Ont la très grande tristesse de faire part du décès du

PROFESSEUR PIERRE LALIVE D’EPINAY

Qui s’est endormi paisiblement dans sa 91e année le samedi 8 mars 2014, entouré de l’amour des siens.

Une cérémonie en sa mémoire aura lieu le mercredi 19 mars 2014 à 15 heures au Temple de Chêne-Bougeries

La famille exprime toute sa reconnaissance à son médecin et ami le Docteur André Bisetti.

En lieu et place des fleurs, un don peut être adressé à l’Association Cerebral Genève pour le Handicap: CCP 12-15100-2, association Cerebral Genève.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue des Sources
1205 Genève



L’Association suisse de l’arbitrage (ASA)

a le grand regret d’annoncer le décès du

PROFESSEUR PIERRE LALIVE D’EPINAY

membre fondateur, ancien président et président d’honneur de l’ASA; fondateur, président du conseil de direction et ancien rédacteur-en-chef dévoué du «Bulletin ASA».

L’ASA exprime sa profonde sympathie et ses plus vives condoléances à la famille en deuil.

Dévoué à la cause de l’arbitrage international, le Professeur Lalive fut désigné par le Conseil fédéral en 1973 comme l’un des sept experts chargés d’élaborer la nouvelle Loi fédérale de droit international privé de 1987 aujourd’hui en vigueur. Il a, par son intelligence et sa clairvoyance, ses travaux académiques, et ses qualités humaines et professionnelles, apporté une contribution inestimable à la réputation internationale de la Suisse en tant que centre d’arbitrage. Des générations d’avocats, et les membres de l’ASA en particulier, lui en seront reconnaissants à jamais.

Pour la cérémonie commémorative, prière de se référer à l’avis de la famille.

Pour le Comité

Elliott Geisinger
Président

Alexander McLin
Directeur exécutif

C’est avec émotion et tristesse que les associés, les collaborateurs et les employés de l’Etude LALIVE font part du décès du

Professeur Pierre Lalive d’Epinay

Licencié-ès-lettres et licencié en droit de l’Université de Genève et de l’Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales, Docteur en droit de l’Université de Cambridge, Docteur en droit *honoris causa* de l’Université Jean-Moulin de Lyon, de l’Université de Droit, d’Economie et de Sciences Sociales de Paris (Paris II), de l’Université Libre de Bruxelles (ULB), et de l’Université de Rome II (Tor Vergata), et lauréat du Prix Balzan pour le droit international privé de la Fondazione Internazionale Premio E. Balzan (Milan).

Fondateur de l’Etude Lalive, Doyen de la Faculté de droit de Genève, Professeur puis Professeur honoraire (émérite) et premier Président du Conseil de l’Université de Genève, Professeur à l’Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, à l’Académie de Droit International de La Haye, à l’Université de Cambridge, à l’Université de Columbia et à la Faculté de droit de l’Université de Turin. Président puis Président d’honneur de l’Institut du Droit des Affaires Internationales de la Chambre de Commerce Internationale, Président puis Président d’honneur de l’Association Suisse de l’Arbitrage, Membre puis Président de l’Institut de Droit International, Membre de l’International Council for Commercial Arbitration, et Membre du Conseil de la Fondation du Centre du Droit de l’Art.

Nous perdons un juriste et un être exceptionnel. Éminent professeur et comparatiste, pionnier de l’arbitrage international et arbitre mondialement reconnu, doté d’une immense culture et d’une grande curiosité d’esprit, il alliait à sa rigueur intellectuelle une infatigable énergie. Il a été et restera pour nous un exemple et une source d’inspiration.

Nos pensées et notre affection vont à ses proches.

Maintenant, trois choses sont toujours là: la foi, l’espérance et l’amour. Mais la plus grande des trois, c’est l’amour.
1 Corinthiens 13:13

C’est avec une grande tristesse que nous faisons part du décès de notre très chère cousine, belle-sœur, marraine, grand’tante, arrière-grand’tante, parente et amie

LOUISE CAROLINE VON WURSTEMBERGER

16 JANVIER 1927 AU 5 MARS 2014

Elle s’en est allée paisiblement dans sa 88e année.

Christoph et Monique Zahn-Massot
Catherine Blankart-Zahn

Ludwig Blankart
Rudolf Blankart

Sophie Zahn

Christine Zahn

Monika et Alexander Kucis
Natascha, Fabian et Michelle

Adrian Zahn

Mogens Nielsen

Edmond Nielsen

Marie Anne Nielsen

Rasmus

Peter

ainsi que les familles parentes, alliées et amies

Le culte sera célébré à l’église de Muri près de Berne, le jeudi 27 mars 2014, à 14 heures. L’enterrement aura lieu dans l’intimité.

Suggestion: penser à la société de transport pour handicapés BETAX, CCP 60-433110-1 (mention «Louise Caroline von Wurstemberger»).

Adresse de la famille: Madame Sophie Zahn, Weissensteinstrasse 98, 3007 Berne.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Hommage

Pierre Lalive d’Epinay

Evoquer la mémoire de Pierre Lalive, dont il faut se résoudre à accepter qu’il n’est plus, c’est avant tout dire une gratitude.

Le professeur au sens étymologique du terme, celui qui profite-tur, tient école, enseigne, déclare publiquement. L’admirable maître qu’il fut marqua des générations d’étudiants. D’abord écarté de son enseignement de prédilection par une de ces combines franc-maçonnnes dont la Genève radicale avait le secret, il se vit attribuer l’introduction au droit, qu’il donnait magistralement. Juristes en herbe, économistes de demain, jusqu’aux élèves de l’école d’interprètes se côtoyaient à son cours: il passait de Durkheim à Montesquieu, lançant une pique à Aristote ou à Platon au passage, s’exprimant dans une langue incomparable de simplicité et de justesse. Lorsqu’on lui donna enfin le droit international privé et l’enseignement comparatiste, il y fit merveille.

Lalive, Junod, Graven, Virally, Liebeskind et quelques autres, Genève était belle en ce temps-là, mais Pierre Lalive tenait une place à part, en partie due, admettons-le, à un humour corrosif qu’il mêlait volontiers à la rigueur du raisonnement: qui d’autre eût osé dire au potaches que nous étions que ne pas couper sa salade avec un couteau montrait et une bonne éducation et la conscience d’une règle quasi juridique – l’opinio necessitatis – avant d’ajouter: «Pour celles et ceux d’entre vous qui le savent, bien entendu. Quant aux autres, je leur présente mes excuses...»!

L’arbitre international précurseur, passionné par son sujet, commentateur respecté et prolix, défendant avec passion les qualités fondamentales d’un arbitre à ses yeux: l’intelligence, l’indépendance d’esprit, l’honnêteté dans la recherche du fait et la rigueur dans l’application de la règle de droit ou sa création quand elle n’existait pas. Déjeuner avec Pierre Lalive et Berthold Goldman – rapidement car aucun d’eux ne traînait à table... –, c’était entrer dans un tourbillon de connaissance et

de sagacité, chacun taquinant l’autre, marquant son désaccord pour mieux se retrouver sur la question fondamentale, en une sorte de concerto à quatre mains, dont ils maîtrisaient seuls le thème conducteur. On en ressortait retourné, marqué, chamboulé, paniqué aussi, se disant que jamais on n’accéderait à l’horizon intellectuel où Lalive évoluait d’instinct. Il a prévu l’évolution tonitruante de l’arbitrage d’investissement, tenu à l’époque pour une discipline exotique; il a vu que le développement phénoménal de l’arbitrage international serait aussi, hélas, source de difficultés, générerait une aurea mediocritas ici et là qui nuirait à l’institution et qu’il méprisait à juste titre; créerait enfin des tentations auxquelles il faudrait apprendre à résister.

Horriifié par les «machines à sentences», chantré impénitent de l’effort individuel, de la rédaction d’un texte solide, bien écrit, dont l’auteur, jusqu’à la dernière minute, hésite, corrige, se reprend et cherche la solution juste, sans égard au temps qu’il y passe, avec l’acharnement de Sisyphe mais sans sa résignation. Tout récemment encore, il me disait son inquiétude face à une «mécanisation» de l’arbitrage qui le troublait et dont il ne voulait pas. Il avait du métier d’arbitre l’idée la plus noble et il l’a conservée contre vents et marées au soir de sa vie. L’avenir dira qu’il avait raison.

L’homme de culture. Belletrien à une époque où il fallait manier l’alexandrin pour entrer à Belles-lettres et y brocarder Zofingue – que n’ai-je entendu, jeune collaborateur, le jour où j’avouai imprudemment être zofingien et officier... –, passionné d’art lyrique, fin lettré, capable de dissertes à l’improviste sur Montherlant, Anouilh – ou Shakespeare – autour d’une tasse de café, juste après avoir fulminé contre le dernier arrêt du Tribunal fédéral erroné à ses yeux, Pierre Lalive m’a souvent fait penser à Pico della Mirandola, cet humaniste de la Renaissance dont on disait qu’il savait tout ce que l’humanité con-

naissait à son époque. Il en avait aussi l’abord parfois un peu abrupt et il fallait qu’il eût envie de parler littérature, ce qui supposait qu’il en tint son interlocuteur pour digne, conclusion qui, chez lui, n’allait pas de soi, mais dont la rareté même faisait compliment quand tout d’un coup il attaquait: «Albert Cohen, vraiment? Vous allez loin, cher ami, il me semble qu’en réalité...» et la démonstration suivait, ciselée, cristalline, sans appel.

Quelques cagots le disaient hautain. Ils avaient tort. Pressé de tout lire, de tout voir, de tout apprendre, il ne goûtait pas la dissipation ou l’oisiveté du propos banal, mais pour ceux qu’il honoraient de son amitié, le temps ne comptait plus et derrière son discours d’apparence contrôlée, son ton professoral parfois, ce regard affectant la distance, se cachaient la passion du beau, la joie de l’intelligence et un bouillonnement incessant d’idées et de projets. Au fond, Pierre s’était trompé de siècle: c’est aux côtés de Jules II ou de quelque autre pape de la Renaissance qu’eût été sa place. Il aurait su arbitrer la répartition du monde entre Espagnols et Portugais, dire les droits des Indiens d’Amérique à la barbe de Sepúlveda, conclure les traités avec Venise, Milan, Ferrare et Madrid pour battre en brèche la Sublime Porte, tout en mettant la main au contrat par lequel Michel Ange serait tenu de terminer la Sixtine sous peine de dommages et intérêts...

J’aimais à lui dire: «Tu ne changes pas, Pierre, tu es comme le prix des allumettes!» Non-fumeur absolu, il en riait de bon cœur, comme s’il savait que par la force des choses, l’allumette s’éteindrait un jour, signe qu’il est une ultime audience à laquelle tout juriconsulte comparait dans la solitude; appelant François Villon, un de ses favoris, il eût sans doute ajouté: «Hommes, yci n’a point de moquerie», laissant au poète le mot de la fin: «Mais priez Dieu que tous nous vueille absoldre.»

Charles Poncet
Collaborateur 1980-1986

«Douze t-shirt à quatre dollars», le juste prix?

> **Textile** Les joies du vêtement bon marché ont un coût humain élevé au Bangladesh

> **Chercheuse engagée, Shatil Ara jette un pont entre le local et le global**

Nic Ulmi

Quarante francs pour un jeans, 15 pour un T-shirt. Merci qui? Le saint patron des miracles économiques? Les super-héros de la magie technologique? Les économies d'échelle de la grande distribution? Non: les petites mains du Bangladesh, grâce auxquelles la variable salaire a pratiquement disparu du coût des vêtements – quelque 20 centimes pour le pantalon en question.

Une série d'incendies et d'écroulements d'usines, l'année passée, projetait brusquement à la une des journaux le côté obscur de cette aubaine consumériste: on découvrirait ainsi que là-bas, dans ce pays collé au flanc oriental de l'Inde sur le golfe du Bengale, quelqu'un d'autre que nous paie les coûts liés à la chute des prix de la fringue au cours des vingt dernières années.

Entre les joies de la consommation et les souffrances de la production, une femme bangladeshie tente de jeter un pont. Universitaire engagée sur le terrain, spécialiste en économie du développement formée au Bangladesh, en Angleterre et aux Pays-Bas, Shatil Ara étudie depuis une quinzaine d'années les conditions de travail de la main-d'œuvre – majoritairement féminine – de l'industrie textile dans son pays. Au sein de plusieurs organisations non gouvernementales (actuellement la Fair Wear Foundation, dont elle dirige le bureau bangladeshi), elle s'attelle à créer les conditions pour améliorer le sort des travailleurs textiles. Elle s'efforce, aussi, de donner quelques pistes au consommateur occidental, pris entre la tentation du déni, l'impulsion de boycotter la grande distribution et l'aspiration à s'associer à la recherche d'une solution.

Le Temps: L'investissement de l'industrie textile mondiale, une chance ou un piège pour le Bangladesh?

Shatil Ara: Il faut se poser la question.



Est-ce que cette industrie contribue à la croissance du pays? Est-ce que d'autres industries auraient été meilleures pour nous? Quel est le bénéfice en termes d'afflux de devises étrangères? Quel est le coût effectif en termes de dégâts environnementaux et de dommages



Ouvrières dans une usine textile au Bangladesh. Le prix payé au fabricant a été divisé par trois entre 1995 et 2013. DACC, 16 JUIN 2013

pour la santé des ouvriers? Ceux-ci ne peuvent pas continuer à travailler au-delà de dix ou quinze ans d'activité. Après, ils sont si affaiblis, si malades, leur colonne vertébrale, leurs poumons, leurs yeux, leurs reins (car on les empêche de boire de l'eau pour réduire les pauses toilettes) sont tellement abîmés qu'ils ne sont plus en mesure de poursuivre... En pesant tous ces facteurs, on voit que nous ne sommes pas gagnants, nous sommes perdants. Dans cette optique, l'objectif de maintenir notre compétitivité selon les modalités actuelles ne se justifie pas. Il faut mettre une limite. En dessous d'un certain niveau, tout cela fait juste du mal.

– Peut-on changer la donne à l'aide d'une réglementation?

– C'est le dilemme. Si nous introduisons une réglementation, les coûts de production augmentent. En réaction à cela, pour rester compétitives sur le marché occidental, les grandes marques vont chercher des fournisseurs ailleurs, meilleur marché... Walmart, un des géants présents dans le pays, a déjà déplacé 12% de la production du Bangladesh vers l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka et la Birmanie, car il pense que la compétitivité va baisser dans notre pays. Autre géant, le groupe Inditex [propriétaire notamment des marques Zara, Massimo Dutti et Bershka, ndr] a délocalisé 20% de son activité.

– Est-ce la conséquence du relèvement des salaires décidé en décembre dernier?

– La compétitivité ne dépend pas seulement des salaires. En ce moment, les fabricants facturent la douzaine de t-shirts à 4 dollars. Ce prix comprend le coût de la matière première, le coton, que le Bangladesh doit acheter sur le marché mondial, parce qu'à la différence de l'Inde et du Pakistan, il ne le cultive pas. Si le prix du coton monte, ce qui est actuellement le cas, le fabricant met la pression sur la productivité des travailleurs et il en licencie un certain nombre pour réduire les coûts salariaux et livrer la marchandise au même prix. Le salaire est le seul coût que le fabricant peut comprimer... Pour cette raison, d'après les statistiques, les salaires réels n'augmentent pas: globalement, ils baissent. Après la révision du salaire minimum, il y a quatre mois, il y a eu une vague de licenciements (10 à 15% de la main-d'œuvre masculine), des manipulations de la grille salariale par les employeurs, un accroissement des pressions à la productivité. Dans le sillage de la campagne pour le salaire minimum, les travailleurs sont craintifs, effrayés à l'idée d'être licenciés; le harcèlement et les mauvais traitements ont augmenté, la surveillance s'est accrue au moyen de caméras... L'application d'un salaire minimum est une arme à double tranchant.

– Que pensez-vous des engagements pris par les firmes de la grande distribution?

– Les acheteurs transnationaux ne veulent pas prendre de risques, ils

ne s'occupent que de la réputation de leurs marques. Si quelque chose va de travers, si une ONG se rend sur place et dit qu'il y a un problème de sécurité incendie dans telle usine, l'acheteur s'en va, il transfère sa commande ailleurs. Rien ne l'oblige à rester sur place et à veiller à ce que le problème soit résolu. En novembre dernier, H&M a déclaré qu'il allait expérimenter un modèle «salaire de subsistance juste» dans deux usines au Bangladesh et une au Cambodge... C'est une blague. La responsabilité sociale d'entreprise, c'est une grosse affaire de marketing.

– Faudrait-il que les consommateurs boycottent ces marques?

– En ce moment, nous sommes dans une situation de nécessité immédiate. Si vous arrêtez d'acheter, les travailleurs vont mourir...

– Alors, que faire?

– Seule une réglementation peut produire un changement, mais il faut qu'elle soit mise en place à la fois à l'échelle globale et locale – et qu'elle réponde à ces questions: quelles sont les sanctions en cas de violation? Qui est sanctionné, l'usine locale ou la compagnie multinationale qui a passé la commande? Quelle cour de justice traite le dossier? Il y a donc un fossé à combler entre ces deux pôles: les acteurs locaux et les instances politiques en mesure d'instaurer une réglementation au niveau global. Au Bangladesh, j'essaie de mettre en place une approche depuis le bas. Ici, en Europe, je suis venue dire aux

consommateurs qu'ils doivent se rassembler, unir leurs voix et se faire entendre pour influencer, dans chaque pays, les leaders politiques et les organisations internationales. C'est seulement ainsi qu'on peut agir. Et c'est ça, ma mission ici. Comment s'y prendre? Je ne peux pas donner de recettes, c'est vous qui connaissez les institutions, les modalités et le système politique de votre pays, c'est vous qui devez trouver votre solution.

– En conclusion: quel est le véritable coût d'un jeans?

– En 1995, le prix payé au fabricant était de 25-26 dollars les douze pièces. En 2013, il était descendu à 8. Il devrait revenir au niveau de départ, donc être multiplié par trois... Bien sûr, on peut imaginer que le consommateur achète son jeans au prix courant et qu'il verse la différence directement aux producteurs... Pour bâtir un tel mécanisme, il faudrait s'appuyer sur des institutions honnêtes, telles que la Campagne Clean Clothes. Eux, on les croit.

Prochaines rencontres publiques avec Shatil Ara en Suisse romande

(organisées par les œuvres d'entraide Action de carême et Pain pour le prochain): lundi 17 mars à 20h au Centre universitaire catholique de Lausanne; mardi 18 mars à 18h30 à la salle de la paroisse Saint-Martin à Onex; jeudi 20 mars à 19h à la salle de paroisse catholique de Versoix; samedi 22 mars à 12h, à la salle de paroisse catholique d'Avusy. Infos: www.voir-et-agir.ch

A Fribourg, le FIFF en héros de la résistance

> **Festival** Pour la prochaine édition, 126 films de 46 pays témoignent d'un monde en crise

Le monde bouge et le FIFF avec! Qu'il semble lointain déjà, le temps où le Festival international de films de Fribourg témoignait de l'altérité avec la composition que requerraient les habitants du tiers-monde. Sous l'impulsion d'Edouard Waindrop, puis de Thierry Jobin dès 2012, la manifestation est devenue le sismographe de la création artistique planétaire, sous toutes ses formes, dans tous ses débordements.

L'édition 2014 s'inscrit sous le signe de la résistance, résistance à la tyrannie, résistance aux normes esthétiques, résistance aux diktats économiques, car c'est bien la caractéristique de Fribourg d'être le lieu de défense de la diversité», explique le directeur artistique.

Cette idée de résistance soutient les douze longs-métrages en Compétition internationale, venus du Japon, du Kazakhstan, de Corée du Sud, d'Argentine, du Venezuela, des Philippines, du Canada, de Hongkong, d'Égypte, du Chili... Et d'Iran, avec notamment *Manuscripts Don't Burn*, de Mohammad Rasoulof, et *Fish and Cat*, de Shahram Mokri.

Par ailleurs, le festival a demandé à 14 cinéastes iraniens de consacrer la section Hommage à l'histoire du cinéma de leur pays, l'un des plus brillants et des plus courageux du monde. Mais fragilisés, non seulement par la censure et par sa précarité, tenu à l'écart des circuits de distribution, soumis à l'usure des

supports, promis à l'oubli. Le Festival du film d'Edimbourg et la TIFF Cinémathèque de Toronto se sont engagés à poursuivre et à compléter ce programme exceptionnel. Bien davantage qu'un événement fribourgeois, le FIFF se positionne comme acteur dans la diffusion et la sauvegarde des cinématographies mondiales.

Un état d'urgence

Les sept sections spéciales et autres programmes se ressentent aussi de l'état d'urgence décrété cette année par le FIFF. Ainsi «Cinéma de genre» propose *Survivre!* ou dix films évoquant des catastrophes, chimiques ou naturelles. Les «Décryptages» prescrivent de

Petits remèdes contre la crise. «Nouveau territoire» s'ouvre sur Madagascar. «Sur la Carte de» invite les frères Dardenne, Jean-Pierre et Luc, à présenter cinq documentaires qu'ils ont produits ou réalisés; les cinéastes donnent par ailleurs une master class. Et «Diaspora» montre les films que Slava Bykov, du FC Gottéron, regardait avec la nostalgie de la Russie lorsqu'il est arrivé en Suisse. Thierry Jobin tire la morale, lance le mot d'ordre de cette édition: «Créer c'est résister. Résister c'est créer.»

Antoine Duplan

Festival international de films de Fribourg. Du 29 mars au 5 avril. www.fiff.ch

Geo découverte
Circuits culturels guidés

CHYPRE Art byzantin & Pâques orthodoxes 11 - 20 avril 2820 fr.*	ÉTHIOPIE Trésors d'Abyssinie à Pâques 11 - 26 avril 5290 fr.*
SIENNE - Arts & saveurs 22 - 26 avril 1430 fr.*	IRAN Grand circuit découverte 10 - 23 mai 4480 fr.*
ÉCOSSE Édimbourg & les Highlands 28 mai - 5 juin 3450 fr.*	

* prix TTC par pers incl. vol, chambre double, pension selon prog., car, entrées, guide

www.geo-decouverte.com
Rue du Cendrier 12-14 - GENÈVE
Tél. 022 716.30.00

CONVERSATIONS

DIMANCHE 16 MARS 2014 - 11H
ENSEMBLE CARPE DIEM GENÈVE

J.-B. de BOISMORTIER
L.-A. DORNEL

CONCERT PROFS EN SCÈNE.
ENTRÉE LIBRE
PLACE NEUVE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE
MUSIQUE • THÉÂTRE

Marie Fourquet, l'art du cliché surexposé



DOROTHÉE THÉBERT ILLIGER

L'auteur, le fils et le père. Sur fond rouge, couleur sang, celui de Juliette, tuée et violée un soir d'été.
ARCHIVES

> **Scène** A Lausanne avant Genève, un polar théâtral épingle la violence banalisée

> Dans un style entêtant, l'auteur renvoie le public à sa responsabilité

Marie-Pierre Genecand

Marie Fourquet aime les clichés. Française installée en Suisse depuis dix ans, l'auteur aime travailler sur la culture populaire – magazines féminins, loisirs de masse, séries télé – pour la faire résonner. Pas question de donner des leçons, non. Juste renvoyer au spectateur ces phrases, attitudes de tous les jours, de sorte à ce qu'elles apparaissent autrement une fois qu'elles sont dressées sur un plateau, hissées haut.

Cette démarche, l'artiste la mène de manière quasi clinique, légiste, dans *Mercedes-Benz W 123*, polar théâtral à voir à l'Arsenic, à Lausanne, ces jours, avant sa venue à Saint-Gervais, à Genève, en mai. L'assassinat d'une jeune fille, Juliette, 16 ans, suscite une radiographie sociale et familiale sur un mode glacial.

On en parle tout le temps, mais on ne la voit jamais, la Mercedes-Benz W123, modèle de 1976, de ce spectacle. Ou à peine. L'espace d'un instant, une version miniature apparaît sur un écran, garée à côté d'une maison de poupées qui trône sur la scène et qu'une caméra visite en gros plan. Laurent Valdès signe ces images désagréables, qui paraissent engluées dans une réalité figée, ouatée.

Sans doute l'effet des calmants que prend Anne, la mère de cette famille stéréotypée, tout droit sortie d'un roman noir. Une blonde déphasée qui est seulement évoquée et noie sa neurasthénie dans l'alcool. Le père, jamais nommé, est chirurgien es-

thétique. Il a les traits inquiets et le jeu éloquent de Pierre Banderet. La fille, victime retrouvée morte dans le coffre de la voiture du père, souffrait d'un manque d'affection chronique et attendait tout d'un beau gosse arrogant qui ne pouvait rien donner. Quant au fils, Thibault (Tomas Gonzalez), il

Une ballade lynchéenne dont la sérénité glacée est plus angoissante qu'un assaut d'hystérie

est l'archétype de l'ado blaureau qui alterne soirées de défonce et vidéos trash postées sur Internet.

Clichés, donc. Avec violence à la clé. Cynisme à tous les étages de cette communauté où, comme il se doit, le flic couche avec la femme du toubib et où les gars de passage, l'été, violent et tuent les jeunes filles égarées.

Que propose Marie Fourquet à partir de ces clichés sordides? Une ballade mélancolique à consonance lynchéenne dont l'ultra-sérénité est plus angoissante que n'importe quel assaut d'hystérie. Pour la première fois depuis dix ans qu'elle a fondé la Compagnie ad-apte avec son mari, Philippe Soltermann, l'auteur a choisi d'être sur scène. Elle tient son propre rôle, celui de l'écrivain, et après s'être présentée au public, créant un effet de réel qui aplatit toute fiction, elle lit la partition du policier, Vincent Radmanovic.

Une maison de poupées, deux écrans, dont un qui se teinte de rouge, des chaises: le décor minimal et la lenteur des témoignages relaient cette idée d'installation où les actes les plus affreux sont épinglés tels des insectes mortels désormais neutralisés. Travail d'entomologiste qui donne à voir le pire sur un mode distancé.

L'écriture elle-même, répétitive, raconte la difficulté à réaliser l'horreur de la violence, devenue banale à force d'être médiatisée.

«Je suis le père de Juliette. Monsieur, nous sommes vraiment désolés. Je suis son papa. Monsieur, ne restez pas ici, s'il vous plaît. Où est le père? Ici, je suis là, c'est moi, je suis son père.» Texte cauchemardesque, obsessionnel, que Pierre Banderet dit debout, de dos au début du spectacle, et qui, en plus de la violence, traduit aussi l'impossibilité de se faire entendre lorsque l'individu se trouve face à l'autorité institutionnalisée.

Un texte comme une rengaine, que Marie Fourquet a écrit sous le tutorat de Christophe Fiat, dramaturge français, dans le cadre de Textes-en-Scènes 2012, action de promotion culturelle qui associe la Société suisse des auteurs, Pro Helvetia et le Pour-cent culturel Migros. L'effet est bluffant. On ressort sonné de ce manège désenchanté.

Mercedes-Benz W 123, jusqu'au 16 mars, à l'Arsenic, Lausanne, 021 625 11 36, www.arsenic.ch
Du 30 avril au 17 mai, au Théâtre Saint-Gervais, Genève, www.saintgervais.ch

Le duo joueur d'Armleder et Marclay

> Performance Soirée de haut vol à l'ECAL

Elisabeth Chardon

John Armleder expose à l'elac, la galerie de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne. L'Ensemble BaBel de musique contemporaine propose ateliers et concerts autour des partitions graphiques de Christian Marclay. C'était l'occasion de réunir les deux artistes pour une soirée. Mardi, c'était un programme en deux parties, *Mostly Quiet Music*, et *Mostly Noisy Music* (musique plutôt calme puis bruyante), qu'a préparé le duo complice.

La «scène» est divisée en deux parties parallèles, avec petites tables et bouquets de fleurs, divers instruments, dont deux batteries et deux pianos. C'est aux claviers que John Armleder et Christian Marclay commencent leur série performative avec un incontournable, 4:33, de John Cage (1952). Ce fameux silence où tout devient musique, tout devient spectaculaire, un couvercle qui se ferme et s'ouvre, des yeux estudiantins qui s'étonnent.

Fluxus est de retour

La suite est très brechtienne – pas Bercholt mais George, avec pour seuls instruments des arrosoirs (*Drip Music*, 1959,) des serpillières (*Three Brooms Event*, 1961) et des chaussettes inassorties (*Two Colors Event*, 1962). C'est clair, Fluxus est de retour, un art qui, très sérieusement, ne se prend pas au sérieux. Les hommages s'enchaînent quand Christian Marclay met une cravate, accessoire habituel de John Armleder, pour une variante d'une action de 1956 où Nam June Paik tranche celle de John Cage.

Impavides, les deux hommes jettent des bougies d'anniversaire dans un grand vase. Ces lumières fragiles rendent hommage à La Monte Young qu'on retrouve dans la partie plus sonore de la soirée avec sa *Composition pour chaises et tables*, que les performeurs traînent de long en large. De l'art avec rien, ou avec tout, avec la vie, dans la vie. Une incitation. Comme quand les artistes se lancent un tourne-disque en marche. Le folklore bernois hoquette. Ce *Turntable Toss*, Christian Marclay l'a imaginé en 1985 déjà. On termine avec un morceau de piano, ici estampillé John Armleder mais que tous ceux qui n'ont jamais appris à jouer ont interprété au moins une fois: des allers et retours sur le clavier. Si beau, si simple.

PUBLICITÉ

Studio 101

PAS DE PANIQUE!
LA PEUR, NOTRE MEILLEURE AMIE
OU NOTRE PIRE ENNEMIE?

EXPOSITION | UNI DUFOUR
du 8 mars au 6 juillet 2014 | www.panic-expo.ch

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Panorama

Photos

Getty Images ouvre les vannes de l'accès gratuit

La banque d'images américaine a lancé un outil qui permet d'utiliser une bonne partie de sa collection de photos sur Internet ou Twitter. La publication est gratuite, sauf s'il s'agit d'une utilisation commerciale. 35 millions d'images sont libres d'accès, protégées par le label «Getty». (LT)

Bande dessinée

Un Tintin inédit

Plus de trente ans après la mort d'Hergé, une première version quasiment inédite de l'album *Les Sept Boules de cristal* a paru mercredi. Elle inaugure une nouvelle série sur la genèse de certaines aventures du petit reporter aux 230 millions d'albums vendus. (ATS)

Polémique

La Crimée chère aux artistes

Plus d'une centaine d'artistes russes ont signé mercredi une lettre de soutien à Vladimir Poutine dans sa position sur la Crimée. Nombre d'entre eux sont connus pour être des partisans du président. (ATS)

Presse

Démission de la direction au «Nouvel Observateur»

Le *Nouvel Observateur* a annoncé mercredi la démission de sa directrice générale et présidente du directoire, Nathalie Collin, et de son directeur de l'information, Laurent Joffrin. Le premier magazine d'information français est en passe d'être racheté par les propriétaires du *Monde*. (AFP)

Musique

Toots Thielemans quitte la scène

Considéré comme le roi mondial de l'harmonica, le musicien belge Toots Thielemans a décidé, à 91 ans, de mettre un terme à une longue carrière internationale qui l'a vu jouer aux côtés des plus grands noms du jazz. (AFP)

Un livre pour enfants signé Rolling Stones

Keith Richards, légendaire guitariste des Rolling Stones, va sortir un livre pour enfants en septembre prochain. *Gus and Me: The Story of My Granddad and My First Guitar* va se référer à la jeunesse de l'idole. (ATS)

PUBLICITÉ

Oh les beaux jours de Samuel Beckett
mise en scène Anne Bisang
avec Christiane Cohendy
04-22.05.2014
la comédie

Comédie de Genève, Bd des Philosophes 6, 1205 Genève
T. +41 22 320 50 01, www.comedie.ch

Marché de l'art

Courtier d'art, l'amour du risque

> Profession

L'explosion des prix des œuvres ces dernières années a fait naître de nouvelles vocations, comme celle de courtier en assurance d'art

> Portrait d'un métier au carrefour de l'histoire de l'art, du droit et de la finance

Catherine Cochard

«Nous sommes un peu comme le notaire ou le médecin de famille: la personne de confiance à qui le client s'en remet entièrement.» Anne-Claire Bisch parle avec passion de son métier de courtière en assurance d'art. Active dans le secteur depuis plus de dix ans, la Française à l'allure de danseuse se considère comme une privilégiée. «On pénètre littéralement dans l'intimité de nos clients. On sait où se trouve leur coffre-fort, on connaît tout de leur mode de vie.» Collections de poupées, peintures ou œuvres contemporaines: la spécialiste aide particuliers et institutions muséales à assurer au mieux leurs objets d'art.

Le secteur de l'assurance d'art pèserait – à l'échelle mondiale – près de 500 millions de dollars. Pour la Suisse seulement, le potentiel s'établirait autour des 50 millions de francs de primes. Un domaine lucratif qui exige des connaissances spécifiques.

«J'ai suivi une double formation universitaire, en droit et sciences économiques puis en histoire de l'art. Pour compléter la théorie avec de la pratique, j'ai passé mes étés à faire des stages dans des compagnies d'assurance. J'ai classé durant des journées entières des photographies de meubles du XVIIIe siècle – consoles, sièges, miroirs – selon leur pays d'origine, leur époque et leur matière... Puis j'accompagnais le directeur de la société dans laquelle j'étais en poste lors de sa tournée des antiquaires, il me demandait de reconnaître les objets.

Plus tard lors d'un autre stage à Paris, on m'emmenait chez Drouot et on faisait tout: les monnaies, les bustes, les instruments de musique... Aujourd'hui, je suis capable d'identifier au premier coup d'œil une commode vénitienne du XVIIIe siècle!»

Suite à cette riche formation, la Française fait ses armes au sein d'un des syndicats des Lloyd's de Londres. «Les Lloyd's sont un marché mondial de l'assurance où des syndicats spécialisés peuvent apporter les capacités financiè-



«Le bien est couvert contre toutes sortes de risques», explique Anne-Claire Bisch. La perte, le personnel de maison qui frotte si bien un bronze qu'il n'y a plus de patine, un chat qui reste enfermé seul... CAROUGE, 7 MARS 2014

res pour couvrir des risques peu classiques, comme la mise en orbite d'un satellite, les chevaux de course, les pieds des ballerines ou les objets d'art.» Créés en 1688, les Lloyd's de Londres couvraient à l'origine les cargaisons des bateaux.

Puis Anne-Claire Bisch rejoint une compagnie d'assurance. «Les choses se structurent en général de la façon suivante: le client possède un tableau ou tout autre objet d'art qu'il souhaite assurer. Dans la plupart des cas, il s'adresse à un courtier spécialisé, qui va faire un appel d'offres auprès de différentes compagnies à même d'assurer la pièce ou la collection. Je recevais les appels d'offres des courtiers et leur

faisais des propositions de contrat.»

Un emploi d'abord enrichissant puis un peu frustrant. «Je n'étais pas assez proche des pièces et j'ai décidé – pour me rapprocher des objets – de passer de l'autre côté.» Elle devient courtière, poste qu'elle occupe aujourd'hui chez B.C.D.T. & Associés SA, à Genève.

«Je vais à la rencontre d'une personne, mais je vais également à la rencontre de sa collection. Comme l'artiste s'exprime en faisant de l'art, le collectionneur fait également état de quelque chose d'intime en achetant telle ou telle œuvre. La collection parle du collectionneur.»

Tout d'abord, elle commence

par estimer la collection. «Je suis une assez bonne généraliste, mais je ne suis pas experte en archéologie égyptienne ou en art vidéo. Il me faut alors faire appel à un réseau de spécialistes pour valoriser les objets au plus juste.»

Un premier contact qui réserve souvent des surprises... «J'avais des clients qui vivaient dans les anciens appartements de Voltaire. Tout était d'époque: le papier peint, le mobilier, les vêtements. Les chiens des nouveaux propriétaires se ruaient sur les canapés et se roulaient dans les manteaux de fourrure... Les gens ne se rendent pas toujours compte de la valeur des choses qu'ils reçoivent en héritage.»

Pour convaincre les clients de l'importance d'une assurance d'art, la courtière n'est pas en manque d'arguments. «Ce n'est pas aussi cher qu'on le pense; c'est en général proportionnellement moins coûteux qu'une assurance ménage classique.» Même si les primes varient en fonction des risques: des pièces dans un coffre-fort sont moins exposées que si elles sont dans une vitrine. «La plupart du temps, il s'agit d'assurances tous risques. Le bien est couvert contre la perte ou le personnel de maison qui frotte si bien un bronze qu'il ne reste plus de patine. Ou encore contre un chat qui reste enfermé dans un château pendant quinze jours... C'est arrivé à un client: l'animal avait rétréci à néant les meubles du XVIIIe.»

Les risques diffèrent aussi d'une région du monde à l'autre. «Pour nos clients institutionnels, lorsqu'une pièce part au Japon, il est nécessaire de la couvrir contre les tremblements de terre. Autre cas de figure: le terrorisme. En Suisse, les institutions ne demandent pas forcément de couverture contre ce risque, alors qu'aux Etats-Unis ou en Espagne, les musées emprunteurs l'exigent.» Il faut imaginer le pire: un terroriste qui fait par exemple exploser un avion dans lequel voyage une œuvre ou un attentat sur le lieu d'exposition.

Il faut imaginer le pire: un terroriste qui fait par exemple exploser un avion dans lequel voyage une œuvre

«Nous sommes là pour défendre nos clients, trouver les bons restaurateurs, négocier la moins-value, sauvegarder leur patrimoine en remettant à neuf ou en retrouvant la somme équivalente aux biens perdus, ce qui leur permettra de recommencer une collection. Enfin, la valeur assurée est opposable à des tiers dans le cas d'une succession et opère aussi comme une légitimation de la cote des œuvres.»

Comme rémunération, le courtier touche un pourcentage – variable et non communiqué – de la prime conclue entre la compagnie et l'assuré. En échange, il s'engage à travailler avec l'ensemble des assureurs du marché et à conseiller ses clients au mieux de leurs intérêts. «Lorsque la cote de certains artistes s'effondre ou, au contraire, grimpe, on doit le communiquer aux assurés concernés pour réévaluer leur couverture au plus juste.» Des mises à niveau plus fréquentes pour les œuvres d'art contemporain que pour les antiquités. «En général, pour tout ce qui est art actuel, au vu des fluctuations du marché, j'opère un suivi semestriel, alors qu'avec des biens classiques, le pointage sera plutôt annuel, voire biennal. Ce suivi, c'est aussi une manière de cultiver la relation de confiance qui m'unit à mes clients.»

Le billet de Nicolas Galley*



L'expansion territoriale des foires

L'annonce de l'implantation à Los Angeles de la FIAC, foire internationale d'art contemporain de Paris (dont la première édition américaine prendra place en avril 2015), laisse songeur. Cette stratégie d'expansion globale n'est en soi pas surprenante puisqu'elle s'inscrit dans la ligne des protagonistes de ce marché. Si Art Basel a initié ce mouvement au début du millénaire en s'implantant à Miami puis à Hong Kong, la démarche respectait un gentlemen's agreement, un code d'honneur régissant le milieu des foires d'art, conscient que leur clientèle était quasiment identique et que le développement d'un circuit international de qualité bénéficierait à tous. Les conflits inhérents à tout marché hautement compétitif n'empêchaient pas que les directeurs de chacune de ces foires viennent rencontrer leurs clients sur le territoire de leurs concurrents.

Cette dynamique laissait encore percevoir dans quelles circonstances avaient vu le jour les foires d'art telles que nous les connaissons aujourd'hui. La proscription, à la fin des années soixante, de la vente d'œuvres d'art au sein des biennales avait contribué à l'émergence de ce phénomène. La création d'Art Cologne en 1967 puis d'Art Basel en 1970 suivait cette évolution. Le marché de l'art devait trouver de nouvelles plateformes à la fois limitées dans le temps et implantées sur un territoire dépourvu d'un dense tissu de galeries internationales. Les galeristes en étaient les initiateurs et les promoteurs.

La prolifération des foires ne pouvait qu'entraîner un clash. L'acquisition de la Hong Kong International Art Fair par Art Basel annoncée en mai 2011 laissait entrevoir un sain processus de consolidation. Le même mois, c'était au tour de son challenger londonien, Frieze, de divulguer son intention de conquérir New York et de profiter indirectement de l'affaiblissement de l'Armory Show, foire new-yorkaise du mois de mars. La communication de l'avancement des dates d'Art Basel Hong Kong 2015 durant le même mois que l'Armory Show laisse envisager des années difficiles pour cette dernière. Le gentlemen's agreement semble définitivement rompu.

Néanmoins, l'implantation à Los Angeles de la FIAC surprend. La foire française ne devra pas oublier que sa récente résurrection dans sa ville natale doit beaucoup à son déménagement au sein du Grand Palais, prestigieux territoire, et son redimensionnement privilégiant la qualité des galeries au volume de location des stands. Le renouveau de la marque «FIAC» est encore frais, gare aux mirages de la ruée vers l'or.

* Directeur des études, Executive Master in Art Market Studies, Université de Zurich

«J'adorerais avoir une collection de portraits de famille»

> Fille de l'art Sophie de Heinrich, conseillère en communication et image de marque dans le domaine de l'art

Le Temps: Votre première œuvre?

Sophie de Heinrich: Une œuvre au crayon de Fifo Stricker, une jungle habitée d'animaux mécaniques, que ma grand-mère m'avait offerte quand je devais avoir 20 ans. Fifo Stricker est un artiste suisse qui partage son temps entre Bâle, ville d'origine de ma grand-mère, et Lamu, au Kenya, un pays qu'elle adorait.



– La dernière foire visitée?

– Art Genève. Ce qui m'a le plus marquée, c'est la popularité croissante de cette manifestation encore très jeune.

– Votre musée préféré?

– Le Benesse Art Site Naoshima au Japon. Cette île regroupe plusieurs institutions muséales ainsi que des installations d'artistes. Il faut dormir au Benesse, qui abrite un hôtel et un musée dans lequel déambuler librement la nuit pendant ses insomnies.

– Votre dernière découverte?

– L'artiste Ulrich Wulff grâce à Paul-Aymar Mourgue d'Algue, de la Galerie Truth and Consequences à Genève.

– Quelle est la meilleure exposition d'art de ces six derniers mois?

– Je suis allée à Paris pour l'exposition de Félix Vallotton. Je connaissais son travail de bois et j'ai découvert tout un monde riche de sens et de beauté. La dernière exposition que j'aie vue c'est celle du Musée de l'Élysée à Lausanne

Philippe Halsman, étonnez-moi, et la prochaine sera celle de Not Vital au Cabinet d'arts graphiques de Genève.

– Quelle serait l'œuvre que vous achèteriez sur-le-champ si votre budget était illimité?

– Si mon budget était illimité, je ferais le bonheur de bien plus qu'un seul galeriste, marchand ou artiste. Je commencerais avec une sculpture pumpkin de Yayoi Kusama, un James Turrell, L'Empire des lumières de Magritte, une

œuvre sur tissu de Louise Bourgeois, un paysage d'Ansel Adams, un Hokusai, tout ce que mon frère Philippe Cramer crée, entre autres une de ses œuvres tissées au fil d'or (vous pouvez en voir une au Musée d'art et d'histoire de Genève). J'adorerais aussi avoir une collection de portraits de famille, mon époux, ma fille et moi photographiés par Mario Testino (le seul qui ait réussi à rendre le prince Charles sexy), une peinture de Chuck Close, et j'en passe...

Propos recueillis par C. Cd

Un souffle

nouveau

Fils d'immigré italien, né en Argentine, devenu pape le 13 mars 2013. En un an, François a acquis une popularité exceptionnelle, en apparaissant comme le curé du monde, homme simple, proche des gens, au verbe percutant. Charismatique et volontariste

conviction intérieure forgée chez les jésuites et comme pasteur en Argentine dans des périodes fort difficiles (junte militaire, crise économique, etc.).

Avant de partir en retraite, il a rappelé lors de l'Angelus dominical l'objectif de ce temps de réflexion: «Le Seigneur nous rappelle que «l'homme ne vit pas que de pain mais de toute parole sortie de la bouche de Dieu», a souligné le pape, ajoutant que «ceci nous donne la force, nous soutient dans la lutte contre la mentalité mondaine qui abaisse l'homme au niveau de ses besoins primaires, lui fait perdre la faim de ce qui est vrai, bon et beau, la faim de Dieu et de son amour».

«Priez pour moi»

Jorge Mario Bergoglio était un quasi-inconnu jusqu'au 13 mars 2013, hors d'Amérique du Sud, des jésuites, d'un groupe de cardinaux et de quelques vaticanologues. Ceux qui avaient de la mémoire se souvenaient que grâce à des confidences d'un cardinal, l'archevêque Bergoglio, véritable challenger, s'était retiré face à l'Allemand Ratzinger devenu Benoît XVI, lors de l'élection du successeur de Jean Paul II.

Mais ce soir de mars 2013, trente et un jours après l'annonce du renoncement du pape au ministère pétrinien, sortant vainqueur au sixième tour de scrutin de l'affrontement entre le clan de l'Italien Scola et celui du Brésilien Scherer, il a débarqué à la face du monde d'une manière inattendue.

Apparu au balcon de Saint-Pierre, sobrement vêtu puisqu'il a refusé de mettre la mitre papale et la mozette écarlate bordée d'hermine, il regarda pendant un long moment la foule qui l'acclamait, comme perdu dans une grande émotion. Puis il prononça ses premières phrases: «Frères et sœurs, bonsoir! Vous savez que la tâche du conclave était de donner un évêque à Rome. Il semble que mes frères cardinaux soient allés le chercher quasiment au bout du monde... Mais nous sommes là. Je vous remercie pour votre accueil.» Et puis vint ce geste inattendu: «Je vous demande une faveur, dit le nouveau pape: avant que l'évêque bénisse le peuple, je vous demande de prier le Seigneur afin qu'il me bénisse.» Et François de s'incliner pour recevoir la bénédiction des fidèles...

En quelques phrases spontanées, en deux ou trois gestes symboliques,

un autre ton était donné. François installe un style, déclenche un choc. L'homme si discret jusqu'alors s'est transformé en leader charismatique. «L'art de la composition et de l'adaptation», glisse Bernadette Sauvaget*.

Avec François, la liste des premières peut être déroulée: premier pape venu d'Amérique du Sud, premier à porter le nom de François, premier jésuite devenu pontife, premier pape à garder sa croix pectorale d'argent achetée lors de son ordination épiscopale et à refuser l'or de l'anneau du pêcheur, premier à renvoyer la papamobile pour rentrer au Vatican avec ses pairs en minibus, premier à déserté les appartements pontificaux pour s'installer à la Maison Sainte-Marthe, premier à s'éclipser le lendemain pour retourner régler sa note d'hôtel à la Maison du clergé, etc.

Depuis cette manière de bousculer les codes, de rompre avec le protocole et d'aligner les bons mots, c'est la déferlante médiatique: taux de popularité record chez les catholiques comme les non-catholiques, «homme de l'année» pour *Time Magazine*, *Le Monde*, *Vanity Fair* et d'autres médias; personnalité la plus sympathique, ou même, pour *Esquire*, «homme le mieux habillé de l'année», lui qui a refusé les pantoufles rouges pour conserver ses chaussures noires qu'il cire lui-même, quitte à ce que cela noircisse le bas de sa soutane immaculée. Sa simplicité et sa proximité l'ont même fait débarquer dans le monde du cool et du branché à la une de *Rolling Stones*, ou du débat économique avec l'interrogation à la Une de *Newsweek* «Le pape est-il socialiste?».

Moins de dentelles

La popularité de François est née dans ce creuset appelant à la rupture avec les affaires vaticanes, les difficultés de la Curie, les scandales à répétition. François incarne ce besoin exprimé autant par les catholiques de base que par les princes de l'Eglise, ses pairs cardinaux, dans les discussions d'avant conclave pour rompre avec ce malaise. Lui a ajouté ses ingrédients: charité et pauvreté.

Moins de pompes liturgiques, moins de dentelles et d'encens. Avec un sens du contact et de la simplicité comme un vieux curé pieux, il délivre un message dans un style direct, qui colle souvent à l'actualité. Il s'est activé pour éviter une intervention

en Syrie en parlant de «vaine prétention d'une solution militaire». Pour son premier voyage hors de Rome, il est allé à Lampedusa sur le théâtre du drame des réfugiés en dénonçant «la mondialisation de l'indifférence» et «l'anesthésie des consciences».

A travers sa propre personnalité, il redonne de la crédibilité à l'Eglise catholique. Il incarne l'institution. Sa volonté de rendre le message de l'Eglise audible en trouvant une nouvelle manière de mettre les problèmes dans la lumière est évidente.

Ses paroles claquent. Aux médias, il dit: «Comme je voudrais une Eglise pauvre, pour les pauvres.» A ses prêtres, il demande d'être des pasteurs imprégnés de «l'odeur de leurs brebis». A ses évêques, il met en garde: «Ne pas être des évêques d'aéroport ou de salon.» Aux 19 nouveaux cardinaux créés en février: «Un cardinal entre dans l'Eglise de Rome, pas dans une Cour.» Aux chrétiens, il demande de quitter leurs «têtes de piments au vinaigre», sans oublier de fustiger ces «chrétiens de salon» qui croient trouver Jésus «en première classe». Douceur des JMJ au Brésil: «Si une personne est gay et cherche le Seigneur avec bonne volonté, qui suis-je pour la juger?» Et la liste des phrases «bergogliennes» est longue...

«Devine qui m'a appelé hier soir?»

Proche des gens, sympathique et simple, voilà les trois mots qui reviennent sans cesse parmi ceux qui l'ont rencontré. Il embrasse, il touche, il tutoie. Il incarne une Eglise plus charmante que son prédécesseur. Et, comme il le faisait à Buenos Aires, il a les gestes qui pénètrent. Il se délecte de passer des coups de fil à gauche et à droite pour prendre une information, glisser un message, témoigner de sa sympathie auprès de gens ordinaires. Ses appels inopinés sont devenus si courants qu'une plaisanterie court en Italie: «Devine qui m'a appelé hier soir?»

Voilà aussi comment un pape venu de loin, affichant une belle forme physique malgré ses 77 ans, a très vite conquis les fidèles, bien au-delà de la place Saint-Pierre. Séduite, la journaliste Caroline Pigozzi* ajoute dans son livre: «Son verbe est clair, ses paroles troublent les consciences, son visage reflète son âme. En un instant, il passe d'une attitude pénétrée à un sourire ravageur.»

A Sainte-Marthe où François a pris ses quartiers – 90 mètres carrés au deuxième étage –, le pape vit simplement. Il s'applique la même austérité qu'il vivait à Buenos Aires. Tel un moine, il se lève entre 4h30 et 5 heures du matin, pour prier et pour travailler alors que le Vatican sommeille encore. Réflexions, méditation, prière à Marie à laquelle il voue une grande piété, rapporte Christiane Rancé*.

A 7 heures précises, il préside une messe de 45 minutes ouverte au public avec une homélie courte et souvent percutante à laquelle assistent amis, visiteurs, religieux de passage, membres du personnel du Vatican. Dans *Le Figaro*, Jean-Marie Guénois note que «le Saint-Siège hésite toujours sur le statut de cette «parole» pontificale: officieuse, officielle, magistérielle, privée, semi-publique. Impossible encore aujourd'hui de disposer du texte intégral de ces homélies improvisées ou ébauchées sur quelques notes éparses.»

A la fin de l'office, François prend encore dix minutes de prière avant de saluer ses hôtes avec simplicité et

attention, disent ceux qui ont eu l'honneur de ce moment privilégié.

Puis, après le petit déjeuner pris dans la salle commune de Sainte-Marthe, commence une longue journée de travail. Trois secrétaires particuliers se succèdent pour assister François, le Maltais Alfred Xuereb, déjà au service de Benoît XVI, et les Argentins Fabian Pedacchio Leaniz et Javier Karcher. Dans son livre, Caroline Pigozzi* note: «Ainsi personne

chante. Cette détermination ne ressemble pourtant pas à un autoritarisme de nature politique.» Le pape avoue lui-même qu'il est «un peu rusé» et qu'il sait «manœuvrer».

Une certaine brusquerie dans le travail quotidien et dans les changements de postes lui ont créé déjà de solides inimitiés dans le petit monde feutré du Vatican: «Certains pensent qu'il désacralise la fonction de pape, que le pape devient trop accessible,

Avec un sens du contact et de la simplicité comme un vieux curé pieux et engagé, il délivre un message dans un style direct, qui colle souvent à l'actualité

ne connaît vraiment l'agenda papal. Il tient à cloisonner et, pour davantage de discrétion, passe souvent ses téléphones en direct. La preuve: lorsqu'il a donné son interview à 16 revues dirigées par les jésuites et diffusées dans le monde entier, aucun membre même important de la Secrétairerie d'Etat n'a d'une autre instance n'était au courant.»

Le pape travaille jusque vers 20 heures, rejoint ses appartements à 21 heures pour approfondir encore ses dossiers et se couche à 22 heures. Sur la table de chevet, entre autres ouvrages, un roman publié en 1933 du Français Joseph Malègue, intitulé *Augustin ou le maître est là*.

Il n'hésite pas à bousculer

Dans l'action, François est un mélange d'énergie, de gravité et de détermination. A Nicolas Diat*, auteur d'un excellent ouvrage sur Benoît XVI et François, un cardinal confie: «Bergoglio n'est pas un conservateur, un libéral ou un modéré. Il est un bâtisseur, un constructeur, un homme qui sait comme personne établir des ponts. Sur les grands problèmes de la Curie, il a parfaitement entendu ses frères cardinaux éloignés de Rome qui ont plaidé l'urgence de changer les choses. Il veut une Curie plus collégiale et plus ouverte sur le monde, expurgée de l'autoritarisme et de l'interventionnisme du secrétaire d'Etat Tarcisio Bertone. Et il est passé à l'action très vite, en constituant un Conseil des cardinaux surnommé G8. Il a imprimé une nouvelle marque au Secrétariat d'Etat en nommant le talentueux Pietro Parolin, 58 ans.

François est réputé méfiant, il veut se faire lui-même une opinion. Il reçoit beaucoup de visiteurs, il s'informe, il s'implique, il décide, il gouverne. Il n'hésite pas à bousculer. Témoignage d'un ami du pape cité par Nicolas Diat*: «Le pape François ne ressemble pas à Paul VI, qu'il apprécie pourtant beaucoup, traversé de mille angoisses et de drames intérieurs; son sens de la décision ne se double pas d'une tragédie personnelle. L'heure du choix achevée, Bergoglio peut devenir une lame tran-

trop proche», selon Andrea Tornielli, coordinateur du site *Vatican Insider*. Leadership *a maxima*, papauté *a minima*, entend-on dans les critiques. François mettra même neuf jours à prononcer le mot «pape» en public, préférant l'expression «évêque de Rome».

En créant une sorte de réseau parallèle pour s'éviter d'être piégé par les rouages de la Curie, il a court-circuité et provoqué quelques anciens du Palais, qui lui réservent des coups en retour, comme lui avoir tué que Mgr Battista Ricca, nommé par François pour le représenter au sein de l'Institut pour les œuvres de religion (IOR), était homosexuel et avait eu des démêlés avec son amant auparavant en Uruguay, avant de faire éclater l'affaire dans les médias italiens. En coulisses, l'opposition s'organise.

«Progressisme adolescent»

Sur la question des hommes et des structures, François a déjà beaucoup engagé de réformes. Par contre, point de révolution de doctrine. Aucun dogme n'a été supprimé ni même adouci. Tout nouveau pape est d'abord un continuateur, voire un conservateur. Il reste un orthodoxe sur les questions éthiques. Sandro Magister, vaticaniste réputé à *L'Espresso*, estime que le pape «calcule ses paroles; elles ne sont jamais improvisées». Pour l'heure, prolonge-t-il, «parce qu'il n'est pas un homme de conflit, il prêche un Evangile très acceptable, facile, miséricordieux».

Ira-t-il plus loin? François s'est montré ouvert sur la question des divorcés/remariés et leur participation à la communion. Il a fait adresser aux catholiques du monde un questionnaire sans tabous sur les évolutions de société et les réponses que l'Eglise doit leur donner. A l'inverse, devant les ambassadeurs, il s'est montré très ferme sur la question de l'avortement en septembre. Différence avec Benoît XVI, le solitaire, qui ne parvenait pas à séduire les médias, cette mise au point n'a eu que peu d'écho médiatique. Peut-être que cela ne rentrait pas dans le nouveau mythe façonné autour de François?

Ignace Jeannerat

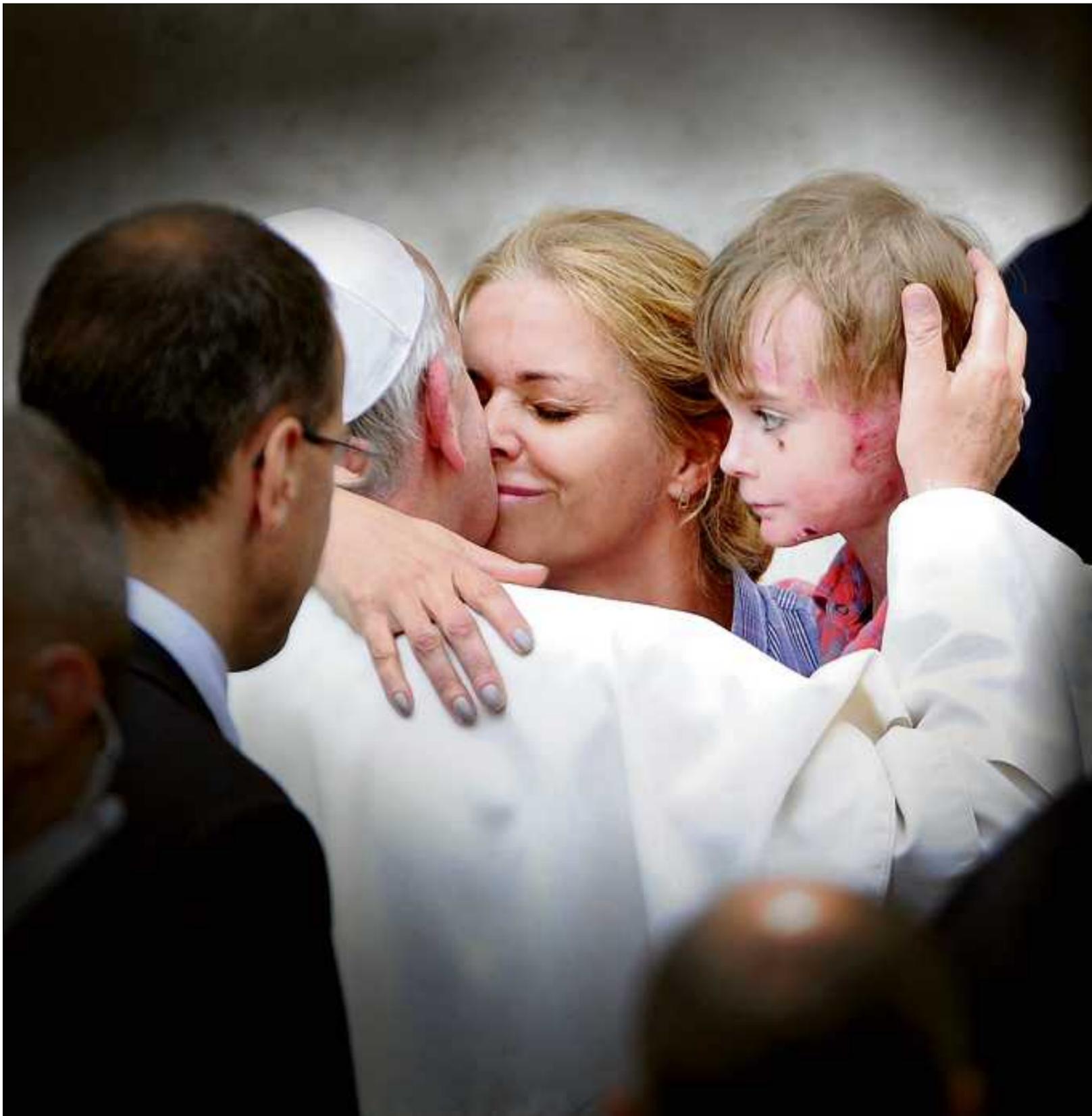
Ce jeudi 13 mars, François, 265e successeur de Pierre, ne sera ni à Rome, ni à Castel Gandolfo, résidence papale hors des murs de la Cité éternelle, pour célébrer le premier anniversaire de son élection pontificale. François est en retraite. Il a pris le même autocar que ses collaborateurs de la Curie romaine (préfets, présidents et secrétaires de dicastère) dimanche 9 mars pour se rendre au couvent d'Ariccia, un établissement religieux à une trentaine de kilomètres de Rome, où la Curie effectue sa retraite spirituelle annuelle fixée depuis Paul VI la première semaine du carême.

La retraite qui se tient jusqu'au 14 mars à la mi-journée – 55 euros par jour à charge de chaque participant – est guidée par Angelo De Donatis, prêtre italien de la paroisse Saint-Marc Evangéliste à Rome, et placée sous le thème de la «purification du cœur».

Un an après son élection qui a déclenché un courant de sympathie mondiale, et même une «papamania», au sein de l'Eglise mais aussi jusque dans les milieux non croyants, François, ex-cardinal Jorge Mario Bergoglio, montre une fois de plus que le pape «est une personne normale», une sorte de curé du village mondial. S'il privilégie le contact direct avec la population, il assied sa nouvelle et flatteuse réputation planétaire sur la prière et une



François a refusé de troquer son anneau épiscopal en argent pour l'or de l'anneau du pêcheur. VATICAN, 8 JANVIER 2014



Progressiste ou non, François a livré une réponse dans une de ses homélies matinales à Sainte-Marthe le 12 juin 2013: «Dans l'Eglise, il y a en ce moment deux tentations à affronter: faire marche arrière par crainte de la liberté qui vient de la loi «accomplie dans l'Esprit Saint» ou céder à un «progressisme adolescent», c'est-à-dire enclin à suivre les valeurs les plus captivantes proposées par la culture dominante.»

«Je pense en jésuite»

Un mythe a failli s'installer, celui du choix du nom comme une conversion au courant religieux franciscain, au *poverello* d'Assise. François explique lui-même avoir pris le nom parce que, lors de son élection sous les voûtes de la chapelle Sixtine, son grand ami le cardinal brésilien Claudio Hummes l'a serré dans ses bras, l'a embrassé et lui a dit: «N'oublie pas les pauvres.» Et cette parole est entrée en moi, a dit François. Ensuite, aussitôt, en relation aux pauvres, j'ai pensé à François d'Assise. Et puis j'ai pensé aux guerres. Et François est l'homme de paix.»

Le fondateur des franciscains tient une grande place dans la pensée de François. Mais c'est un jésuite. Il le revendique, même si ses relations complexes avec son ordre au cours de sa carrière «l'ont chagriné, sinon blessé», écrit Bernadette Sauvaget*. «Je me sens jésuite et je pense en jésuite», a-t-il longuement expliqué le 29 juillet de retour du Brésil. Avec tout ce que cela véhicule de rigueur, de radicalité et d'ouverture. Agir sous le regard de Dieu, assumer sa responsabilité sous le même regard de Dieu. François est jésuite dans sa manière d'être, sa façon sin-

gulière d'être un soldat de Jésus, un missionnaire à la tête de l'Eglise. «Inspiré fortement de la méthode jésuite, le postulat premier de Bergoglio consiste à partir d'abord, et avant tout, des situations réelles, d'examiner et de comprendre la réalité, pour aller vers les fractures des êtres et de la société», analyse Bernadette Sauvaget*.

Le bien, le mal, les mots reviennent très souvent dans les propos de François. Comme avant à Buenos Aires, il n'hésite pas à parler régulièrement de Satan, de Lucifer, de l'enfer, rapportent sur de longues pages les auteurs de livres consacrés à François. Pour donner des gages aux traditionalistes qui ont probablement raté la porte du retour dans l'Eglise avec la démission de Benoît XVI? Plus simplement, expliquent-ils, c'est dans sa culture de jésuite forgée aux *Exercices de saint Ignace* et leurs deux étendards, celui du Christ et celui de Lucifer, appelé le prince des ténébres.

Dans un livre d'entretiens avec son ami le rabbin argentin Abraham Skorka, *Sur la terre comme au ciel*, Bergoglio n'hésite pas à affirmer: «Je crois que le démon existe. Sa plus belle réussite ces temps-ci a peut-être été de nous faire croire qu'il n'existe pas, que tout s'arrange au niveau purement humain.»

* **L'homme qui ne voulait pas être pape**, Nicolas Diat, Albin Michel. **François, un pape parmi les hommes**, Christiane Rancé, Albin Michel. **Ainsi fait-il**, Caroline Pigozzi et Henri Madelin, Plon. **Le monde selon François**, Bernadette Sauvaget, Cerf.

Les chantiers ouverts par François

> En un an de pontificat, François, investi d'un rôle de nettoyeur, a ouvert de grands chantiers, loin d'être achevés

■ Réforme de la Curie et des structures

François a été élu notamment sur ce mandat. Il doit rendre plus efficace et moderne, moins centralisée, moins opaque et bureaucratique sa gestion, assurer une meilleure coordination entre services. Il a nommé plusieurs commissions comprenant des laïcs pour enquêter. Un Secrétariat (ministère) de l'économie, dirigé par le cardinal australien Pell, va coiffer des services actuellement dispersés. Cette entité rend désormais des comptes directement au pape et non plus au secrétaire d'Etat.

François a nommé aussi le premier Conseil pour l'économie, dirigé par le cardinal allemand Reinhard Marx (!) et chargé de suivre l'ensemble des questions économique-financières du Vatican. L'Institut pour les œuvres de religion (IOR), par où transitent les fonds des congrégations, doit être profondément réformé, mais pas supprimé. Ses 19 000 comptes ont été épluchés par un cabinet d'audit et certains fermés. Des enquêtes sont ouvertes sur des fonds suspects. Toujours dans l'administration de l'Eglise, il est envisagé des réduc-

tions de certains personnels qui seraient plus utiles dans les diocèses.

■ Pouvoirs du pape et collégialité

François a nommé un conseil consultatif permanent de huit cardinaux (G8) de tous les continents, présidé par le cardinal hondurien Oscar Rodríguez Maradiaga, qu'il a informé de son initiative dès le dimanche 17 mars 2013, rapporte Nicolas Diat. Ce G8 influent, qui ne compte qu'un seul Italien, collabore avec le pape pour les grandes orientations de l'Eglise en évitant d'impliquer les ministères et autres membres de la Curie en place.

François a par ailleurs remis en avant le rôle des synodes, instance prévue entre les réunions périodiques d'évêques du monde entier, y compris avec un statut doctrinal, ce qui serait révolutionnaire. Les récentes nominations lors du consistoire de février montrent que le pape se situe dans une optique mondiale et nettement moins euro-centriste. François a coupé les rapports souvent complexes entre la classe politique et le Saint-Siège. De même, il a quelque part sevré l'Eglise italienne de sa dépendance envers le Vatican, qu'elle a souvent considéré comme sa base arrière ou terrain d'exil pour recaser quelques ecclésiastiques.

■ Rôle des femmes

Tout en soulignant souvent leur vocation «maternelle», il est dési-

reux de leur donner un rôle accru. Il semble possible que des femmes – ou des couples mariés – puissent être nommées à l'avenir à la tête de ministères comme ceux chargés des laïcs, de l'éducation et de la famille. François a déjà en revanche dit nettement non à l'ordination des femmes.

■ Pédophilie

François a réaffirmé la ligne édictée par Benoît XVI d'une tolérance zéro. Un rapport du comité de l'enfant de l'ONU s'est cependant montré critique sur les efforts réels. François a annoncé une commission d'experts pour la protection des enfants mais sa composition n'a pas encore été définie. Les associations de victimes estiment qu'il est trop peu mobilisé sur ce dossier et continue la défense classique de l'institution.

■ Famille

La réponse de l'Eglise aux défis qui se posent à la famille moderne, et la façon de transmettre la foi à ceux qui ne sont pas «en règle», constitue la priorité numéro un du pape. Il y a consacré un consistoire et bientôt deux synodes de grande importance (en octobre 2014 et en 2015). Il a fait envoyer un questionnaire à tous les diocèses sans aucun sujet tabou: contraception, enfants de couples gays, cohabitation hors mariage, divorces... Le pape, traditionnel sur la doctrine, veut se reconnecter avec les préoccupations des chrétiens, mais il ne prévoit

aucun tournant à 180 degrés, notamment aucune reconnaissance pour les mariages gays.

■ Divorcés remariés

Le pape a confié à un cardinal allemand, Walter Kasper, 81 ans, homme ouvert sur ces questions, le soin de dessiner des pistes. Le sacrement du mariage doit rester indissoluble mais un autre mariage pourrait être béni sans sacrement. «Chercher de nouvelles solutions «n'est pas contre la morale et contre la doctrine» de l'Eglise, «mais plutôt en faveur d'une application réaliste de la doctrine à la situation actuelle», vient d'expliquer Mgr Kasper.

■ Prêtres, religieux, religieuses

Le pape veut relancer les vocations en chute, surtout en Europe, et estime que le clergé a été parfois abandonné, découragé par la hiérarchie. Le pape ne s'est jamais prononcé pour le mariage des prêtres. Quelques privilèges ont été réduits, comme l'octroi des titres de monseigneur.

■ Accent social

Le pape met l'accent sur des thèmes sociaux et engage l'Eglise à avoir des positions en pointe: lutte contre toutes les formes d'exploitation, défense de l'immigration du Sud, lutte contre la «culture du déchet», critique du capitalisme financier et de la spéculation. **I. J./AFP**

ART CONTEMPORAIN COLLECTION #05



Le Temps a choisi d'inviter **John Armleder**, artiste à la dimension internationale, pour la cinquième œuvre proposée en souscription exclusive à ses lecteurs. Il a déjà été rédacteur en chef du Samedi Culturel du 9 juin 2012 et avait aussi glissé sous les textes et les images d'actualité une série de pictogrammes.

Cette sérigraphie inédite reprend une partie de ces images, et d'autres, détournées de leur signification première. Argentées ou dorées, elles sont alignées sur un soleil blanc et un fond multicolore et changeant, au point de faire de chaque

exemplaire de l'édition une pièce unique.

Une vidéo montrant le tirage de la sérigraphie, avec un commentaire de l'artiste, est à découvrir sur www.letemps.ch/armleder

«Corail», au format 70 x 50 cm, est présentée dans un cartable, numérotée et signée par John Armleder. Le tirage est limité à 80 exemplaires.

Abonnés	CHF 480.-
Non-abonnés	CHF 590.-
TVA incluse	
Frais de livraison	CHF 31.-

Cette œuvre exclusive peut être commandée
sous www.letemps.ch/art
ou par téléphone au numéro gratuit 00 8000 155 91 92

LE TEMPS
MÉDIA SUISSE DE RÉFÉRENCE